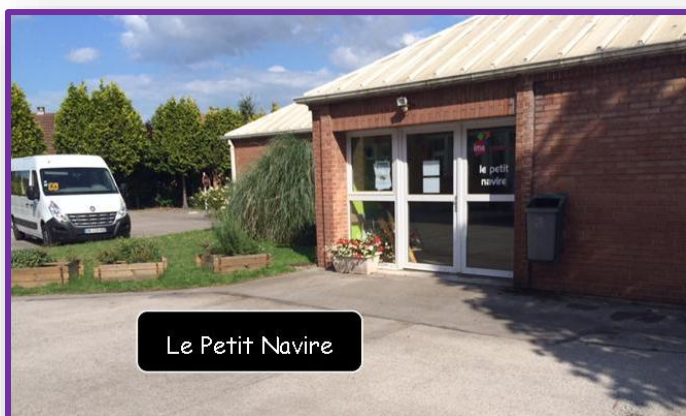


IME DU BANC VERT
PROJET D'ETABLISSEMENT
2026-2030



85 rue Jean Zay - 59640 Dunkerque

Tél : 03 28 58 79 59

Email : imedubancvert@papillonsblancs-dunkerque.fr

N° FINESS : 590784161

Validé au Conseil d'Administration : 25/11/2025

Date de mise à jour : 24/03/2026

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| I. PREAMBULE..... | 6 |
| 1. <i>Contextualisation</i> | 6 |
| 2. <i>La méthodologie</i> | 7 |
| 3. <i>La communication du projet d'établissement (PE)</i> | 10 |
| 4. <i>Et la suite ?</i> | 11 |
| II. L'HISTOIRE ET L'AGREMENT DE L'IME DU BANC VERT..... | 11 |
| 1. <i>L'association des Papillons Blancs de Dunkerque</i> | 11 |
| 2. <i>L'agrément de l'IME du Banc Vert</i> | 13 |
| III. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE L'IME..... | 15 |
| 1. <i>L'IME et les politiques publiques</i> | 15 |
| 2. <i>Les missions et le cadre règlementaire de l'IME</i> | 19 |
| 3. <i>Les Papillons Blancs de Dunkerque et son CPOM 2020-2024 (projet par voie d'avenant jusqu'au 31/12/2025)</i> | 22 |
| IV. LES ENFANTS ACCUEILLIS | 23 |
| 1. <i>L'admission</i> | 23 |
| 2. <i>L'âge des enfants</i> | 24 |
| 3. <i>... Avant l'admission à l'ime</i> | 24 |
| 4. <i>Et après de l'ime</i> | 25 |
| 5. <i>Le profil des enfants accueillis</i> | 25 |
| 6. <i>La scolarisation des enfants</i> | 30 |
| 7. <i>L'effectif de l'ime</i> | 32 |
| V. LES PRINCIPES D'INTERVENTION : la promotion de la bientraitance | 34 |
| 1. <i>Les principes d'intervention</i> | 34 |
| Le respect des droits des enfants accompagnés : la gestion des dilemmes | 34 |
| L'autodétermination et la valorisation des rôles sociaux (VRS) | 34 |
| Les questionnements éthiques | 36 |
| La démarche d'amélioration continue | 36 |
| 2. <i>La gestion des risques</i> | 39 |
| La gestion des évènements graves | 39 |
| La gestion du risque médicamenteux..... | 40 |
| La gestion des informations personnelles | 41 |
| La gestion des plaintes et réclamations | 43 |
| VI. L'OFFRE DE SERVICE..... | 44 |
| 1. <i>Un parcours individualisé</i> | 44 |
| L'admission..... | 44 |
| La définition des besoins | 46 |
| Le projet personnalisé | 47 |

| | |
|--|-----------|
| La notion de groupe à l'IME | 49 |
| L'emploi du temps de l'enfant et le projet de groupe | 51 |
| La poursuite de parcours..... | 52 |
| 2. <i>Des méthodes d'intervention</i> | 52 |
| La transversalité | 52 |
| Les partenariats et réseaux | 53 |
| L'analyse appliquée du comportement..... | 55 |
| Le renforcement et non la punition | 57 |
| L'utilisation de lieux de calme et d'apaisement | 58 |
| La VAD : la visite à domicile..... | 58 |
| <i>Les prestations délivrées</i> | 60 |
| VII. LE PILOTAGE ET LES FONCTIONS SUPPORTS..... | 64 |
| 1. <i>Le pilotage</i> | 64 |
| L'équipe de direction..... | 65 |
| La cartographie des réunions et les temps de préparation..... | 65 |
| 2. <i>Les processus support</i> | 67 |
| La communication et le système d'information..... | 67 |
| Les ressources humaines..... | 68 |
| Les ressources financières..... | 72 |
| Les transports..... | 74 |
| La restauration | 75 |
| Les ressources techniques..... | 77 |
| VIII. CONCLUSION..... | 80 |
| IX. LE PROJET DE L'IME : PERSPECTIVES D'EVOLUTION..... | 81 |
| X. ANNEXES | 90 |
| <i>Annexe 1 : résultats des réflexions du COPIL sur les droits</i> | 90 |
| <i>Annexe 2 : Les modalités de recueil des attentés et besoins auprès des 4P</i> | 91 |
| <i>Annexe 3 : Fiche fonction d'un comportement</i> | 92 |
| <i>Annexe 4 : Organigramme</i> | 93 |
| <i>Annexe 5 : Plan de formation 2025</i> | 94 |

LISTE DES SIGLES

- 4P : Quatre. Personnes accompagnées, parents, professionnels, partenaires.
- ARS : Agence Régionale de Santé.
- CAA : Communication Alternative et Améliorée.
- CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce.
- CIDE : Convention internationale des Droits de l'Enfant.
- CMP : Centre Médico-Psychologique.
- CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.
- COPIL : Comité de Pilotage.
- CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.
- CQE : Correspondant Qualité Evaluation.
- CRA : Centre Ressource Autisme.
- CSE : Comité Social et Economique.
- CVS : Conseil de la Vie Sociale.
- DPO : Délégué à la protection des données
- DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- EMAS : Equipe Mobile d'Appui médico-social à la Scolarisation.
- EPSM : Etablissement Public de Santé Mentale.
- ESDM : Early start Denver model (modèle précoce d'intervention de Denver)
- ESMS : Etablissements et Services Médico-Sociaux.
- ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation.
- ETP : Equivalent Temps Plein.
- FALC : Facile A Lire et A Comprendre.
- GAPP : Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles.
- GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.
- HAS : Haute Autorité de Santé.
- HDJ : Hôpital de jour
- IME : Institut Médico-Educatif.
- MDPH : Maison Départementales des Personnes Handicapées
- PAG : Projet Associatif Global.
- PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail)
- PCO : Plateforme de coordination et d'orientation
- PE : Projet d'Etablissement.

- PECS : Picture exchange communication system (système de communication par échanges d'images)
- PP : Projet Personnalisé.
- PRS : Projet Régional de Santé.
- QVT : Qualité de Vie au Travail.
- RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles.
- RGPD : Règlement général de la protection des données
- SERAFIN-PH : Services et établissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux Parcours des personnes Handicapées.
- SESSAD : Service de Soins et d'Education Spécialisés.
- TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme.
- UE : Unité d'Enseignement.
- UEE : Unité d'Enseignement Externalisée.
- UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme.
- VEO : Violences Educatives Ordinaires.
- VRAIS : Vie Relationnelle Affective Intime et Sexuelle.
- VRS : Valorisation des Rôles Sociaux.

I. PREAMBULE

1. CONTEXTUALISATION

En 2018, le projet d'établissement de l'Institut Médico Educatif (IME) du Banc Vert a été validé par le Conseil d'Administration des Papillons Blancs de Dunkerque. La mise en œuvre des fiches actions s'est déployée de façon continue. Certaines fiches actions ont abouti. Pour exemple « **Accueillir les enfants plus jeunes présentant des troubles du spectre autistique (TSA), et/ou en situation de multi handicap** » avec l'ouverture d'une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) en Septembre 2019 et l'évolution de l'agrément en faveur de l'accompagnement d'enfants dès 3 ans.

D'autres fiches actions telle que « **Développer l'accompagnement dans une dynamique de projet « IME hors les murs** » n'a pu aboutir que partiellement. La crise sanitaire liée à la COVID a permis d'initier une dynamique d'interventions et/ou d'observations hors les murs, notamment à domicile. Cela a pu mettre en évidence la nécessaire évolution du fonctionnement de l'IME organisé historiquement pour un accueil collectif des enfants ne permettant pas le détachement de professionnels pour des interventions individuelles au regard de l'agrément d'un l'IME et des moyens alloués. A ce jour, des interventions à domicile sont proposées dans le cadre du processus d'admission et quelques-unes ont pu être mises en place, à la marge, dans le cadre d'objectifs individuels spécifiques. Sur les 3 dernières années, des formations en lien avec le soutien à la parentalité ont été proposées aux professionnels de l'IME. Ces formations se poursuivront sur les années à venir.

Depuis 2022, l'IME porte également l'**EMAS : Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation** sur le territoire avec pour objectif de sensibiliser et soutenir les professionnels des communautés éducatives en leur partageant l'expertise du secteur médico-social.

Depuis 2020, les processus d'admission engagés annuellement, ont mis en avant une importante évolution des besoins des enfants sur les champs de l'autonomie, des interactions sociales tout en questionnant les besoins fondamentaux¹ des enfants (besoin d'expérience et d'exploration, besoin de sécurité affective et relationnelle, besoin de cadre, de repère et de limite...). Ces évolutions ont abouti à la demande d'un état des lieux auprès du Centre Ressource Autisme (CRA) qui a été réalisé en 2020 (1ère partie) puis en 2022 (2ème partie). La collaboration avec le CRA se poursuit par des appuis aux pratiques professionnelles. Les préconisations issues du rapport ont été intégrées dans les plans d'actions d'amélioration continue de la qualité. En ce sens, des groupes de réflexion sur l'évolution de l'accompagnement des enfants présentant des TSA avec déficience intellectuelle se sont mis en place. Ces groupes de réflexion ont permis d'initier les premières réflexions sur le champ de la signalétique,

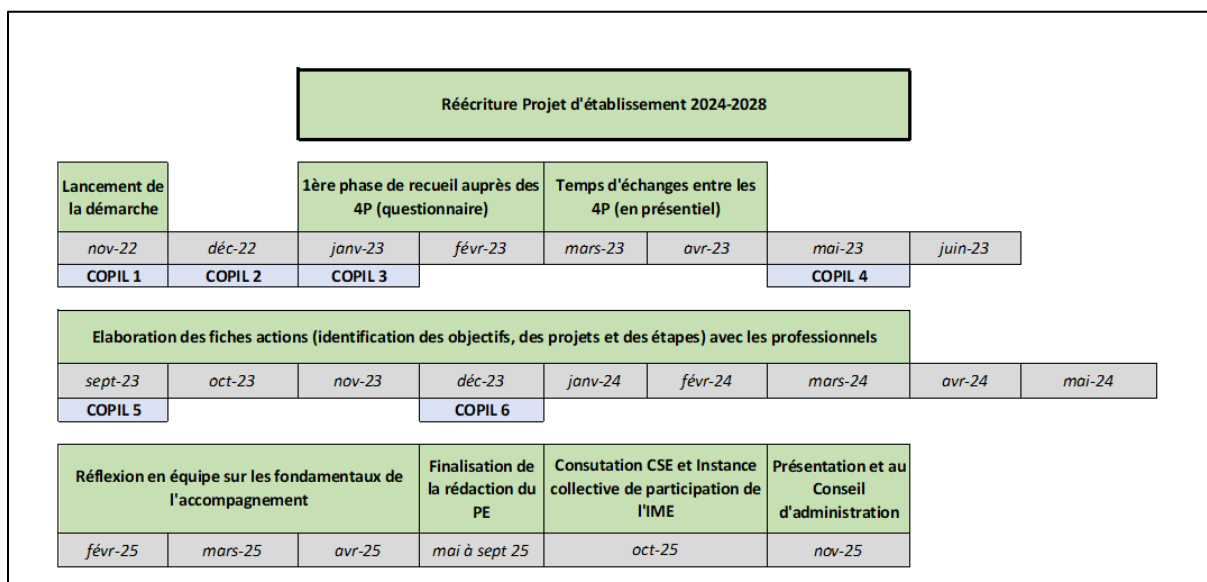
¹ cnap.e.fr/documents/cnape_-fiches-pratiques-sur-les-besoins-fondamentaux-de-lenfant/

de l'organisation de la pause méridienne et de la communication (harmonisation des supports, respect du rythme des enfants, priorisation des besoins...).

En parallèle, l'analyse des demandes d'admission sur les 5 dernières années a permis de confirmer l'évolution des profils et des besoins des enfants, une augmentation du nombre de demandes d'admission vers l'IME et une augmentation du temps d'attente pour une admission effective. Cette analyse sera détaillée dans la suite du projet d'établissement.

2. LA METHODOLOGIE

Le calendrier et les étapes :



La démarche en chiffres :

| | |
|--|-----------|
| Nombre de COPIL organisés | 6 |
| Nombre d'enfants qui ont participé | 39 |
| Nombre de parents impliqués (enfant accompagné par l'IME) | 28 |
| Nombre de frères/sœurs impliqués | 28 |
| Nombre de parents (enfants en processus admission) impliqués | 14 |
| Nombre de groupes de réflexions organisés avec les professionnels | 16 |
| Nombre de partenaires impliqués | 12 |
| Nombre de rencontres réunissant les 4P | 8 |

La dynamique de réécriture du projet d'établissement s'est animée autour d'une réflexion coconstruite avec les **4P** (Personnes accompagnées, parents, professionnels, partenaires). Lancée en novembre

2022, la démarche de réécriture du projet de l'IME du Banc Vert devait se terminer en juin 2024. Elle a été suspendue de mars 2024 à avril 2025 du fait d'événements qui ont fait l'objet de mesures prioritaires qui ont pu être considérées dans les fiches actions du projet d'établissement.

En amont au lancement de la réécriture, des temps ont été organisés afin de présenter les enjeux et la méthodologie aux professionnels de l'IME ainsi qu'aux membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS). Afin de veiller à la cohérence de la démarche, un Comité de Pilotage (COFIL) a été constitué en novembre 2022. **Le COFIL était composé des 4P :**

- 2 enfants de l'IME qui se sont proposés et ont été confirmés par les autres enfants,
- 3 professionnels de l'IME dont le professionnel assurant la mission de Correspondant Qualité,
- 2 parents : la présidente du CVS et la présidente du comité de parents,
- 2 partenaires : un enseignant spécialisé détaché de l'Education Nationale présent à l'IME et un cadre santé de l'établissement de santé mentale de secteur (EPSM),
- L'administrateur référent de l'IME,
- La directrice de l'IME,
- La chargée de missions et projets de l'IME.

Une approche par les droits de l'enfant² a été déterminée. Y ont été également intégrés l'évolution des besoins actuels et l'identification des besoins futurs des enfants de l'IME.

Parmi les différents droits de la CIDE et au regard de l'âge des enfants accueillis, 8 droits ont été prioritaires : le droit au bien-être, le droit à la sécurité, le droit à la scolarité, le droit à la santé, le droit à la citoyenneté, le droit aux loisirs et le droit à la famille. La question posée était : « pour vous, que signifient ces droits pour les enfants accueillis à l'IME ? ».

A partir des réflexions du COFIL, **un recueil d'attentes et de besoins³** a été réalisée auprès des **4P** à partir de questionnaire envoyé :

- Aux personnes accompagnées : les enfants (de façon adaptée)
- Aux parents :
 - o Ceux dont l'enfant est accompagné par l'IME.
 - o Et ceux dont l'enfant est en demande d'admission
- Aux fratries
- Aux professionnels de l'IME.

² Annexe n° 1 : résultats des réflexions du COFIL sur les droits

³ Annexe n°2 : modalités de recueil auprès des 4P

- Aux partenaires.

A l'analyse des réponses aux questionnaires, **des thématiques et des enjeux** communs ont été identifiés.

| Les droits | Les enjeux identifiés |
|---------------------------|---|
| Le droit au bien-être | Les modalités et conditions d'accueil des enfants à l'IME (jour de présence, fonctionnement des groupes...). |
| Le droit à la sécurité | L'adaptation du fonctionnement, des pratiques professionnelles et l'aménagement des locaux de l'IME en fonction des besoins et des capacités des enfants. |
| Le droit à la santé | Le projet thérapeutique : enjeux des accompagnements paramédicaux |
| Le droit à la famille | Le soutien à l'environnement familial de l'enfant (parents, frères et sœurs) : comprendre le fonctionnement de l'enfant, comment l'aider au mieux. |
| Le droit à la citoyenneté | Les moyens, outils de communication pour favoriser l'expression de tous les enfants. |
| Le droit à la scolarité | Le lien entre le projet personnalisé et la grille GEVASO ⁴ de l'enfant : les attentes des familles/les capacités de l'enfant. |
| Le droit aux loisirs | L'inclusion des enfants dans les dispositifs de droit commun et clubs, associations sportives, culturelles, ... |

Dans la suite, des groupes d'échanges ont été organisé :

- Un groupe sur les enjeux liés aux droits au bien-être, sécurité, citoyenneté, scolarité, loisirs.
- Un groupe sur les enjeux liés au droit à la santé.
- Un groupe sur les enjeux liés au droit à la famille.

Ces temps d'échanges ont réuni des parents (dont l'enfant est déjà accompagné ou engagé en processus d'admission), des professionnels et des partenaires. Au regard de l'animation proposée, nous avons pris la décision de partager les informations à un groupe d'enfants et de recueillir leur réponse sur un temps spécifique.

⁴ GEVASCO : Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation. Ce document regroupe les principales informations sur la situation d'un élève, afin qu'elles soient prises en compte pour l'évaluation de ses besoins de compensation en vue de l'élaboration de son Projet Personnalisé de Scolarisation. C'est un outil d'observation partagée, d'échanges entre partenaires, de recueil et de transmission d'informations relatives au parcours de scolarisation d'un élève en situation de handicap.

L'animation de ces temps d'échanges s'est élaborée à partir des enjeux repérés. L'objectif était d'approfondir l'analyse des attentes des enfants et des familles. Le croisement des points de vue (parents, professionnels, partenaires) a permis des échanges riches. La rencontre entre familles dont l'enfant est accompagné à l'IME et celles dont l'enfant est en demande d'admission a permis de répondre aux questionnements ou inquiétudes des familles vis-à-vis d'un accompagnement à l'IME et aussi, de constater l'évolution de leurs besoins : notamment l'isolement et l'absence de réponse et de propositions concrètes du droit commun sur l'ensemble des champs scolaire, thérapeutique et éducatif.

A la suite de ces temps d'échanges, les bases de réflexion des évolutions du projet d'établissement étaient identifiées.

Au constat des événements de 2024 qui sont venus questionner le fonctionnement de l'IME et la qualité d'accompagnement, les temps de réflexion ont été complétés sur les thématiques telles que : la communication avec les familles, la réparation, la notion de groupe, la poursuite de parcours. Les fondamentaux de la loi 2002-02, le sens et les effets des nouvelles législations ont également fait l'objet de groupe de réflexion ainsi que la promotion de la bientraitance. Ces temps ont montré la réalité de l'évolution de l'environnement et des conditions de travail des professionnels.

Des consultations pour avis ont été organisées auprès d'enfants et de représentants légaux au sein de l'instance collective de participation de l'IME et des élus du Comité Social et Economique (CSE).

3. LA COMMUNICATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT (PE)

La diffusion et la communication interne et externe du PE sont des étapes primordiales pour garantir la connaissance du PE, le repérage de l'IME sur le territoire pour les **4P** et le déploiement des fiches actions. En ce sens, une adaptation du contenu du PE sera engagée dès la validation par le Conseil d'Administration. Cette adaptation se réalisera sous plusieurs formats avec notamment la création d'une plaquette de présentation en Facile A Lire et à Comprendre (FALC) qui reprendrait les éléments essentiels du projet, en format A4 avec un QR code vers la version complète. D'autres formats de type vidéo de présentation ou de facilitation graphique seront étudiés afin de permettre de faciliter l'appropriation du projet d'établissement pour les enfants.

Le projet d'établissement sera accessible sur le site internet de l'association et disponible à l'accueil de l'IME.

Une présentation détaillée du contenu et du déploiement des fiches actions sera programmée en décembre 2025 aux professionnels, aux enfants et parents et aux partenaires de l'IME du Banc Vert.

4. ET LA SUITE ?

Les besoins des enfants, des familles et la dynamique du territoire sont en perpétuelle évolution avec l'ambition d'une société plus inclusive en faveur du vivre ensemble. Ce projet d'établissement se veut donc dynamique, affichant une volonté d'adaptation. Un comité de suivi sera constitué sur la base des **4P** et en charge du suivi des fiches actions. Il se réunira sur le premier trimestre de l'année civile pendant toute la durée du projet.

Au sein de l'établissement, la démarche de gestion de projet sera renforcée afin de faciliter la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi des projets. Concrètement, seront organisées :

- Une revue de projet par période entre chaque fermeture de l'IME sur les projets-actions en cours avec les pilotes et la Direction.
- De façon semestrielle, une présentation à l'ensemble des professionnels.

Les plans d'actions issus des fiches « projet » seront intégrés dans le logiciel qualité FUSION. Cela permettra de favoriser un suivi cohérent avec les plans d'actions issus des outils visant l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement (fiches d'expression, audits, évaluation externe, fiches de dysfonctionnement, ...).

II. L'HISTOIRE ET L'AGREMENT DE L'IME DU BANC VERT

1. L'ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS DE DUNKERQUE

L'Association parentale « Les Papillons Blancs de Dunkerque », régie par la loi 1901 et fondée en 1961, est née de l'élan et de la détermination d'un groupe de parents. Animés par une vision commune, ils se sont mobilisés pour promouvoir et défendre activement les droits et les intérêts des personnes en situation de handicap. Pilier de l'accompagnement sur son territoire, l'Association s'engage à offrir un accompagnement et un soutien continu aux proches aidants, reconnaissant leur rôle fondamental. L'objectif partagé par tous les membres est d'améliorer significativement la qualité de vie et le plein épanouissement des personnes accompagnées. Pour concrétiser cet engagement, l'Association a développé un réseau d'établissements et de services spécialisés, constituant des environnements

adaptés et porteurs, notamment lorsque les dispositifs de droit commun ne peuvent pleinement répondre aux besoins spécifiques.

L'association des Papillons Blancs de Dunkerque accompagne 1 500 personnes en situation de handicap (enfants et adultes) et emploie plus de 800 salariés dans 30 établissements et services. Elle est organisée en 4 secteurs (enfance, habitat et vie sociale, travail adapté, services).

Le secteur enfance regroupe 4 IME (dont l'IME du Banc Vert) et un Service de Soins et d'Education Spécialisés (SESSAD).

Un administrateur référent est nommé pour chaque établissement ou service. Il assure le lien avec le Conseil d'Administration. Il est un interlocuteur privilégié pour les enfants, les familles et les professionnels. Il est membre de l'instance de participation de l'IME appelée « Groupe d'expression ». Il participe aux événements marquants de l'IME : réunions des parents, festivités et réunions avec les professionnels.

Le nouveau Projet Associatif Global (PAG) des Papillons Blancs de Dunkerque, intitulé "Horizons 2030", s'inscrit dans la continuité et l'évolution du projet précédent. Il capitalise sur les acquis pour accompagner les personnes en situation de handicap vers une vie plus autodéterminée et inclusive. Ce projet engage l'ensemble des acteurs de l'association (personnes accompagnées, professionnels, proches aidants et partenaires) vers une société du "vivre ensemble". Il vise à :

1. Transformer les environnements et fluidifier les parcours de vie.
2. Innover dans les pratiques pour répondre aux défis contemporains.

Le PAG est guidé par des valeurs fondamentales telles que :

- Le Militantisme (L'engagement constant pour défendre les droits fondamentaux des personnes et promouvoir une société inclusive).
- L'Audace (le courage d'essayer de nouvelles choses).
- Le Respect (tenir compte des envies des personnes et de leur famille).
- La Solidarité (soutenir et aider les autres).

Le PAG s'articule autour de 5 grandes orientations :

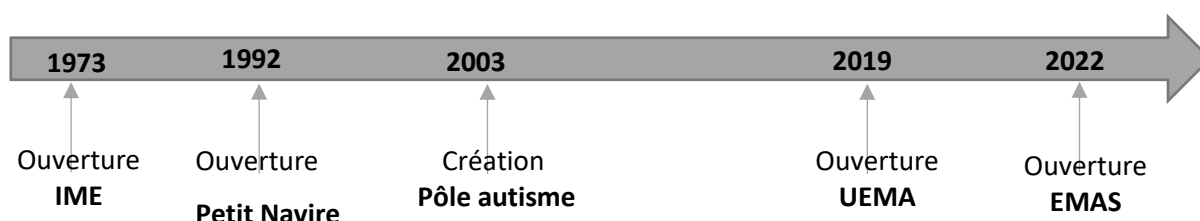
1. Faciliter le parcours des personnes à l'intérieur et à l'extérieur des établissements.
2. Trouver de nouvelles idées pour mieux accompagner les personnes.
3. Améliorer les lieux de vie où vivent les personnes.
4. Faire vivre l'association, c'est défendre les droits des personnes.
5. Faire vivre le projet et avancer ensemble.

En résumé, "Horizons 2030" est une feuille de route collective et ambitieuse qui réaffirme l'engagement des Papillons Blancs de Dunkerque en tant qu'acteur essentiel sur son territoire pour construire une société ouverte à tous.

2. L'AGREMENT DE L'IME DU BANC VERT

L'IME du Banc Vert a été ouvert en 1973. Les locaux de l'IME se situent au 85 rue Jean Zay à Petite-Synthe (Dunkerque). L'IME est situé au sein du quartier du Banc Vert, à proximité d'écoles maternelles, primaires, d'un collège, d'une maison de quartier et d'un arrêt de bus.

Au fil des décennies, l'agrément de l'IME du Banc Vert s'est adapté au regard de l'évolution du public accueilli et des besoins du territoire :



En **2017**, l'Agence Régionale de Santé (ARS) renouvelle l'autorisation de l'IME du Banc Vert pour 15 années selon l'agrément suivant : « *La capacité totale de l'IME du Banc Vert est de 77 places, réparties de la manière suivante :*

- *41 places pour des enfants âgés de 5 à 14 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.*
- *24 places pour enfants âgés de 5 à 14 ans présentant des TSA.*
- *12 places pour enfants âgés de 3 à 12 ans présentant un polyhandicap en semi-internat (Le Petit Navire).*

Pour les enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle ou troubles du spectre autistique, la répartition des places internat et semi-internat se fait en fonction de leurs besoins, soit :

- *44 places de semi-internat*
- *21 places d'internat ».*

Ce renouvellement d'autorisation de l'IME du Banc Vert s'inscrit dans la démarche « une Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT) en lien avec la transformation de l'offre médico-sociale. Le décret

du 09 mai 2017⁵ est venu lever les freins « administratifs » dans la mise en œuvre des parcours personnalisés des personnes accompagnées. Opérationnellement, cette réforme se traduit par la suppression du niveau de déficience ainsi que la spécificité des troubles associés et l'âge.

En **2020**, à la demande de l'association, l'ARS fait évoluer les autorisations de l'IME du Banc Vert et de l'IME de Rosendaël en regroupant les capacités d'accueil : « *La capacité totale est ainsi portée à 139 places. Les bénéficiaires sont des enfants âgés de 3 à 14 ans* ». A ce jour, dans l'attente de décisions relatives à la transformation de l'offre du secteur enfance de l'association, la gestion des établissements reste distincte.

En **2021**, l'ARS rectifie les autorisations d'accueil de 0 à 20 ans en application du décret **du 09 mai 2017** pour favoriser les évolutions de l'offre de service des IME de l'association en adéquation avec les besoins sur le territoire.

Toutefois, ce décret prévoit la possibilité de spécificités liées au projet éducatif, thérapeutique et pédagogique en cohérence avec des besoins spécifiques des enfants.

En application de la volonté de l'association à répondre aux besoins du territoire, le projet de l'IME du Banc Vert s'oriente sur l'accueil spécialisé de jeunes enfants prioritairement de 3 à 12 ans en proposant un accompagnement précoce dans une dynamique de réponse aux besoins fondamentaux puis d'acquisition de l'autonomie, de participation sociale et de scolarisation.

En conséquence, la poursuite de parcours est soutenue pour l'ensemble des enfants accueillis et leurs parents dès 10 ans afin de découvrir les établissements proposant des environnements et un accompagnement adapté à l'épanouissement d'un adolescent et préparer une sortie à partir de 12 ans. Les partenariats avec les dispositifs de la Petite Enfance (CAMSP, Hôpital de jour, CMP Petite Enfance, PCO ...) sont recherchés.

En **2019**, la capacité totale autorisée pour l'IME du Banc Vert est portée de 77 à 84 places avec 7 places supplémentaires qui correspondent à un accompagnement en Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) pour des enfants âgés de 3 à 6 ans présentant des TSA.

En **2022**, l'IME du Banc Vert est autorisé par l'ARS à déployer une Equipe Mobile d'Appui médico-social à la Scolarisation (EMAS). Cette équipe est un dispositif de territoire portée par l'Association des Papillons Blancs de Dunkerque et co-portée par l'AFEJI et les Papillons Blancs d'Hazebrouck. L'EMAS a

⁵ Décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques.

pour finalité de soutenir et sensibiliser les professionnels de l'Education Nationale afin de renforcer les dispositifs de l'école inclusive et prévenir les ruptures de parcours scolaires des enfants.

L'évolution de l'agrément est donc corrélée à **une évolution des politiques publiques, de la population accueillie et des besoins identifiés sur le territoire Dunkerquois.**

III. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE L'IME

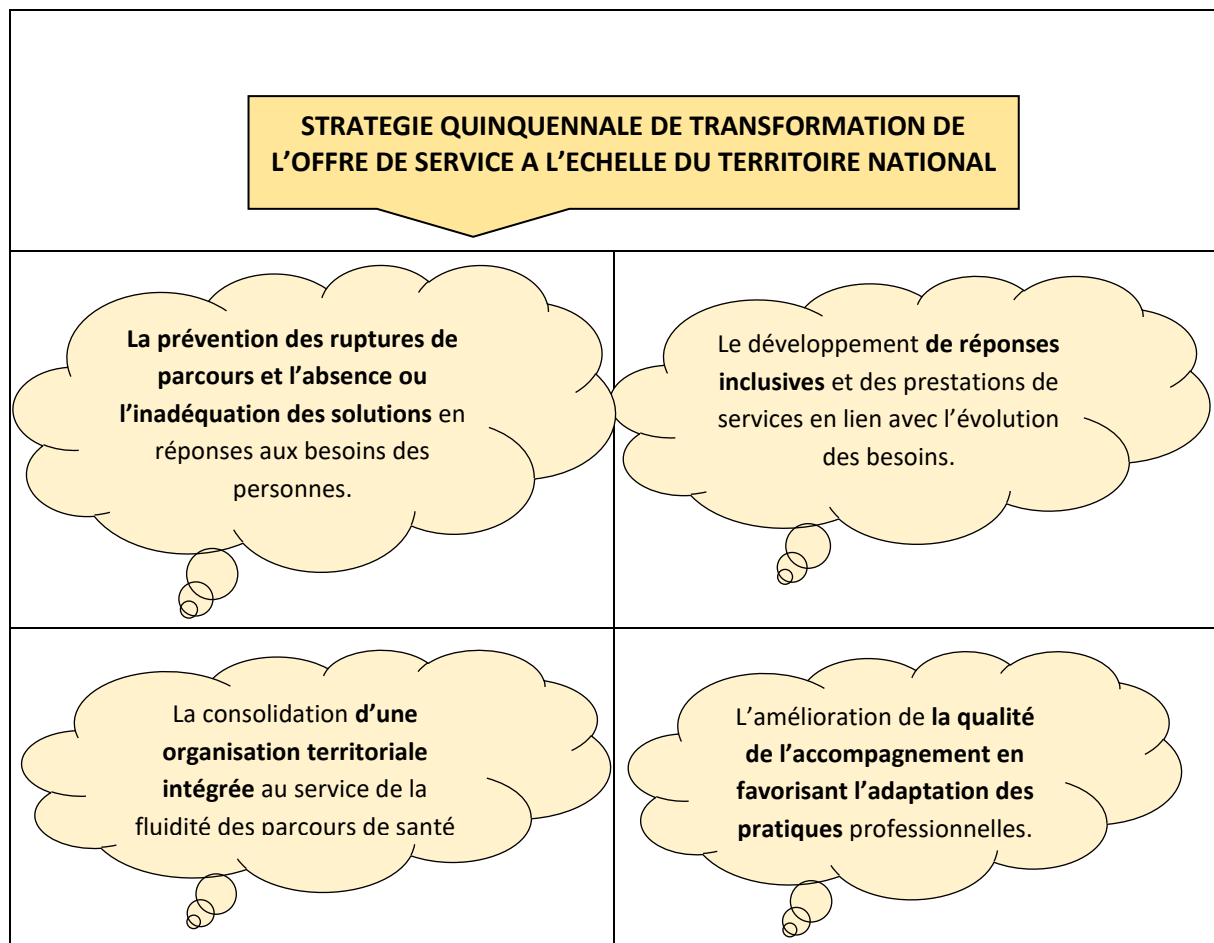
1. L'IME ET LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le projet d'établissement de l'IME du Banc Vert s'inscrit en dynamique avec l'évolution des politiques publiques.

Le Plan régional de santé (PRS) et la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale



L'engagement de la France dans l'évolution de l'offre de service se traduit **par la stratégie quinquennale de l'offre de service** à l'échelle du territoire national. Le plan d'action vise à faire évoluer l'offre médico-sociale afin de proposer des parcours inclusifs et adaptés aux besoins des personnes.



Dans la région Hauts-de-France, le **Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028** définit 7 orientations stratégiques de l'ARS pour les 10 prochaines années. Ces 7 orientations sont déclinées en 23 objectifs.

Parmi ces objectifs, nous pouvons identifier l'un d'eux comme stratégique au regard des missions et de l'évolution du projet de l'IME du Banc Vert :

PROMOUVOIR LES PARCOURS DE VIE SANS RUPTURE ET
L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Améliorer l'effectivité de **l'accès à la prévention et aux soins** des personnes en situation de handicap.
- **Soutenir et accompagner les aidants** en développant des initiatives organisées autour de quatre grands axes : repérer, informer et conseiller les aidants, les former et les soutenir, reconnaître leur rôle et leur expertise, structurer une offre de répit adaptée.
- Privilégier 3 grands principes structurants : **le passage d'une logique de places à une logique de réponses, la subsidiarité, la mobilisation des moyens d'accompagnement prioritairement au profit des personnes en ayant le plus besoin, l'exercice de la co-responsabilité.**

PARCOURS DES ENFANTS



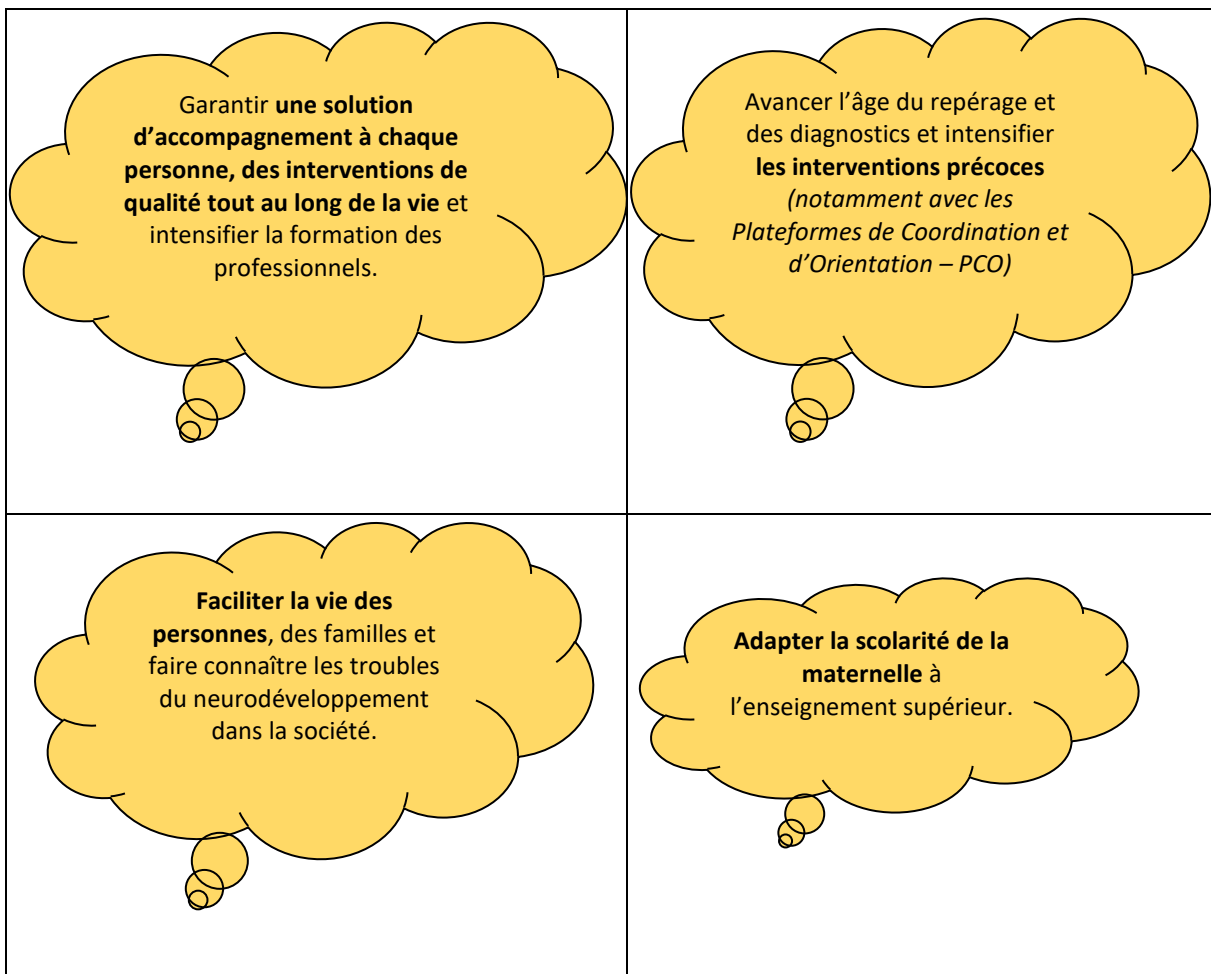
- **Améliorer l'accès au repérage et au dépistage** afin de pouvoir accompagner précocement les jeunes enfants présentant un risque de handicap **dans un objectif de prévention optimale du développement des troubles.**
- Rendre effective l'inscription de tous les enfants en situation de handicap **dans un parcours de scolarisation et de vie sans rupture** en s'assurant de l'existence, au sein de chaque territoire, d'une palette d'offres d'accompagnement diversifiée et adaptée aux besoins, en accordant une attention particulière aux "périodes charnières".

Une attention particulière est portée à la mise en œuvre des objectifs visant à favoriser les parcours d'inclusion scolaire et de vie des enfants et adolescents en situation de handicap. A titre d'exemple, deux indicateurs sont identifiés comme suivis de l'évolution de l'offre médico-sociale dans une logique inclusive :

- *L'augmentation du nombre de dispositifs participant à l'inclusion scolaire.*

- La part dans l'offre médico-sociale des services proposant un accompagnement en milieu ordinaire.

Par ailleurs, **une stratégie nationale sur l'autisme et les troubles du neurodéveloppement (TND)** est déployée sur le territoire national. En 2023, une nouvelle stratégie TND a été publiée. Cette stratégie comprend 6 engagements qui visent à garantir aux personnes des accompagnements de qualité et le respect de leurs choix. Parmi ces 6 engagements, 4 peuvent être mis en lien avec le projet de l'IME du Banc Vert :



Un plan de création de « 50 000 nouvelles places » pour les enfants et adultes en situation de handicap

En avril 2023, lors de la Conférence Nationale du Handicap, le Président de la République a annoncé « 50 000 nouvelles solutions » pour les enfants et les adultes en situation de handicap entre 2024 et

2030. En décembre 2023, une circulaire a été publiée⁶ pour présenter le contenu de ce plan. L'objectif de ce plan tend à répondre aux besoins des personnes en situation de handicap qui n'ont actuellement pas accès à des solutions adaptées à leurs besoins. Ce plan ambitieux s'inscrit dans le cadre de la Convention internationale des droits des personnes handicapées et vise à garantir l'exercice de tous les droits pour tous les citoyens.

Ce plan s'appuie sur plusieurs leviers pour transformer l'offre médico-sociale et proposer des solutions plus inclusives et individualisées :

- Des leviers juridiques en facilitant les autorisations de fonctionnement des établissements, en assouplissant les agréments et en étendant le fonctionnement en Dispositif Intégré Médico-Educatif (DIME) aux enfants relevant des IME, ce qui permet aux établissements et services de changer les modalités d'accompagnement avec souplesse pour fluidifier les parcours des enfants et des jeunes (accueil de jour, hébergement, école, domicile, etc...). Un décret a été publié en date du 5 juillet 2024⁷.
- Des leviers tarifaires avec la mise en œuvre de la réforme de la tarification SERAFIN-PH pour le secteur enfance à partir de 2025 et en valorisant ainsi, les budgets des ESMS en fonction des besoins et attentes des personnes.
- Par le biais des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) en priorisant une approche par les droits des personnes dans les CPOM et en mettant l'accent sur la formation des professionnels pour garantir des accompagnements de qualité
- Par la formation des professionnels en abordant les thématiques de l'autodétermination, de valorisation des rôles sociaux, de qualité de vie, de vie intime, affective et sexuelle, de promotion de la bientraitance, de prévention et de lutte contre les maltraitances et de virage domiciliaire et en respectant les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS.
- En favorisant la participation des personnes accompagnées par des modalités de communication alternative et améliorée et en s'appuyant sur l'expertise des personnes concernées.
- En renseignant l'outil Via Trajectoire pour suivre les parcours.

⁶ CIRCULAIRE N° DGCS/3B/DSS/1A/CNSA/DFO/2023/176 du 7 décembre 2023 relative à la mise en œuvre du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap 2024-2030, issu de la Conférence nationale du handicap 2023.

⁷ Décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositifs intégrés des établissements et services médico-sociaux

Les nomenclatures de besoins et de prestations de la réforme (SERAFIN-PH)

L'évolution des politiques publiques sur l'offre de service se traduit également par la réforme tarifaire SERAFIN-PH. Cette réforme trouve origine à la suite des préconisations issues du Rapport Vachey-Jeannet⁸. Elle a pour objectif de définir un modèle de financement sur une logique de répartition équitable des moyens en fonction des besoins identifiés des personnes accompagnées accueillies dans les établissements et services médico-sociaux.

Au-delà de la dimension budgétaire, cette réforme harmonise un langage commun autour des besoins identifiés et des prestations privilégiées pour y répondre. En 2022, l'IME du Banc Vert s'est proposé et a été retenu pour participer à une phase d'expérimentation menée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et l'Agence Technique de l'Informatique sur l'Hospitalisation (ATIH).

Les nomenclatures sont structurées en 3 domaines :

LA SANTE

La santé somatique et psychique, les besoins en lien avec la déficience de la personne, une maladie ou tout autre problème de santé lié, ou non, à sa déficience.

L'AUTONOMIE

Les activités de la vie quotidienne (entretien personnel), la communication et la prise de décision, la mobilité.

LA PARTICIPATION SOCIALE

L'implication des personnes dans des situations de vie réelles, notamment l'école, l'université, le travail, le logement, la gestion des ressources...de besoins, sont identifiés

En 2025, un recueil national obligatoire pour toutes les ESMS enfance et adolescence en situation de handicap sera réalisé pour simuler et ajuster le modèle tarifaire.

Cette réforme de la tarification s'appliquerait en 2026.

2. LES MISSIONS ET LE CADRE REGLEMENTAIRE DE L'IME

Les missions de l'IME

L'IME exerce sa mission conformément à la loi du 2 janvier 2002⁹, la loi du 11 février 2005¹⁰ et le décret du 2 avril 2009¹¹ définissent les missions de l'IME comme « *l'accompagnement mis en place au sein de l'établissement ou du service qui tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les*

⁸ Réforme de la tarification des établissements et services pour personnes handicapées-juillet 2013

⁹ Loi n° 2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

¹⁰ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la citoyenneté des personnes en situation de handicap

¹¹ Décret 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L.351-1 du code de l'éducation et les ESMS mentionnés aux 2° et 3° de l'article L.312-1 du CASF

potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis ».

Le cadre réglementaire

L'IME s'inscrit dans un cadre légal précis en référence à l'article L.312-1 alinéa 2 du CASF. C'est un établissement qui assure, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux mineurs handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation.

Le cadre réglementaire se base sur des décrets¹² qui organisent le conventionnement entre les pouvoirs publics et les établissements médico éducatifs ou leurs associations gestionnaires. Une rénovation des annexes du décret de 1956 a cadré les différents établissements en définissant le type d'enfants qui y sont accueillis. A ces décrets, se sont associés **la loi du 30 juin 1975**¹³ en faveur des personnes handicapées et **la loi 10 juillet 1989**¹⁴ d'orientation sur l'Education qui privilégient l'intégration des personnes handicapées en milieu ordinaire et plus précisément, par l'article 4, la scolarisation des enfants : *« Les enfants et adolescents handicapés sont soumis à l'obligation éducative. Ils satisfont à cette obligation en recevant soit une éducation ordinaire, soit, à défaut, une éducation spéciale, déterminée en fonction des besoins particuliers de chacun d'eux (...) ».*

La CIDE adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) constitue un repère historique dans l'accompagnement des enfants. Son objectif est de reconnaître et d'assurer les droits humains applicables à tous les enfants en tenant compte de leurs spécificités.

La **loi du 2 janvier 2002-2** marquera un tournant dans la dynamique d'accompagnement. Cette loi replace la personne accompagnée au centre de l'action des établissements et services en instituant réglementairement des outils initiés dans l'objectif de s'adapter à l'évolution des besoins de la personne accompagnée. Parmi ces outils, nous pouvons citer : la charte des droits et des libertés, le livret d'accueil, le contrat de séjour assorti du projet personnalisé, la personne qualifiée et ceux qui structurent les institutions tels que le projet d'établissement ou de service, le règlement de fonctionnement, le CVS. De plus, cette loi rend obligatoire la réalisation d'évaluation de

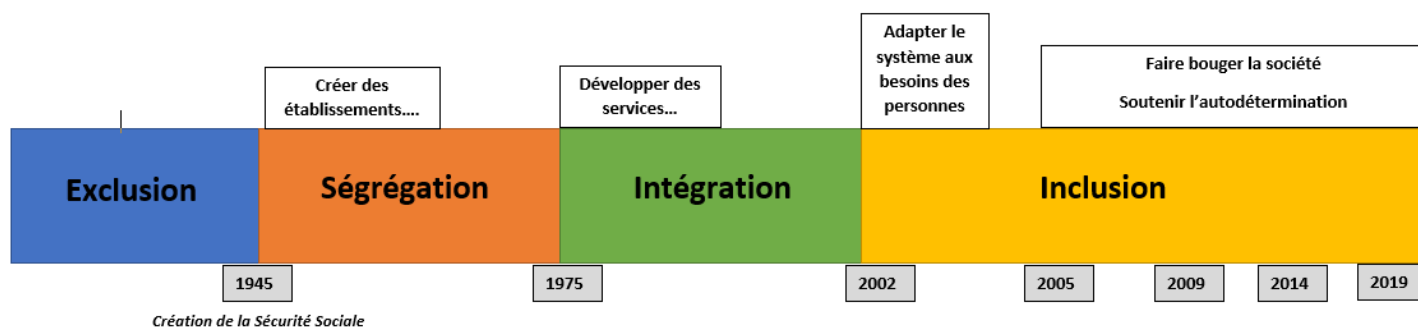
¹² Décret du 20 août 1946 fixant les conditions d'autorisation des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux.

Décret du 9 mars 1956 déterminant les conditions techniques dont doivent justifier les établissements privés pour enfants inadaptés. Abrogée et remplacée par le décret du 27 octobre 1989.

¹³ Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.

¹⁴ Loi n°89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation.

l'établissement afin de garantir un accompagnement qui donne à l'utilisateur et à sa famille un statut de citoyen. Toutes les formes d'expression et de participation des enfants et des familles sont dorénavant au centre du projet d'accompagnement. A ce titre, l'ensemble des documents relatifs à l'accompagnement doivent être accessibles et compréhensibles par tous dans l'objectif de favoriser pleinement l'implication de l'enfant dans son projet.



Extrait des travaux sur le Projet Associatif Global (2024)

La loi du 11 février 2005 garantit à chaque enfant en situation de handicap le droit d'être scolarisé dans une école ordinaire, proche de son domicile. Ce faisant, elle insiste sur un accompagnement des personnes handicapées et un soutien des familles. Le concept d'intégration est remplacé par celui de l'inclusion, celui de la personne handicapée par la personne en situation de handicap avec une nouvelle définition du handicap : « *Constitue un **handicap**, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie **dans son environnement** par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ».

L'arrêté du 2 avril 2009¹⁵, quant à lui, innove sur la collaboration entre les unités d'enseignement et les écoles ou collèges voisins. Il est à mettre en lien avec le décret du 2 avril 2009 dont l'objet est de promouvoir la coopération entre les établissements et services médico-sociaux, et établissements scolaires en vue de favoriser la scolarisation des enfants accueillis dans les établissements. En ce sens, des Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) peuvent être développées.

En 2014, l'instruction ministérielle du 13 février¹⁶ relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, impulse la création de places et d'unités d'enseignement prévus par le 3ème

¹⁵ Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation.

¹⁶ Instruction interministérielle relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013-2017).

plan autisme (2013-2017) : les UEMA et les Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA). En 2016, des modifications du cahier des charges national des UEMA donnent plus de précisions sur leur fonctionnement. **En 2019**, les politiques publiques s'engagent à renforcer les mesures pour la scolarité inclusive des élèves en situation de handicap avec **la loi du 26 juillet 2019**¹⁷ pour une école de la confiance. Elles souhaitent : favoriser les coopérations entre les établissements scolaires et les structures médico-sociales et de fluidifier le parcours des élèves. En ce sens, la circulaire du 14 juin 2019¹⁸ relative à la création des EMAS est publiée.

3. LES PAPILLONS BLANCS DE DUNKERQUE ET SON CPOM 2020-2024 (PROJET PAR VOIE D'AVENANT JUSQU'AU 31/12/2025).

L'association des Papillons Blancs de Dunkerque déploie les politiques publiques à travers son Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec l'ARS.

Ce CPOM définit les actions que l'association s'engage à mettre en œuvre sur cette période visant à l'amélioration continue de l'accompagnement des personnes par une évolution permanente des projets d'établissement en fonction des besoins des enfants et de l'offre d'accompagnement sur le territoire. Nous retenons plus particulièrement pour l'IME :

- Fonctionner en mode réponse accompagnée pour tous (RAPT).
- Droits des usagers et démarche d'amélioration continue de la qualité.
- Accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap.
- Soutenir et accompagner les aidants de personnes en situation de handicap et promouvoir la pair-aidance.
- Enfance en situation de handicap : parcours de scolarisation et de vie sans rupture.

Les fiches actions du CPOM sont déployées par pilotes puis se déclinent sur les établissements et services.

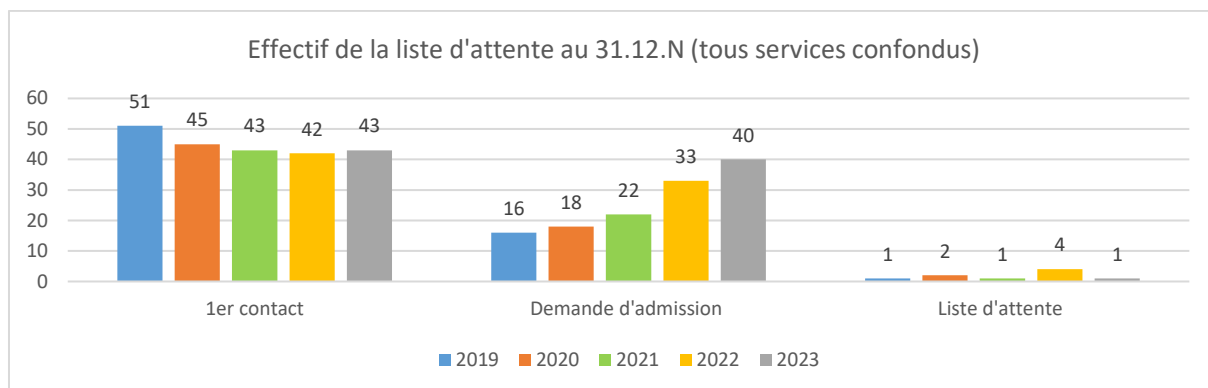
¹⁷ Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de confiance

¹⁸ Circulaire DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019 relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap

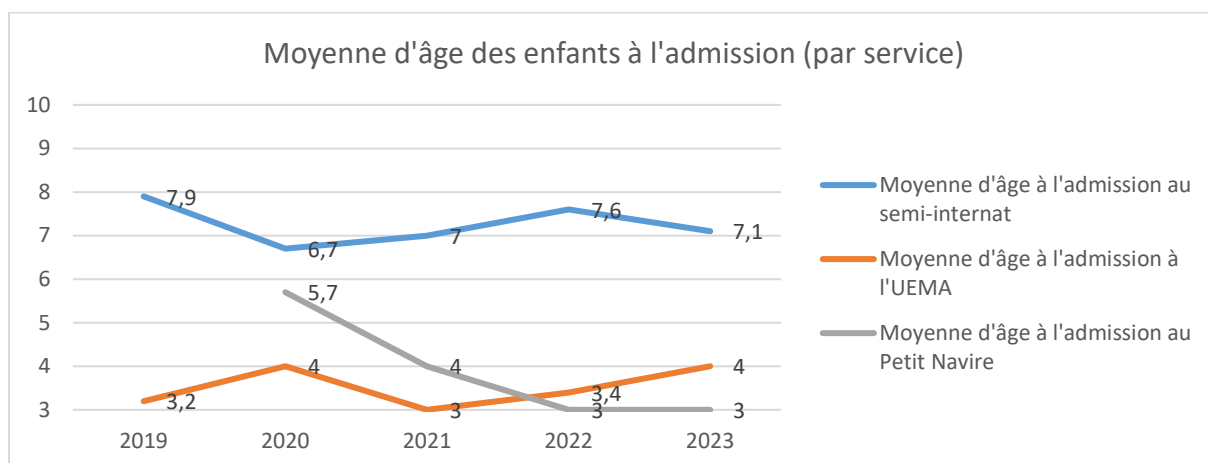
IV. LES ENFANTS ACCUEILLIS

1. L'ADMISSION

Les demandes d'admissions ¹⁹



Les admissions



Au 31/12/2024, les demandes d'admission se stabilise à 43. Cependant, il est à noter :

- De nombreuses demandes d'admission annulées au profit d'accompagnement en Belgique où les délais d'attente sont moindres.
- Une augmentation significative des demandes d'admission sur la période de janvier – juin où l'orientation à l'IME est préconisée par les équipes de suivi de scolarisation dans les écoles à l'approche de la fin d'année scolaire²⁰.

¹⁹ Cf. Définitions des 3 statuts expliquées à la page 44.

²⁰ En date du 31/05/2025, 60 demandes d'admission à l'IME.

Les demandes d'admission au semi-internat sont formalisées aux alentours des 4/5 ans de l'enfant. Or, la moyenne d'âge à l'admission sur le semi-internat oscille autour de 8 ans. **Le délai d'attente s'allonge. Il est en moyenne de 32 mois** (écart entre la date de la demande d'admission et la date d'admission effective).

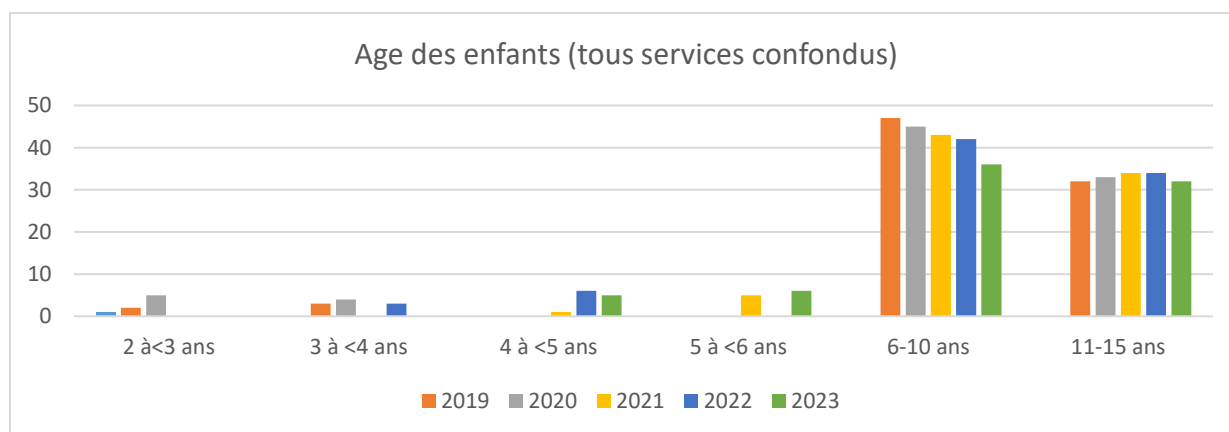
Les délais pour une admission au Petit Navire et à l'UEMA sont moindres :

- L'UEMA disposent d'une procédure d'admission accélérée²¹ au regard du jeune âge des enfants et de la durée totale d'accompagnement.
- Le Petit Navire était en sous-effectif depuis quelques années ce qui a permis des délais courts d'admission.

2. L'ÂGE DES ENFANTS

La répartition par âge des enfants accueillis :

31/12/N²² :



En 2024, la tranche d'âge des 11-15 ans représente 40% de l'effectif de l'IME. La présence d'enfants âgés de moins de 6 ans est exclusivement pour l'UEMA et au Petit Navire.

3. ... AVANT L'ADMISSION A L'IME

La provenance des enfants admis²³ :

Les enfants admis à l'IME du Banc Vert (hors admission à l'UEMA) proviennent du milieu ordinaire : ils sont scolarisés à temps partiel (pour la majorité, quelques heures par semaine) et bénéficient d'un Accompagnement d'Elève en Situation de Handicap (AESH) et/ou complété par un suivi en SESSAD ou par le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) ou par un Centre Médico-Psychologique (CMP).

²¹ Procédure de planification et d'accompagnement des orientations en UEMA et UEEA. Décembre 2024.

²² Cf. Tableaux de bord ANAP de 2018 à 2023.

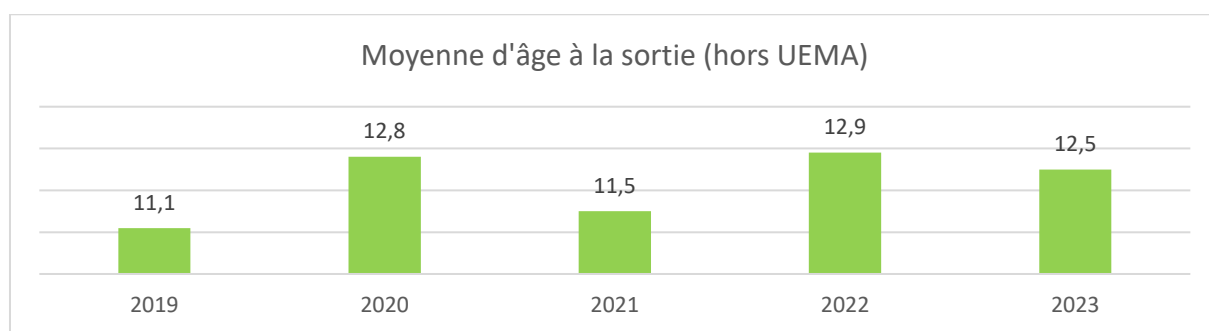
²³ Données issues du logiciel IMAGO DU

A ce jour, l'IME propose aux partenaires le partage d'activités adaptées afin de soutenir des projets de transition pour des enfants en perspective d'une admission.

4. ET APRES DE L'IME ...

Les poursuites de parcours et/ou motifs de sortie²⁴ :

Les poursuites de parcours des enfants accueillis à l'IME du Banc Vert sont orientées vers d'autres établissements médico-sociaux du territoire principalement l'IME de Coppenaxfort, et plus exceptionnellement à l'IMED et l'IME Louis Christiaens (AFEJI).



En 2024, la moyenne d'âge à la sortie est de 13,5 ans et risque d'être plus élevée en 2025 au regard des difficultés à trouver une réponse adaptée aux jeunes de l'IME sur le territoire.

***Les enjeux :** Bien que notre ambition soit d'agir précocement, les poursuites de parcours restent trop tardives et/ou sans réponse sur le territoire, l'admission au semi-internat des enfants de 3 à 6 ans n'est pas effective. Une réflexion de secteur sur le projet d'un accompagnement partagé des jeunes de 12-14 ans reste un enjeu de l'évolution de l'offre de service pour le secteur enfance.*

5. LE PROFIL DES ENFANTS ACCUEILLIS

L'évolution des déficiences et des troubles des enfants accueillis

Les données sur le niveau de déficience des enfants sont à analyser avec vigilance. En effet, les différents tests psychométriques sont à prendre en compte en toute objectivité. Ils ne doivent pas être considérés comme enfermant l'enfant dans une catégorie ou niveau quelconque. Ils permettent juste

²⁴ Données issues du logiciel IMAGO DU.

de situer, à un moment donné, ses compétences par rapport à un niveau de fonctionnement développemental standard. D'autres évaluations relatives à la vie quotidienne viennent les compléter.

Quelques définitions

Le polyhandicap

Le polyhandicap concerne les enfants accueillis au Petit Navire. Le polyhandicap associe des déficiences intellectuelle et motrice sévères qui s'expriment de façons multiples entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

La déficience intellectuelle

La déficience intellectuelle est la déficience principale, et majoritaire, pour les enfants accompagnés par l'IME. La déficience intellectuelle se caractérise par l'Organisation mondiale de la santé : *« la capacité sensiblement réduite de comprendre une information nouvelle ou complexe et d'apprendre et d'appliquer de nouvelles compétences (trouble de l'intelligence). Il s'ensuit une aptitude diminuée à faire face à toute situation de manière indépendante (trouble du fonctionnement social), un phénomène qui commence avant l'âge adulte et exerce un effet durable sur le développement. La limitation significative du fonctionnement adaptatif est visible dans divers secteurs d'aptitudes tels que la communication, les apprentissages scolaires, l'autonomie, la responsabilité individuelle, la vie sociale, le travail, les loisirs, la santé, ou encore la sécurité »*²⁵.

Sur les 3 dernières années, les niveaux de déficience intellectuelle des enfants accueillis se répartissent tels que :

- 20% en déficience intellectuelle légère.
- 40% en déficience intellectuelle moyenne.
- 30% en déficience intellectuelle sévère.
- 10% en déficience intellectuelle dont le niveau est difficilement évaluable.

Les déficiences à titre associé

Les déficiences associées viennent s'ajouter à la déficience principale. Il est important de préciser qu'un enfant peut cumuler plusieurs déficiences à titre associé.

- Nombre d'enfants sans déficience associée = 8%
- Nombre d'enfants + 1 déficience associée = 7%
- Nombre d'enfants + 2 déficiences associées = 28%

²⁵ Inserm. Déficiences intellectuelles. Collection Expertise collective. Montrouge : EDP Sciences, 2016.

- Nombre d'enfants + 3 déficiences associées ou plus = 57%

La majorité des troubles associés sont :

- **Des troubles du comportement et de la communication** avec comme distinction :
 - o 75% pour « déficience sévère de la communication » (l'enfant a besoin d'une Communication Alternative et Améliorée (CAA)).
 - o 25% pour « difficultés psychologiques avec troubles du comportement » (troubles du comportement provoqué par un état : nerveux, anxieux, dépressif, psychotique, état-limite).
- **Des autres déficiences** qui peuvent être caractérisées par de l'épilepsie, des troubles spécifiques liées à la trisomie 21, problème de sommeil, problème alimentaire, ...

Autisme et autres TED

La catégorisation des enfants avec TSA est un enjeu pour l'IME. En effet, les enfants ayant une déficience intellectuelle moyenne et sévère montrent presque systématiquement des traits autistiques – car tous les domaines de compétences sont impactés : la communication, les relations, les comportements, des activités et intérêts restreints et répétitifs. On retrouve de forts attraits pour le domaine sensoriel avec une recherche de stimuli – se balancer, faire des bruits de bouche, ..., ou une attirance pour des bruits particuliers – chasse d'eau, aspirateur, ... ? ou pour des couleurs ou lumières, odeurs – les enfants aiment « sentir » toute chose ou parfois ils présentent une indifférence à la douleur, à la température, au monde sonore...

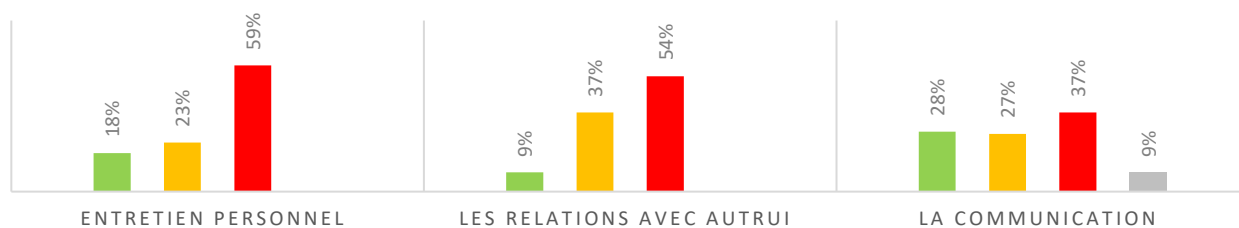
Les intérêts restreints, une forte intolérance au changement et des comportements inflexibles s'expriment par des refus de changer d'activités et la mise en place de comportements inadaptés.

Aussi, pour bien comprendre le projet de l'IME, il est essentiel d'aller plus loin que la catégorisation par la déficience en abordant l'expression des troubles et leurs conséquences sur le degré d'autonomie²⁶ des enfants.

²⁶ Extraits du rapport d'activité 2023.

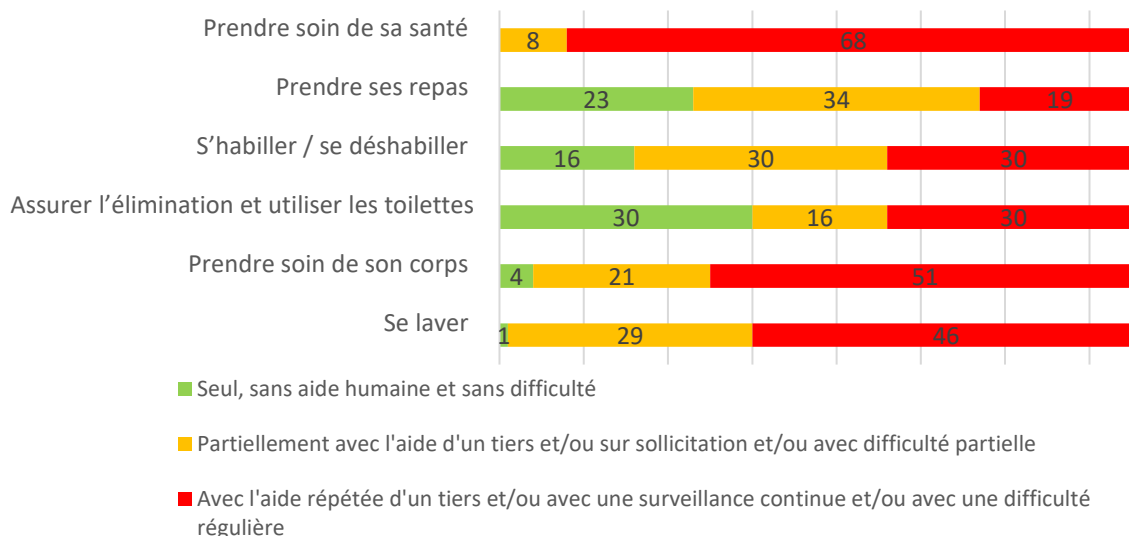
DEGRÉ D'AUTONOMIE DES ENFANTS

- Seul, sans aide humaine et sans difficulté
- Partiellement avec l'aide d'un tiers et/ou sur sollicitation et/ou avec difficulté partielle
- Avec l'aide répétée d'un tiers et/ou avec une surveillance continue et/ou avec une difficulté régulière
- Non concerné



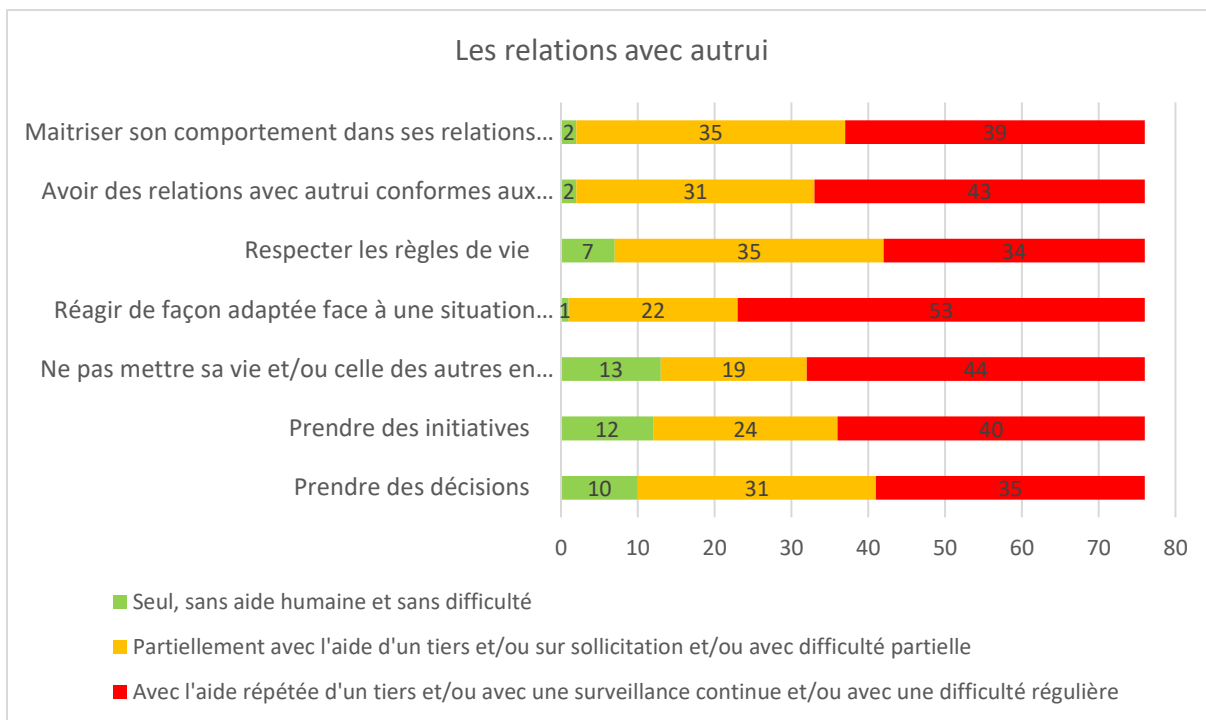
Pour compléter ces données, quelques exemples de sous items²⁷ qui en résultent en termes d'accompagnement et de soutien à apporter auprès de l'enfant.

L'entretien personnel

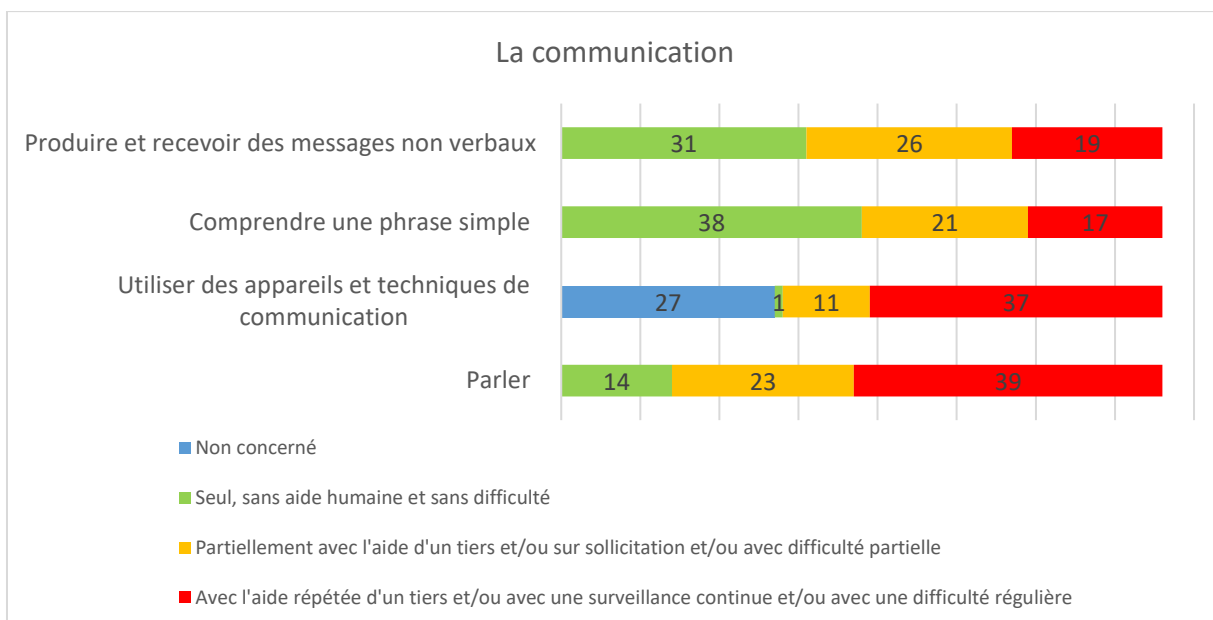


Ces évaluations mettent en évidence l'importance des prestations nécessaires pour répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et pour satisfaire aux besoins « d'être nourri, lavé », « de dormir selon des rythmes réguliers en quantité et qualité », « d'être soutenu dans l'acquisition de la propreté ».

²⁷ Extraits du rapport d'activité 2023



Ces évaluations mettent en évidence la gestion des dilemmes à laquelle fait face quotidiennement l'équipe de l'IME sur entre la préservation du droit des enfants notamment d'aller et venir et du droit à la protection.



Ces évaluations mettent en évidence l'importance de proposer des modes de communication alternatifs adaptés aux capacités de l'enfant pour promouvoir leur droit et prévenir l'apparition de comportements dévifs.

Des indicateurs sur la mise en danger sont également dorénavant évalués ; tels que « *l'enfant se met-il en danger ?* », « *l'enfant perturbe ou met en danger autrui ?* », « *l'enfant est anormalement agressif, auto agressif ou hétéro agressif ?* ».

Les indicateurs liés à la mise en danger des enfants révèlent qu'environ 70% des enfants accompagnés à l'IME présentent une récurrence de mise en danger pour eux-mêmes ou pour les autres enfants :

- 50% d'entre eux de manière quotidienne ou hebdomadaire.
- 20% d'entre eux de manière mensuelle ou annuelle

Ces différents indicateurs sont avant à tout à mettre en lien avec le soutien dont les enfants ont besoin pour exprimer leurs besoins fondamentaux. Les mises en danger sont dans des contextes « d'insécurité affective » et de réponse à une frustration liés au fait :

- ***De ne pas avoir été compris dans leurs demandes,***
- ***Et/ou de ne pas avoir compris ce qui leur est demandé,***
- ***Et/ou dans des demandes inadaptées à leur capacité.***

6. LA SCOLARISATION DES ENFANTS

L'IME dispose d'une convention de création et d'organisation d'une Unité d'Enseignement (UE) depuis 2012. Elle est renouvelée tous les 3 ans. Elle engage le Rectorat de Lille à mettre à disposition des enseignants au sein de l'IME (4 ETP à ce jour) qui propose un projet pédagogique et une organisation de la scolarité des enfants et l'organisme gestionnaire. L'annexe pédagogique est en cours d'actualisation pour la rentrée de septembre 2025. Elle sera annexée au projet d'établissement dès sa validation.

Différentes modalités sont possibles. Elles se déroulent obligatoirement en collectif.

- Une scolarité en classe interne à l'IME (UEI)
- Une scolarité dans une classe externée : une classe de l'IME, avec une enseignante de l'IME et des professionnels de l'IME, dans une école du secteur (UEE) convenue avec la Mairie et IEN ASH et l'IEN de secteur. L'école partenaire est l'école primaire de la Meunerie à Petite Synthe. Pour l'UEMA, l'école partenaire est l'école maternelle des Glacis à Malo les Bains.
- Une scolarité en immersion dans un établissement scolaire du territoire (soit en classe ordinaire et/ou en Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS)) et un accompagnement à temps partiel à l'IME.

Les indicateurs²⁸ relatifs à la scolarisation reflètent également le profil et les besoins des enfants accompagnés par l'IME. En 2024, 8 enfants ne bénéficient pas de temps de scolarisation.

Quelques chiffres :

| | Semi-internat | Petit Navire |
|--|---------------|--------------|
| Nombre d'enfants scolarisés en classe interne (UEI) | 43 | 5 |
| Temps de scolarisation par semaine | | |
| <i>Moins de 3h</i> | 38 | 5 |
| <i>Entre 3h et 4h</i> | 5 | |

| | Semi-internat | UEMA |
|---|---------------|------|
| Nombre d'enfants scolarisés en classe externée (UEE) | 15 | 5 |
| Temps de scolarisation par semaine | | 24h |
| <i>UEE 1 (6h) = CLIME 1</i> | 8 | |
| <i>UEE 2(9h) = CLIME 2</i> | 7 | |

L'effectif des classes externées a diminué. Il est de 15 en 2024 pour 21 en 2023. Il s'organise en 2 groupes classes.

En 2024, seule une enfant bénéficie d'une scolarité dans une école maternelle et d'un accompagnement à temps partiel à l'IME. C'est une élève du Petit Navire.

Les niveaux scolaires

| Cours élémentaire 1 | Cours préparatoire | Grande section de maternelle | Moyenne Section de Maternelle | Petite Section maternelle Petite petite section |
|---------------------|--------------------|------------------------------|-------------------------------|--|
| 5 | 14 | 7 | 12 | 25 |

²⁸ Indicateurs issus de l'enquête 32 de l'Education nationale 2024.

Les enjeux : La majorité des enfants bénéficie de moins de 3 heures de scolarisation par semaine. Ce temps de scolarisation s'explique par des temps de disponibilité, de concentration et de capacités d'apprentissages fluctuantes des enfants selon les moments et leur état émotionnel. Les projets partagés équipe éducative/enseignantes visent à donner de la souplesse pour s'adapter à cela.

Il est néanmoins important d'être vigilant dans les années à venir à faire valoir le droit à la scolarisation pour tous les enfants au sein de l'IME²⁹ pour ne pas perdre de poste d'enseignant au regard de la loi – obligation de scolarisation de tous les enfants de 3 à 16 ans.

7. L'EFFECTIF DE L'IME

Quelques chiffres³⁰

| | Effectif total : 84 Accueil journée | Effectif UEMA : 7 Accueil journée | Effectif Petit Navire :12 Accueil journée | Effectif semi : 65 Accueil journée | Dont effectif Internat : 21 Accueil nuit |
|------|--|--------------------------------------|--|---------------------------------------|---|
| 2022 | 82 | 6 | 10 | 66 | 6 + 3 enfants de l'IME de Rosendaël |
| 2023 | 79 | 7 | 8 | 64 | 9 + 3 enfants de ROS |
| 2024 | 73 | 5 | 9 | 59 | 9 + 3 enfants de ROS |

| | Taux de réalisation d'activité | Taux d'occupation |
|--------------------------|---|--------------------------|
| 2021 | 97.82% | 86.13% |
| 2022 | 94.63% | 81.44% |
| 2023 | 89.64% | 76.27% |
| 2024³¹ | 84.58% | 72.25% |

Le taux de réalisation de l'activité est calculé en regroupant l'ensemble des services (Semi + Petit Navire + UEMA + Internat). Il représente la réalité « des places » occupées au regard de l'agrément de l'IME (84 places).

Le taux d'activité représente la présence effective des enfants inscrit à l'IME.

L'effectif à l'UEMA entre 4 et 7 enfants fluctue tout au long de l'année scolaire.

L'effectif au Petit Navire remonte régulièrement depuis 5 années. Le projet de l'unité est visible sur le territoire notamment de par la convention avec le SSR de l'hôpital Maritime de Zuydcoote. Cependant, la fragilité en santé des enfants génère de l'absentéisme en lien avec des hospitalisations et des séjours

²⁹ Fiche action n°3 « Garantir un parcours individualisé sans rupture ».

³⁰ Taux issus des rapports d'activité et des tableaux de l'ANAP 2022-2023-2024

³¹ Taux prévisionnels ANAP 2024

de rééducation intensive. Les parents souhaitent également préserver les mercredis et pour certains, les vacances scolaires en famille.

L'effectif à l'IME-internat est stable depuis de nombreuses années. Il est d'une dizaine d'enfants en accueil partiel et séquencé. L'effectif professionnels s'est ajusté à cette réalité en intervenant sur le semi internat.

L'effectif à l'IME-semi est en baisse. Ceci est à mettre en lien avec l'évolution des profils des enfants entraînant :

- Une augmentation de l'individualisation nécessitant de la souplesse ; accueil partiel et séquencé,
- Un accompagnement dit « complexe » de par le cumul des déficiences et la diversité de leur expression,
- Une coordination renforcée du projet personnalisé en associant des ressources extérieures.

Conclusion intermédiaire

Historiquement, le projet de l'IME du Banc Vert s'est toujours tourné vers les publics les plus vulnérables (expression multiple et complexe du handicap, jeune âge, ...). Le nombre de demandes d'admission vient confirmer sa visibilité sur le territoire de Dunkerque et le caractère unique de son projet.

En réponse au contexte réglementaire actuel et à l'évolution des indicateurs relatifs au public, l'IME doit continuer à se transformer et se réinventer tant dans son projet que son fonctionnement. Les prestations doivent se déployer avec plus de souplesse, de réactivité en s'associant avec les partenaires de territoire de la Petite Enfance et de l'enfance³². Elles doivent aussi viser à soutenir l'ensemble des acteurs des environnements de vie de l'enfant : parents, école, centre de loisirs, ..., à la bonne compréhension de ce qu'il est, à l'accès à ce qu'il souhaite et à la réponse à apporter à ses besoins pour déployer et promouvoir un accompagnement empreint de bientraitance³³.

Un enfant n'est pas qu'un être en devenir, il est aussi là, avec ce qu'il est aujourd'hui.

³² Cf. Fiche action n°3 « Garantir un parcours individualisé sans rupture ».

³³ Cf. Fiche action n°2 « Favoriser l'autodétermination, la participation et l'épanouissement de l'enfant en soutenant les environnements du quotidien ».

V. LES PRINCIPES D'INTERVENTION : la promotion de la bientraitance

1. LES PRINCIPES D'INTERVENTION

LE RESPECT DES DROITS DES ENFANTS ACCOMPAGNES : LA GESTION DES DILEMMES

La réflexion de la réécriture du projet s'est appuyée sur la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

En complémentarité de ces droits, les besoins des enfants accompagnés par l'IME du Banc Vert amènent régulièrement des questionnements qui touchent 3 dilemmes :



Jusqu'à quel point la liberté d'un enfant peut-elle être restreinte au profit de sa sécurité ? de sa protection ? Les réponses à ces questions doivent être réfléchies et partagées selon les besoins spécifiques de chaque enfant et de ses capacités avec l'ensemble des personnes actrices du PP de l'enfant : l'enfant, sa famille, les professionnels et les partenaires³⁴.

Toute nouvelle expérience serait un danger ? quels sont les véritables risques et pour qui ? les risques doivent être identifiés, mesurés et partagés avec l'enfant. Ils doivent être pris de façon concertée et assumée avec sa famille pour permettre la mise en œuvre de l'expérience au profit du développement de ses capacités³⁵.

L'AUTODETERMINATION ET LA VALORISATION DES ROLES SOCIAUX (VRS)

L'autodétermination est le droit de chaque personne accompagnée à faire des choix pour sa propre vie. Chacun doit pouvoir exprimer son choix : quelle que soit sa situation de handicap, sa parole est prise en compte. L'autodétermination découle de l'évolution normale de la société et elle s'inscrit dans

³⁴ Cf. Fiche action n°1 « Déployer une stratégie en matière de bientraitance et d'éthique/Sécuriser les pratiques professionnelles ».

³⁵ Cf. Fiche action n°2 « Favoriser l'autodétermination, la participation et l'épanouissement de l'enfant en soutenant les environnements du quotidien ».

la citoyenneté. Elle nécessite un accompagnement adapté, basé sur la confiance, acceptant la prise de risque et le droit à l'essai ³⁶.



Il convient de formaliser et généraliser des espaces d'expression pour tous les enfants, quel que soit leurs capacités. En ce sens, un travail sur le recueil « de la parole » par l'adaptation des moyens de communication, la diversification d'espaces d'expression, la formalisation est à poursuivre au sein de l'IME³⁷.

La Valorisation des Rôles Sociaux (VRS) se définit par le développement, la mise en valeur, le maintien et la défense de rôles sociaux valorisés et particulièrement pour celles présentant un risque de dévalorisation sociale.

Elle repose sur deux stratégies principales pour les enfants de l'IME :

- Le développement des compétences en proposant des interventions qui visent à améliorer les compétences nécessaires : à communiquer, à faire des choix autonomes et à la gestion des émotions.
- Le rehaussement de l'image sociale en encourageant les personnes à s'investir dans des activités qui leur permettent de s'intégrer dans des groupes : être un membre de la famille à part entière, un coéquipier d'une équipe sportive, un élève dans une structure éducative,

³⁶ Projet Associatif des Papillons Blancs de Dunkerque.

³⁷ Cf. Fiche action n°2 « Favoriser l'autodétermination, la participation et l'épanouissement de l'enfant en soutenant les environnements du quotidien ».

La VRS permet un renforcement de l'estime de soi, une amélioration de l'inclusion sociale par des interactions positives avec ses pairs et une transformation des représentations sociales par la mise en avant de réussites des enfants. Ils participent alors à la déconstruction des préjugés à leur rencontre.

En collaboration avec l'association, les formations sur l'autodétermination et la VRS sont à poursuivre dans les années à venir afin de faciliter l'appropriation des concepts et leur mise en œuvre dans les accompagnements des enfants de l'IME.³⁸

LES QUESTIONNEMENTS ETHIQUES

Les réflexions éthiques visent à questionner et croiser différents points de vue (professionnels, personnes accompagnées, familles, partenaires) sur un sujet source de questionnements et d'avis divergents. L'objectif de la démarche n'est pas de porter un jugement sur les pratiques professionnelles mais bien d'ajouter du sens et d'éclairer la prise de décision. Ces questionnements doivent considérer les droits, les devoirs, les besoins, les limites de l'enfant, des représentants légaux, des partenaires et de l'IME. En ce sens, il est essentiel de reconnaître de fait que chaque situation est singulière et que la réponse ne peut être qu'unique.

A l'IME, une « cellule éthique » se réunit au minimum 3 fois par an. Cette cellule a pour but d'échanger sur des sujets qui sont sources de questionnements pour les professionnels (l'intimité, le renforçateur, la sexualité, etc...). Ces modalités de réflexions doivent se poursuivre en intégrant aussi la participation des enfants, des familles et les partenaires³⁹.

Les réflexions liées à la bientraitance et l'éthique doivent aussi intégrer les échanges et réunions pluridisciplinaires relatifs à l'accompagnement. Elles amènent une co-réflexion et visent l'objectif de définir et s'approprier ensemble des principes socles d'accompagnement.

LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE

La dynamique de recherche d'amélioration de la qualité d'accompagnement va de pair et réciproquement, avec la qualité de travail des professionnels : un environnement d'accompagnement

³⁸ Cf. Fiche action n°4 « Développer la politique RH en lien avec la politique associative et l'évolution du projet d'établissement ».

³⁹ Cf. Fiche action n°1 « Déployer une stratégie en matière de bientraitance et d'éthique/Sécuriser les pratiques professionnelles ».

(sur le plan des ressources humaines, techniques, architecturales, matérielles, ...) adapté aux besoins des enfants participera à des conditions de travail optimales pour les professionnels.

L'ensemble du projet de l'IME est donc soutenu par un management-qualité qui vise à articuler l'ensemble des processus :

- D'amélioration continue
- D'accompagnement
- De supports.

Le processus d'amélioration continue vise à garantir la conformité, l'appropriation et la mise en œuvre des différents outils issus de la loi 2002-02. Ces outils décrivent les actions concrètes mises en œuvre par l'IME pour respecter la charte des droits et des libertés des enfants, pour favoriser sa participation et son pouvoir d'agir sur son projet et aussi celui de l'IME. Ces différents outils viennent soutenir la relation de confiance et de collaboration des **4P** autour du projet personnalisé de l'enfant. Ils fixent le cadre d'intervention des professionnels qui s'y réfèrent pour déployer un accompagnement empreint de bienveillance.

Ce processus est porté par la Direction de l'IME. Son déploiement est assuré par la chargée de mission projet (0,40ETP) qui soutient le Correspondant Qualité Evaluation (CQE) en charge de l'animation. Le CQE est un professionnel de l'IME détaché une à 2 ½ journées par semaine. Il participe régulièrement à des rencontres au niveau associatif sous la responsabilité de la Direction qualité et de la Direction de l'accompagnement.

Concrètement à l'IME, cela se traduit par la mise en place d'outils en faveur de la participation des enfants et une réflexion partagée des **4P**.

A destination des personnes accompagnées

- Les fiches d'expression : recueil de l'expression des enfants.
- La structuration de la préparation et la formalisation du projet personnalisé pour permettre à l'enfant de participer pleinement à son projet personnalisé. ⁴⁰
- **Les enquêtes de satisfaction** : elles permettent d'identifier la satisfaction et les souhaits des enfants sur des thématiques spécifiques : par exemple le repas, la récréation, les activités proposées en lien avec le projet personnalisé, les projets, ... Un travail d'adaptation des

⁴⁰ Se référer au processus Projet Personnalisé

enquêtes sera à mener avec les professionnels afin de favoriser la participation de tous les enfants quel que soit leur niveau de communication⁴¹.

- Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est l'un des 7 outils de la loi 2002-2 qui vise à garantir l'exercice des droits et des libertés des personnes accompagnées. Cette instance est d'abord un espace d'expression et de participation des personnes accompagnées qui vise à améliorer leur quotidien. En janvier 2023, une réforme est venue modifier les attendus de cette instance⁴². La mise en place **de groupes d'expression**⁴³ a donc été proposée et validée par le conseil d'administration en mars 2025.

Ces 4 outils sont aussi déployés de façon ciblées auprès des représentants légaux.

Au quotidien, les professionnels donnent accès et sens à leur utilisation auprès de tous les enfants. La promotion de l'utilisation de ces outils est à renforcer auprès des professionnels⁴⁴.

A destination des professionnels, des partenaires :

- **Les fiches de dysfonctionnement.** L'utilisation de ces fiches vise à repérer et résoudre des problématiques de fonctionnement de l'IME. Par ailleurs, l'utilisation de ces fiches de dysfonctionnement est l'un des leviers incontournables de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) et nécessite d'être poursuivie⁴⁵.
- **Les audits** sont réalisés de façon interne, en appui avec le siège de l'association, notamment la Direction Qualité Sécurité Environnement (QSE). Ces audits ont pour objectif de vérifier la bonne application des références réglementaires et sécuritaires (droits des personnes accompagnées, circuit de médicament...). Chaque année, des auto-contrôles sur les projets personnalisés sont également réalisés.
- **L'évaluation externe** : tous les 5 ans, elle est réalisée par un prestataire externe. Celle de l'IME du Banc Vert s'est déroulée en 2021 avec le cabinet OGIP QUALITE. Le rapport d'évaluation externe tend à vérifier la cohérence globale de l'accompagnement avec le projet d'établissement. Une nouvelle **évaluation sur la base du nouveau référentiel de la HAS** sera réalisée en 2026.

⁴¹ Cf. Fiche action n°2 « Favoriser l'autodétermination, la participation et l'épanouissement de l'enfant en soutenant les environnements du quotidien ».

⁴² Décret no 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation : [Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0098 du 27/04/2022](#)

⁴³ Règlement intérieur de l'instance collective de participation ; les groupes d'expression. Mai 2025

⁴⁴ Cf. Fiche action n°2 « Favoriser l'autodétermination, la participation et l'épanouissement de l'enfant en soutenant les environnements du quotidien ».

⁴⁵ Cf. Fiche action n°4 « Développer la politique RH en lien avec la politique associative et l'évolution du projet d'établissement ».

L'ensemble de ces outils contribuent à l'amélioration continue des prestations proposées aux enfants en considérant ce qu'ils souhaitent. En lien avec le déploiement des fiches actions du PE et ceux issus des audits, contrôles, etc... des plans d'actions sont construits et intégrés dans le logiciel qualité FUSION.

2. LA GESTION DES RISQUES

LA GESTION DES EVENEMENTS GRAVES

La bientraitance est une préoccupation permanente et transversale dans l'accompagnement des enfants. Chaque individu affirme avec conviction « *ne pas être maltraitant, donc être dans la bientraitance et aussi savoir que ne pas être maltraitant ne veut pas dire être bientraitant* », tout en exprimant « *les notions, les concepts, les cadres de la bientraitance et de l'éthique sont flous. Promouvoir les droits des enfants, oui, répondre à leurs besoins, souhaits, oui mais concrètement, au quotidien, ça veut dire quoi, on fait comment ? encore des nouveaux principes. C'est quoi les violences éducatives ordinaires ?*⁴⁶».

La prévention, le signalement et le traitement des situations de maltraitance sont structurés par une directive associative et soutenue par un guide de lutte et de prévention des maltraitances. L'ensemble des professionnels, stagiaires, bénévoles est informé de cette démarche et les documents s'y référant sont accessibles pour tous⁴⁷. Le document d'appui pour la rédaction d'une situation est nommé « fiche d'évènement grave ».

Les numéros d'appel nationaux 3133 : Lutte contre la maltraitance des personnes âgées ou handicapées et 119 : Allô, enfance en danger sont affichés dans le hall d'accueil de l'IME.

En 2024, 40 fiches *événements graves* ont été rédigées. Les situations concernent principalement des situations d'enfants envers d'autres enfants et de la mise en danger par l'enfant lui-même ou de comportements inappropriés. L'analyse montre majoritairement des origines dues à la frustration liée aux difficultés pour les enfants et adultes « victimes » à comprendre ce que l'enfant souhaitait exprimer et pour les enfants « acteurs » à comprendre ce qui leur était demandé et à gérer leurs émotions. Dans un second plan, le constat de conséquences pour l'enfant d'actions professionnelles

⁴⁶ Propos recueillis lors des temps de réflexions sur le projet d'établissement avec les professionnels.

⁴⁷ Cf. Fiche action n°1 : « Déployer une stratégie en matière de bientraitance et d'éthique/Sécuriser les pratiques professionnelles ».

déployées dans un contexte de recherche de mise en sécurité de l'enfant et lui-même face à un danger. A la marge, des erreurs professionnelles. En dernier lieu, des situations de danger repérées dans l'environnement familial.

Ces écrits sont donc essentiels car ils permettent

- Une aide à la décision des démarches à engager selon la catégorisation de l'événement : incident, informations pré occupantes, signalement au procureur pour protéger la victime.
- L'identification d'un plan d'action de mesures correctrices immédiates et préventives.

A froid, ces situations sont à reprendre dans le cadre d'un espace de réflexion éthique pour compléter la cartographie des risques de maltraitance et l'identification des mesures de prévention⁴⁸.

LA GESTION DU RISQUE MEDICAMENTEUX⁴⁹

L'IME a organisé le circuit du médicament⁵⁰ pour chaque étape : le transport, le lien prescripteur et pharmacie, la dispensation, le stockage, la préparation, la distribution, l'administration et l'aide à la prise.

Pour prévenir toute erreur, l'IME applique la règle des 5P : la bonne personne, le bon médicament, la bonne dose, la bonne voie et le bon moment.

Afin que les professionnels respectent la sécurisation du médicament, ceux-ci sont régulièrement sensibilisés et / ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux.

Certains enfants, selon leur degré d'autonomie, peuvent venir seuls ou accompagnés à l'infirmerie pour l'administration de leur traitement.

Des protocoles individuels sont rédigés et signés du médecin. Ceux-ci sont à disposition des professionnels qui, lors des sorties extérieures, emmènent des trousse de secours nominatives.

Du matériel d'urgence est accessible de jour comme de nuit ; un défibrillateur est installé dans le couloir face à l'entrée principale, qui mène vers les groupes.

⁴⁸ Cf. Fiche action n°1 « Déployer une stratégie en matière de bientraitance et d'éthique/Sécuriser les pratiques professionnelles ».

⁴⁹ Une stratégie de gestion du risque médicamenteux sera rédigée

⁵⁰ Procédure circuit du médicament en cours d'actualisation.

Le partage d'informations confidentielles et personnelles

Dès les premières étapes du processus d'admission et tout au long de la présence de l'enfant à l'IME, un partage d'informations est contributif à la qualité de l'accompagnement de l'enfant. Ce partage d'informations s'inscrit dans le respect des règles de confidentialité, en accord avec les représentants légaux de l'enfant dès le premier contact avec l'IME où le dossier de l'enfant via le logiciel IMAGO sera créé. Toutes les informations le concernant y seront alors déposées. Le partage d'informations est cadré par une directive associative « Dossier unique de la personne accompagnée » qui décrit les règles de confidentialité et de partage des informations. Des imprimés associatifs, « mes informations personnelles », « Je demande à voir un dossier unique » « le droit à la captation de l'image », « le droit à la captation de la voix » précisent la nature et l'utilisation des informations personnelles ainsi que les modalités de leur consultation.

Le dossier unique de l'utilisateur : IMAGO DU

Depuis 2016, l'association des Papillons Blancs de Dunkerque déploie le logiciel IMAGO DU (Dossier Unique). Ce logiciel centralise et garantit la protection des données personnelles et confidentielles des enfants accompagnés et garantir la continuité de l'accompagnement de l'enfant au sein de l'établissement. Cadrés par l'équipe du siège associatif, les accès spécifiques à chaque fonction assurent la bonne application du partage des données personnelles et confidentielles des enfants accompagnés et de leurs familles.

| | | | |
|--|---|--|--|
| Administratif Etat civil Coordonnées Relations Protection Droits ouverts Parcours ESMS Contrats / DIPC Courriers Documents | Connaissance Personne Histoire de vie Habitudes/Intérêts Alimentation Risques et allergies Appareillages/Matériels Grilles d'évaluation Documents | Projet Personnalisé Fiche Projet Préparation Projet Evaluation Objectifs Conclusion Projet Grilles d'évaluation Documents | Scolarité Parcours Scolaire Documents |
| Journal de l'utilisateur Informations Planning Activités | Médical Fiche administrative | Pluridisciplinaire Séances Documents Courriers | |

Le déploiement de l'ensemble des thématiques se poursuit progressivement (volet administratif, connaissance de la personne, projet personnalisé, admission, journal de bord, santé, ...). L'utilisation de ce logiciel a marqué un tournant dans les pratiques professionnelles. L'appropriation de toutes les fonctionnalités du logiciel nécessite d'être soutenue par le biais de formations associatives et d'interventions ciblées du service de la Direction de l'accompagnement⁵¹.

L'utilisation d'IMAGO DU est un moyen pour faciliter la coordination et les échanges entre les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.

Un Délégué à la Protection des Données (DPO) a été désigné par l'association. L'IME est dans l'obligation de notifier à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) les violations de données à caractère personnel comme prévu dans le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Un imprimé associatif « Fiche de notification de violation de donnée(s) personnelle(s) » est mis à disposition pour signaler une violation de donnée(s) personnelle(s) et évaluer - traiter les risques en s'appuyant sur le DPO. La sensibilisation/formation au respect de ces règles de confidentialité et de protection des informations et données sera à poursuivre dans les années à venir⁵².

La communication entre l'IME et les représentant légaux

A la différence de l'école, les parents ne viennent pas quotidiennement déposer ou rechercher leur enfant à l'IME. Pour la plupart, les enfants n'ont pas tous la possibilité de « raconter » leur journée. La question des transmissions est donc importante. A ce jour, plusieurs outils ou supports de communication entre les professionnels de l'IME et les familles sont identifiés :

- Un cahier de transmission.
- Les appels téléphoniques.
- Les points de situation.
- Les temps d'échange au moment du départ et de l'arrivée des enfants à l'IME via les chauffeurs.
- Les réunions en lien avec le projet personnalisé.
- Les mails et les courriers.

⁵¹ Cf. Fiche action n°1 « Déployer une stratégie en matière de bientraitance et d'éthique/Sécuriser les pratiques professionnelles ».

⁵² Cf. Fiche action n°1 « Déployer une stratégie en matière de bientraitance et d'éthique/Sécuriser les pratiques professionnelles ».

Le cadre réglementaire lié à la protection des données personnelles et confidentielles est venu bousculer les pratiques professionnelles avec des questionnements sur l'utilisation des SMS, mails, réseaux sociaux qui doit être mesurée au regard des données sensibles au sens de la loi⁵³ et de la réalité de l'IME ; l'identité et l'image d'enfants mineurs (n'ayant pas atteint la majorité numérique qui est de 15 ans en France), qui plus est, placés en IME donc encore plus vulnérables.

L'IME cadre les risques en précisant le projet et en sollicitant les autorisations de captation de l'image et de la voix de l'enfant qui doit être associé à la décision et auprès des représentants légaux. Force est pourtant de constater que le partage et les transmissions d'informations avec les familles restent une thématique récurrente d'expression d'insatisfaction tant pour les parents que les professionnels⁵⁴.

LA GESTION DES PLAINTES ET RECLAMATIONS

La gestion des plaintes et réclamations est formalisée sur les fiches d'expression qui sont un outil d'expression adapté en Facile A Lire et à Comprendre (FALC). Elles permettent aux enfants d'exprimer leur satisfaction « je suis content » ou leur insatisfaction « je ne suis pas content » sur ce qui est fait à l'IME, le fonctionnement ... Ces fiches peuvent être complétées par l'enfant ou par toute personne de son entourage (camarades, parents, professionnels, ...).

Ces fiches sont également mises à disposition dans le hall d'accueil.

Elles sont réceptionnées à l'accueil. Selon l'expression, elles sont transmises au professionnel de l'équipe le plus à même à répondre.

La réponse est formalisée. Un tableau de suivi annuel reprend les réponses apportées ainsi que les mesures correctrices et préventives.

En 2024, 19 fiches « je ne suis pas content » ont été rédigées : 5 par les enfants et 14 par des professionnels. 11 fiches sont relatives à des réclamations des enfants et 8 à des représentants légaux. Elles concernent principalement des sujets relatifs à la qualité de l'accompagnement : manque d'informations, transports et repas.

Ce sont principalement les représentants légaux qui expriment des réclamations

- Par interpellation verbale directe auprès des équipes et/ou dans les cahiers de transmissions.
- Par appel téléphonique au standard de l'IME.
- Par mail.

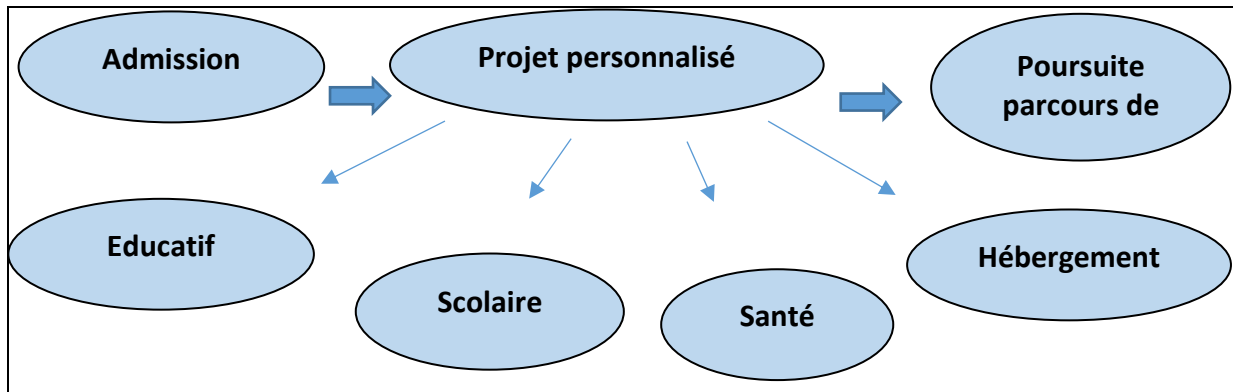
⁵³ Loi 2024-120 du 19-2-2024/ La protection de la **vie privée** de l'enfant

⁵⁴ Cf. Fiche action n°1 « Déployer une stratégie en matière de bientraitance et d'éthique/Sécuriser les pratiques professionnelles ».

VI. L'OFFRE DE SERVICE

1. UN PARCOURS INDIVIDUALISÉ

Des processus d'accompagnement reposent sur le projet personnalisé de l'enfant en lien avec son parcours de vie :



L'ADMISSION

- Ce processus vise à garantir un accueil au plus près des besoins spécifiques de l'enfant

L'admission d'un enfant à l'IME du Banc Vert est prononcée en respect de la procédure d'admission définie par la Direction de l'IME et validée par la Direction de l'Accompagnement de l'association. Cette procédure comporte 3 étapes :

1^{er} contact

Le 1er contact est obligatoirement initié par la famille. Une rencontre est organisée et assurée par un chef de service. Elle permet de recueillir les attentes et les besoins de l'enfant et des représentants légaux et de présenter le projet de l'IME. Le livret d'accueil ainsi qu'un document de demande d'admission est remis aux représentants légaux afin qu'ils puissent formaliser une éventuelle demande.

Demande d'admission

Après avoir réceptionné la demande d'admission et les documents incontournables (notification MDPH en cours de validité et le carnet de vaccination à jour), le statut de l'enfant est alors en « demande d'admission ».

En respect de l'ordre chronologique des demandes d'admissions, la situation de l'enfant est évaluée. Cette démarche se déroule en plusieurs étapes dont une rencontre à domicile avec l'assistante sociale, un rendez-vous avec le médecin et un psychologue et une rencontre de préparation pour le temps d'observation à l'IME avec un chef de service et l'éducateur qui accueillera l'enfant afin de recueillir ses habitudes quotidiennes.

Suite au temps d'observation, la commission d'admission réunit l'ensemble des professionnels qui ont participé au processus d'admission de l'enfant. Elle a pour objectif de présenter la situation de l'enfant : qui il est, ses besoins fondamentaux, les points de vigilance éventuels sur le plan social et médical, le projet envisagé afin de permettre à la Direction de prendre une décision éclairée quant à l'admission de l'enfant et les modalités d'accueil (partenariats nécessaires, rythme, préprojet, conditions de transport, repas, etc...). L'instance identifie également les partenaires éventuels pour compléter l'accompagnement. Elles seront ensuite proposées à l'enfant et aux représentants légaux. Leurs accords avec les modalités valide le passage en liste d'attente.

Le projet de l'IME se déploie dans une dynamique collective. Les motifs de non admission ou mise en attente d'admission sont donc souvent en lien avec les comportements inadaptés de l'enfant qui nécessitent une prise en charge individuelle.

L'IME n'ayant pas les moyens en ressources humaines d'apporter une réponse individuelle, des demandes de Crédits Non Reconductibles (CNR) sont sollicités auprès de la communauté 360⁵⁵ afin d'obtenir les financements nécessaires. A ce jour, de nombreuses sollicitations sont formalisées et les crédits ne sont pas systématiquement attribués.

Liste d'attente

L'admission de l'enfant est effective selon les possibilités de l'établissement à mettre en œuvre les modalités d'accueil identifiées.

A l'échelle du secteur enfance et en appui avec la Direction de l'Accompagnement de l'association, une situation de rupture de parcours peut être un critère d'urgence pour une admission à titre dérogatoire.

⁵⁵ [Communauté 360 | CNSA.fr](http://Communauté360.com)

Force est de constater que le risque de rupture de parcours est présent pour la majorité des enfants en demande d'admission à l'IME. L'école ne parvenant pas à déployer les adaptations de l'environnement nécessaires face aux enfants développant des comportements inadaptés.

LA DEFINITION DES BESOINS

La définition des besoins débute lors de la phase d'admission par l'évaluation des besoins des enfants.

A partir des domaines SERAFIN⁵⁶ : la communication, la participation sociale et la santé.

A partir des besoins fondamentaux des enfants :

Chaque enfant a des besoins fondamentaux. Ces besoins fondamentaux sont « dits universels » dans le sens où ils sont partagés par tous les enfants, quelle que soit leur situation. Un enfant, quel que soit son âge et son stade de développement, a un besoin de sécurité. Ce besoin est respecté si ses besoins physiologiques et de santé (être bien nourri, être propre), son besoin de protection (contre toute forme de violence, contre les dangers de l'environnement extérieur) et son besoin affectif et relationnel (être rassuré, conforté) sont tous les trois pourvus.

L'enfant a aussi besoin d'expérimenter et d'explorer le monde. Il a besoin de cadres, de règles et de limites. Il a besoin de s'estimer. Enfin, il doit savoir qui il est, qui il devient : c'est le besoin d'identité⁵⁷.

Il faut comprendre que ces comportements doivent être considérés comme une expression, une réponse de l'enfant à un environnement qui l'a déstabilisé en provoquant de l'inconfort, voire de l'insécurité à des degrés divers. Evaluer les besoins fondamentaux permet de mieux comprendre les comportements inadaptés et d'y répondre.

A titre d'exemple, une évaluation spécifique de ces besoins a été menée pour 14 enfants dans le cadre du processus d'admission.

| Besoins fondamentaux | Besoins SERAFIN-PH | Nombre de fois identifiés (sur 14 enfants) |
|----------------------------------|--|---|
| Besoin physiologique et en santé | <ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'acquérir de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne. - Besoin de développer sa communication. - Besoin d'apprendre à gérer ses émotions (frustration). | 12 |

⁵⁶ Se référer à la page 19

⁵⁷ cnape.fr/documents/cnape_fiches-pratiques-sur-les-besoins-fondamentaux-de-lenfant/

| | | |
|---|---|---|
| Besoin d'expérience et d'exploration du monde | - Besoins sensoriels. | 9 |
| Besoin de sécurité affective et relationnelle | - Besoin d'apprendre à prendre de la distance dans son rapport avec les adultes et surtout avec ses pairs. | 7 |
| Besoin de cadre, de repères et de limites | - Besoin d'apprendre à accepter et respecter les règles de vie, des consignes. - Besoin d'apprendre ce qu'est un danger. | 7 |

L'évaluation de son environnement permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuyer pour garantir son développement. L'évolution des besoins des enfants se poursuit tout au long de son parcours à l'IME tout en tenant compte de son environnement quotidien.

L'évaluation des besoins des enfants nécessite des temps de travail en équipe afin d'harmoniser l'utilisation des outils existants ou à développer⁵⁸.

LE PROJET PERSONNALISE

- **Ce processus vise à évaluer les besoins et considérer les attentes des enfants en lien avec leurs environnements de vie et définir des objectifs d'accompagnement**

Dans le mois suivant l'admission, un contrat de séjour (ou un DIPC) est signé. Dans les 6 mois, l'IME s'engage à préparer et formaliser un premier projet personnalisé (PP) de l'enfant. C'est un élément phare de l'accompagnement.

Le projet personnalisé est avant tout un outil de valorisation de la personne. La construction et l'animation du PP s'inscrit dans une approche constructive structurée qui met en avant l'expression de l'enfant, sa participation et aussi ses compétences, ses capacités, ses potentialités et les émergences repérées tout en considérant son histoire et ses environnements de vie. L'ensemble de ces données sont enregistrées dans IMAGO DU. Chaque élaboration, suivi et mise en œuvre de PP sont assurés par un référent du projet. Le rôle du référent est d'être l'interlocuteur privilégié de l'enfant, des représentants légaux, des professionnels et des partenaires.

⁵⁸ Fiche action n°3 : « Garantir un parcours individualisé sans rupture ».

Lors des phases de réflexions sur le projet d'établissement, il a été constaté que le rôle du référent nécessitait d'être requestionné⁵⁹.

D'un point de vue global, les phases de recueil des besoins-habitudes et d'évaluation des objectifs du PP de l'enfant sont des axes d'amélioration qui seront intégrés dans la démarche d'amélioration du processus.⁶⁰

Le PP est révisé à minima une fois par an ou dès que nécessaire. Les objectifs du PP sont discutés, évalués et ajustés avec l'enfant et sa famille. Si les besoins et attentes de l'enfant évoluent, le PP sera actualisé.

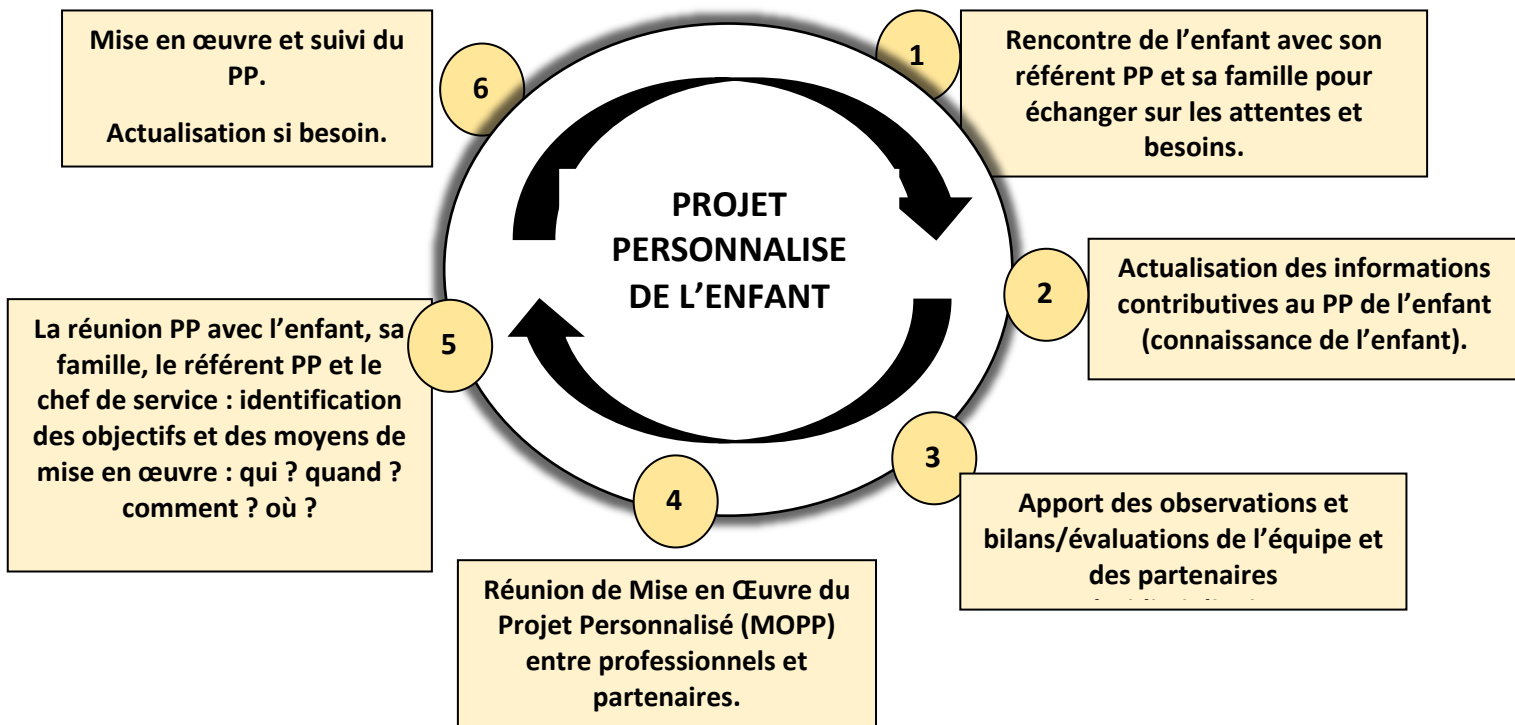
La réussite d'un objectif du PP repose sur la mobilisation conjointe des différents acteurs gravitant autour de l'enfant. Il est ainsi fondamental, lors de la réunion PP, d'identifier **le rôle que chacun des "4 P" peut jouer** dans l'atteinte des objectifs définis :

- **L'enfant** : quelles compétences peut-il mobiliser ou développer ? Comment peut-il s'impliquer activement dans son propre projet ?
- **Les représentants légaux** : comment la famille peut-elle soutenir et encourager l'enfant ? quels aménagements ou routines peuvent être mis en place à la maison ? comment favoriser la continuité entre l'IME et le domicile ?
- **Les partenaires** : quels partenaires peuvent être associés (école, SESSAD, orthophoniste, association sportive, etc.) ? quelles ressources ou expertises peuvent-ils apporter ?
- **Les professionnels de l'IME** : quelles actions spécifiques seront menées en interne pour accompagner l'enfant ? Comment l'équipe pluridisciplinaire soutient-elle la progression vers l'objectif ? Quels outils, méthodes ou supports seront utilisés ? Comment l'équipe pluridisciplinaire promeut les droits de l'enfant auprès des 4P ?

⁵⁹ Cf. Fiche action n°2 « Favoriser l'autodétermination, la participation et l'épanouissement de l'enfant en soutenant les environnements du quotidien ».

⁶⁰ Cf. Fiche action n°2 « Favoriser l'autodétermination, la participation et l'épanouissement de l'enfant en soutenant les environnements du quotidien ».

Les grandes étapes de la procédure sont :



En lien avec les objectifs dans le PP de l'enfant, différents projets d'activités sont proposés par l'IME. Ils s'articulent et sont coconstruits en cohérence avec les processus d'accompagnement : processus éducatif, processus scolaire, processus santé et processus hébergement. En complément de l'accompagnement et selon les potentiels besoins identifiés, un accompagnement social peut être proposé et suivi par l'assistante sociale de l'IME (0,5 ETP) pour soutenir l'environnement familial, veiller à l'ouverture et au maintien des droits de l'enfant, orienter vers les partenaires extérieurs en fonction du besoin, accompagner à la poursuite de parcours.

Ainsi les processus éducatif, santé, scolaire et hébergement interagissent ensemble pour assurer un accompagnement individualisé dans le collectif.

LA NOTION DE GROUPE A L'IME

L'accompagnement des enfants se déploie à partir d'une organisation posée par groupes d'enfants. Le **semi-internat** est structuré autour de 10 groupes d'enfants répartis en 3 unités : l'unité accueil/évaluation, l'unité accompagnement et l'unité parcours. Chaque groupe porte le nom d'une

couleur (vert, bleu, gris, rose, jaune, violet, marron, orange, blanc et rouge), il accueille 4 à 10 enfants accompagnés de 2 à 3 personnels éducatifs.

A partir des besoins individuels et des objectifs des projets personnalisés des enfants, chaque groupe élabore un projet de groupe et déploie des prestations au travers des projets d'activités.

L'enfant peut également participer à des projets d'activité avec d'autres enfants de son groupe (projet en transversalité) qui serait plus bénéfique aux objectifs de son PP.

Pourquoi l'enfant est-il sur ce groupe ?

L'orientation des enfants vers son groupe de référence s'appuie sur :

- L'identification des besoins de l'enfant (besoins fondamentaux, besoins/nomenclature SERAFIN-PH),
- Les observations et les évaluations menées par les professionnels.



Pourquoi et comment l'enfant change-t-il de groupe ?

Le changement de groupe d'un enfant peut se questionner à travers :

- L'évolution de ses besoins,
- L'évolution des axes d'accompagnements et des objectifs de son PP.

Le **Petit Navire** forme un groupe à part entière. Les enfants qui sont orientés vers le Petit Navire ont des besoins spécifiques notamment sur le plan de la vie quotidienne et de la santé. Certaines activités peuvent être partagées avec les groupes du semi-internat selon les objectifs individualisés. Les professionnels du Petit Navire élaborent un projet de service qui est actualisé à chaque rentrée scolaire.

L'UEMA est également un groupe à part entière. Les locaux de l'UEMA sont au sein de l'école maternelle des Glacis (à Dunkerque). Le déploiement de l'UEMA est encadré par un cahier des charges régional. Un projet spécifique au dispositif est formalisé. Ce projet de service structure les modalités d'admission tant sur la forme que sur le fond (notamment les pré-requis attendus) afin de viser la perspective d'une poursuite de parcours en milieu ordinaire. L'UEMA élabore à chaque rentrée scolaire, un projet de groupe qui précise les projets transversaux qui soutiennent l'inclusion des enfants sur les temps de classe. L'UEMA bénéficie d'un projet qui lui est propre.

Les temps d'accompagnement de l'IME sont identifiés et valorisés :

- Les temps de transport
- Le temps d'accueil
- Les temps liés à la vie quotidienne : passage aux toilettes, lavage des mains, brossage de dents
- Les temps de goûter
- Les accompagnements au repas
- Les temps de récréation
- Les temps d'activités et/ou d'ateliers (voir le paragraphe « prestations délivrées »)
- Les temps de rééducation ou d'accompagnements individuels

La journée à l'IME est très ritualisée afin de donner le maximum de repères à l'enfant.

Globalement :

- Les journées débutent par un temps d'accueil, qui est également un temps de travail (accrocher ses affaires à son porte manteau, repérer son emploi du temps, ...),
- Puis la ou les activités du matin démarrent,
- Vient ensuite la pause méridienne (repas et temps calme et/ou de récréation),
- L'après-midi, d'autres activités sont proposées avec un goûter,
- La préparation du départ.

Les activités à l'IME sont réalisées en groupe par l'équipe pluridisciplinaire. Cependant, chaque emploi du temps peut également être ponctué de séances individuelles avec le psychologue et/ou les professionnels paramédicaux (psychomotricité, ergothérapie, kinésithérapie et orthophonie⁶¹) et/ou un éducateur du pôle autisme. Ces séances individuelles sont mises en place de façon ponctuelle pour réaliser des évaluations et/ou pendant un temps donné pour soutenir le développement d'une compétence spécifique en lien avec les objectifs du Projet personnalisé.

⁶¹ Les prises en charge en orthophonie sont réalisées exclusivement en secteur libéral avec la mise en place de convention.

LA POURSUITE DE PARCOURS

- **Ce processus vise à garantir une poursuite de parcours au plus près des souhaits de l'enfant.**

La poursuite de parcours représente un enjeu important pour l'enfant et les représentants légaux. Cette notion de poursuite de parcours intègre une partie administrative avec la communication des informations concernant les diverses structures du territoire et les démarches administratives à réaliser. Une procédure est en cours de rédaction afin de structurer les étapes et le rôle de chacun dans cette préparation de poursuite de parcours⁶².

La poursuite de parcours est l'un des projets phares pour les jeunes de plus de 10 ans. Il se déploie par la mise en place d'activités partagées avec les IME du territoire (IME de Coppenaxfort, IMED, IME Louis Christiaens, IEM Vancauwenberghe, ...) pour permettre aux enfants de découvrir et s'approprier progressivement un environnement d'adolescents. Ce projet dit « d'immersion » offre également aux professionnels des différentes structures l'occasion de se rencontrer et de proposer des accompagnements qui garantissent la continuité des PP. Ce projet d'immersion vise aussi à soutenir l'expression du choix de l'enfant sur l'établissement où il souhaite poursuivre son parcours. Ces projets sont à poursuivre et à élargir avec les différents partenaires du territoire.⁶³

Après la sortie, l'IME met en place une démarche de suivi des enfants (service de suite). L'IME reste disponible pour répondre aux questionnements des enfants et leurs parents et de la nouvelle équipe qui accompagne dorénavant l'enfant et ce, en accord avec les familles.

2. DES METHODES D'INTERVENTION

LA TRANSVERSALITE

Aujourd'hui, l'environnement de vie des enfants à l'IME est majoritairement l'espace de vie identifié sur le groupe auquel ils sont rattachés. Ces groupes de vie sont aménagés de façon à proposer plusieurs espaces au sein d'un même lieu : un espace dédié à l'accueil et au regroupement des enfants, un espace de travail sur table, et un espace de détente.

⁶² Cf. Fiche action n°3 « Garantir un parcours individualisé sans rupture ».

⁶³ Cf. Fiche action n°3 « Garantir un parcours individualisé sans rupture ».

Depuis 2022, des projets en transversalité sont proposés afin de permettre aux enfants de bénéficier au cours de l'année, d'activité mise en œuvre par un autre groupe que son groupe de référence. Sur proposition de l'équipe pluridisciplinaire ou à la demande de l'enfant ces temps sont proposés lors d'une activité, d'un temps de récréation ou d'un repas. Ils permettent de renforcer l'individualisation de l'accompagnement.

Ces projets de transversalité ont également été identifiés comme un levier facilitateur pour préparer les enfants au changement de groupes et s'approprier à un nouvel environnement, à un nouveau collectif.

Ils se déploient autour de différentes thématiques en lien avec les domaines de la nomenclature SERAFIN-PH : communication, participation sociale et santé.

Ces projets de transversalité ont permis d'observer toute la plus-value pour les enfants accompagnés et a été identifiée comme un point fort lors des réflexions menées dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement. Les échanges avec les professionnels ont permis d'initier un questionnement sur la notion d'espace de groupe et la notion d'environnements capacitants considérant environnement capacitant est défini comme : « *un environnement permettant « [...] aux personnes de développer de nouvelles compétences et connaissances, d'élargir leurs possibilités d'action, leur degré de contrôle sur leur tâche et sur la manière dont ils la réalisent, c'est-à-dire leur autonomie.* »⁶⁴

LES PARTENARIATS ET RESEAUX

Depuis de nombreuses années, l'IME du Banc Vert s'inscrit dans un réseau partenarial qui évolue au regard des projets. Ces partenariats sont nombreux et diversifiés (Education Nationale, social, médico-social, sanitaire, loisirs et culture, droit commun, etc...). La dynamique partenariale est portée par l'ensemble des professionnels de l'IME et structurée par le biais de convention.

Les collaborations partenariales sont engagées avec les acteurs de droit commun. Elles offrent une plus grande diversité à l'enfant d'expérimenter de nouvelles situations source d'apprentissage. Elle renforce donc la cohérence de la réponse aux besoins des enfants et soutient la valorisation de ses compétences et de ses réussites. Elle contribue à soutenir les partenaires dans la compréhension des particularités de l'enfant et des adaptations nécessaires au déploiement de projets inclusifs réussis.

⁶⁴ FALZON (2005).

Cette dynamique répond aux principes d'accompagnement liés à la VRS.

Les conventions avec l'Education Nationale

Les partenariats avec l'Education Nationale facilitent la recherche d'ouverture de l'établissement en faveur de l'inclusion scolaire. Dans ce sens, l'IME du Banc Vert est engagé dans des conventions tripartites entre l'Education Nationale, la ville de Dunkerque et l'IME, avec notamment :

- L'école de la Meunerie de Petite-Synthe (CLIME).
- L'école maternelle des glacis à Dunkerque (UEMA).

Les conventions avec les acteurs du territoire

- Avec les établissements et services médico-sociaux du territoire en lien avec les processus d'admission et de poursuite de parcours des enfants : CAMSP de l'AFEJI, IEM Vancauwenberghe, IME de Copenaxfort, IME du Dunkerquois, les SESSAD du territoire, IME Louis Christiaens, etc...
- Avec les établissements et services hospitaliers du territoire : Centre Médico-Psychologique, Hôpital de Jour de l'EPSM, Service de Suite et de Rééducation pédiatrique d'Hôpital Maritime de Zuydcoote, etc..).
- Les praticiens libéraux par le biais de conventions (orthophonistes, kinésithérapeutes).
- Avec les partenaires sociaux (référent Maison Nord Solidarités).
- Avec des réseaux de prévention en santé : APESAL, Handident, etc.
- Des services de l'Etat et des collectivités territoriales : la MDPH, la Communauté Urbaine de Dunkerque, l'ARS , le CD, Les MNS, ...
- L'équipe mobile « situation complexe » ARS/Aide Sociale à l'Enfance.

L'IME du Banc Vert est également engagé dans la convention territoriale de l'Equipe Diagnostic Autisme de Proximité (EDAP) et du PRERAC NeurodeV (Plateforme Régionale d'Expertise, de Ressources, d'Accompagnement et de Coordination) des parcours « Troubles du Neurodéveloppement ». Ces engagements seront à poursuivre et à redynamiser dans les années à venir⁶⁵.

Les conventions/prestations sur le champ des loisirs et de la culture

- L'ADUGES avec les maisons de quartier
- Tennis de table de Tétéghem

⁶⁵ Cf. Fiche action n°3 : « Garantir un parcours individualisé sans rupture ».

- Gymnastique de Grande-Synthe
- Ateliers au LAAC
- Danse adaptée
- La ferme
- Bibliothèque
- Piscine
- ...

Dans une démarche d'amélioration continue, il convient de mettre en place (de façon systématique) des bilans avec les prestataires et les partenaires pour évaluer les objectifs fixés au lancement du projet⁶⁶.

Au regard des réflexions engagées sur la réécriture du projet d'établissement, une évolution des projets d'activités est à poursuivre dans un objectif clairement identifié en faveur du soutien de tous les acteurs de vie de l'enfant⁶⁷.

C'est bien en ce sens que l'association développe dorénavant une approche par Le Modèle de Développement du Handicap (MDH-PPH). Ce modèle montre que la réalisation des habitudes de vie peut être influencée par le renforcement des capacités ou la compensation des incapacités par la réadaptation et les aides techniques, mais également par la réduction des obstacles dans l'environnement⁶⁸.

L'ANALYSE APPLIQUEE DU COMPORTEMENT

Au regard des particularités des enfants accompagnés, l'équipe de l'IME soutient le déploiement de la méthode ABA⁶⁹ qui vise à comprendre et à modifier les comportements en envisageant le comportement comme une interaction, une interrelation entre l'individu et son environnement : l'enfant réagit à l'ensemble des composantes de son environnement : le lieu, les personnes présentes, le support proposé, Les objectifs sont donc de comprendre l'apparition des comportements par l'analyse fonctionnelle, de renforcer les comportements adaptés par le renforçateur et réduire les comportements inadaptés par l'extinction.

⁶⁶ Cf. Fiche action n°3 : « Garantir un parcours individualisé sans rupture ».

⁶⁷ Cf. Fiche action n°2 : « Favoriser l'autodétermination, la participation et l'épanouissement de l'enfant en soutenant les environnements du quotidien ».

⁶⁸ <https://ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/le-modele/>

⁶⁹ Référence Haute Autorité de Santé : Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent 2012 et aussi Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés de 2016 mis à jour en 2018

Le premier objectif est donc de comprendre les comportements par l'Analyse Fonctionnelle car avant d'intervenir sur un comportement, il est essentiel de comprendre pourquoi il se produit. Pour soutenir cette démarche, la fiche « fonction d'un comportement »⁷⁰ est utilisée à l'IME par l'ensemble des professionnels. Elle permet d'identifier en équipe pluri disciplinaire ce qu'il convient de mettre en place pour adapter l'environnement et les interventions en fonction des besoins spécifiques de chaque enfant à partir de l'observation de la prédiction du comportement pour mettre en place les conditions du contrôle du comportement.

L'objectif est aussi de favoriser les comportements socialement adaptés : le renforcement.

C'est une procédure qui consiste à augmenter la fréquence d'un comportement en lui associant une conséquence agréable. Par exemple, si un enfant dit "bonbon" et que sa maman lui donne un bonbon alors, la prochaine fois qu'il souhaitera un bonbon, il aura plus de chance de verbaliser "bonbon". Le renforcement peut être matériel (jouet, aliment), social (félicitations, sourire) ou lié à l'environnement (accès à une activité appréciée).

L'objectif est aussi de réduire les comportements inadaptés : l'extinction.

Lorsqu'un comportement est maintenu par un renforçateur spécifique (identifiée par l'analyse fonctionnelle), nous pouvons le diminuer en retirant ce renforçateur. C'est le principe de l'extinction. Par exemple, si un enfant cri pour obtenir un jouet et que nous arrêtons de lui donner le jouet lorsqu'il crie, ce comportement diminuera progressivement. L'extinction provoque ce qu'on appelle le "pic d'extinction", un effet normal et passager. Lorsqu'on éteint un comportement, la personne va répéter ce même comportement plusieurs fois avant d'arrêter. Il est nécessaire d'anticiper cette augmentation.

Chaque comportement communique un besoin de la personne. Uniquement supprimer le comportement inadapté reviendrait à empêcher la personne de communiquer son besoin - et donc nous empêche de répondre à ce besoin.

Même lorsque le comportement n'est pas adapté, le besoin qu'il communique est important à être considéré. Lorsqu'on veut diminuer un comportement, il est donc essentiel de proposer une alternative appropriée à l'enfant. Par exemple, demander le jouet en donnant un pictogramme à son éducateur.

⁷⁰ Annexe n°3. Fiche fonction d'un comportement

La loi n° 2019-721 du 10 juillet 2019⁷¹ relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires – notamment l'article 3 : « *Le Gouvernement remet au Parlement (...) un rapport présentant un état des lieux des violences éducatives en France et évaluant les besoins et moyens nécessaires au renforcement de la politique de sensibilisation, d'accompagnement et de soutien à la parentalité à destination des parents ainsi que de formation des professionnels concernés* ». Cette loi rappelle le droit fondamental de chaque enfant à une éducation sans violence. Elle proscrie toute forme de violence physique ou psychologique (crier, injurier, se moquer, rabaisser, faire peur, menacer, culpabiliser l'enfant), au profit d'une démarche éducative bienveillante et respectueuse. Dans le cadre de l'accompagnement proposé par l'IME, cette loi engage les professionnels à adopter des pratiques éducatives positives, sécurisantes et respectueuses de la dignité de chaque jeune, favorisant ainsi son développement, son autonomie et son estime de soi. L'objectif n'est pas de normaliser les enfants, mais de permettre un maximum d'épanouissement à chacun, dans le respect de l'autre et de favoriser les opportunités d'apprentissage, développer les intérêts, favoriser l'autodétermination, apprendre à vivre ensemble... En ce sens, une conférence sur les Violences Educatives Ordinaires (VEO) sera organisée pour sensibiliser les professionnels de l'IME⁷².

Pourquoi favoriser le renforcement par rapport à la punition ?

L'IME adopte une approche bienveillante basée sur le respect et la valorisation des réussites. La punition peut entraîner des effets négatifs comme l'anxiété, la peur ou la frustration. C'est pour cela que le renforcement est favorisé. En effet, le renforcement est plus pertinent à long terme car il permet l'apprentissage et l'augmentation de comportements adaptés via des expériences plaisantes, contrairement à la punition qui diminue seulement les comportements inadaptés sans enseigner de comportements de remplacement. Ainsi, nous pouvons retrouver en stratégies alternatives :

- Enseigner des comportements de remplacement (ex : apprendre à demander de l'aide au lieu de jeter un objet).
- Modifier l'environnement pour éviter les situations problématiques (ex : structurer une tâche en plusieurs étapes si elle est trop difficile, diminuer des stimulus sensoriels/lumière, etc...).
- Encourager les comportements appropriés par le renforcement positif.

⁷¹ Loi n° 2019-721 du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires.

⁷² Cf. Fiche action n°1 « Déployer une stratégie en matière de bientraitance et d'éthique/sécuriser les pratiques professionnelles ».

L'UTILISATION DE LIEUX DE CALME ET D'APAISEMENT

Afin de répondre aux particularités des enfants, l'IME réfléchit sur « la prévention et la gestion des comportements ». A partir de questionnements éthiques, le COPIL constitué a eu la volonté d'harmoniser les pratiques face aux « comportements inadaptés » et d'identifier des environnements soutenant offrant calme et apaisement aux enfants.

Dans chaque groupe, un espace est identifié (une tente, des coussins derrière des claustras, ...).

Si le besoin est également de sortir du groupe, l'enfant peut se rendre de façon autonome ou accompagné par un professionnel à la « la salle hypo » qui est un espace aménagé et identifié comme l'un des moyens afin de réduire les stimuli sensoriels et permettre un apaisement. Un professionnel peut également proposer à l'enfant de se rendre en salle « hypo » de manière préventive.

L'identification de ces espaces de calme et de bien-être doit se réfléchir de façon continue pour tout enfant dès que nécessaire.⁷³

Au regard des besoins spécifiques des enfants accompagnés à l'IME du Banc Vert, la recherche de calme et d'apaisement peut également se traduire par différentes formes comme le besoin d'être à l'air libre, d'être à pied nu, de crier, de courir, etc...

LA VAD : LA VISITE A DOMICILE

Des visites à domicile sont proposées par l'équipe. Elles sont assurées principalement par l'assistante sociale, l'ergothérapeute et l'équipe éducative. Elles ont pour objectif de permettre à l'enfant expérimenter de nouvelles situations source d'apprentissage, de valorisation de ses compétences et de ses réussites au sein du domicile.

Pour se faire, l'équipe pluridisciplinaire évalue l'environnement quotidien de l'enfant, propose des conseils et apporte le soutien nécessaire tant sur le plan social, que de l'aménagement du domicile et qu'éducatif.

L'ergothérapeute participe à aménager et agencer, par la réduction des obstacles, le domicile de l'enfant. Selon les situations, elle propose également en concertation avec le médecin et l'équipe paramédicale, la mise en place de matériels adaptés d'aide à l'autonomie pour l'enfant (l'utilisation

⁷³ Cf fiche action n°1 : « Déployer une stratégie en matière de bientraitance et d'éthique/sécuriser les pratiques professionnelles ».

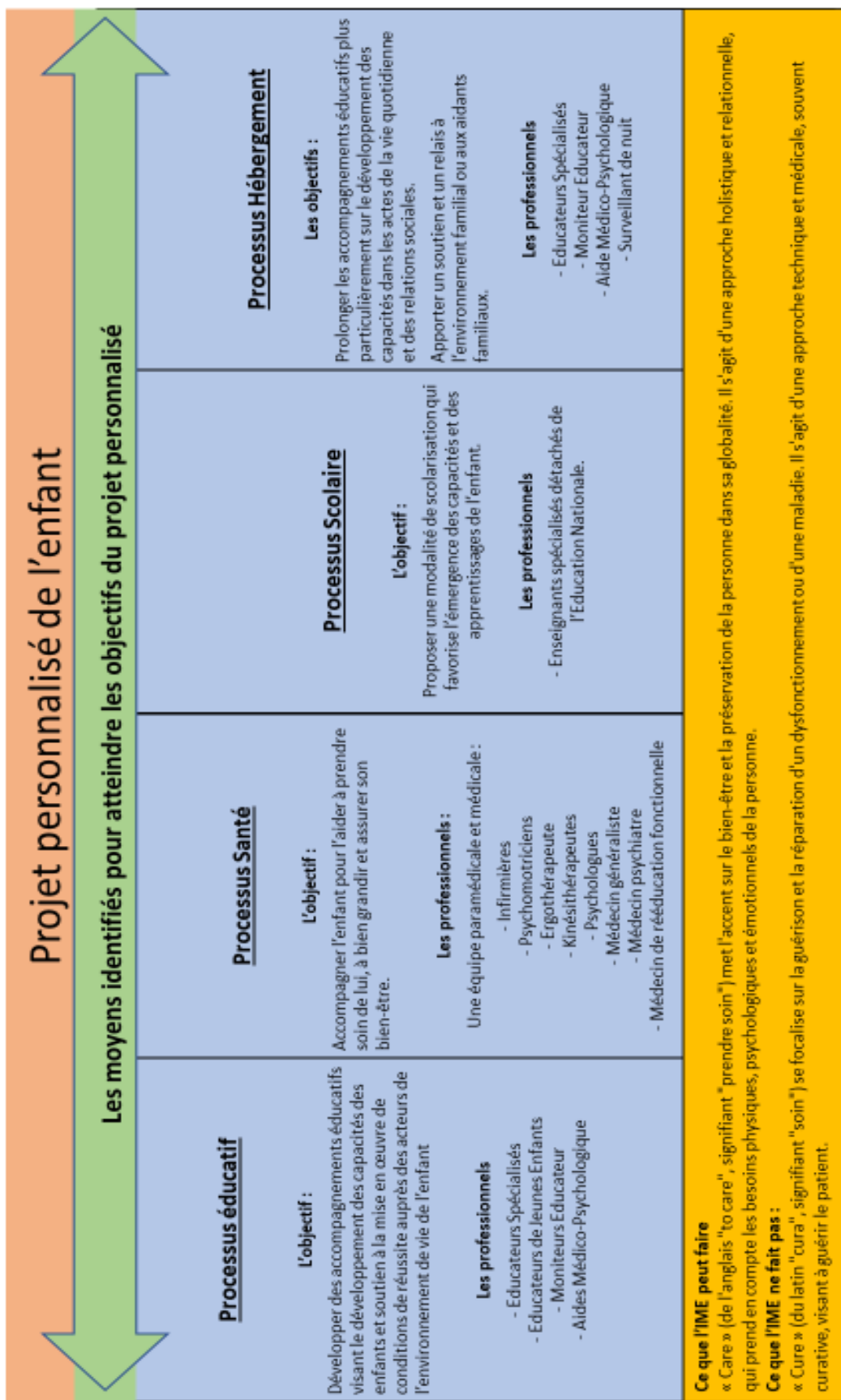
d'un fauteuil roulant manuel ou électrique, ...) et/ou d'aide aux parents pour faciliter la réalisation des actes de la vie quotidienne (siège douche à hauteur variable, ...).

Les interventions éducatives sont proposées au-delà du temps d'accueil des enfants à l'IME. Elles sont donc ponctuelles et en lien avec un objectif du PP. Elles visent à soutenir l'enfant dans la généralisation de ses capacités développées et/ou acquises à l'IME dans le milieu familial et à guider la famille dans « le comment faire » pour les réaliser au quotidien⁷⁴.

Sur le plan social, l'assistante sociale propose les visites à domicile dans le cadre de l'admission et tout au long de l'accompagnement de l'enfant à l'IME. Elles constituent un levier pour renforcer le lien avec les familles et mieux appréhender le contexte de vie familial, social et matériel des enfants ; facilitant ainsi la mise en place de soutien adaptés et personnalisés. Ces interventions permettent notamment d'identifier des besoins en matière d'aides financières, de répit ou d'accompagnement administratif. Les visites à domicile peuvent être réalisées en collaboration avec les partenaires du territoire : Plateforme Répit, Maison Nord Solidarité , ...⁷⁵

⁷⁴ Cf. Fiche action n°2 : « Favoriser l'autodétermination, la participation et l'épanouissement de l'enfant en soutenant les environnements du quotidien ».

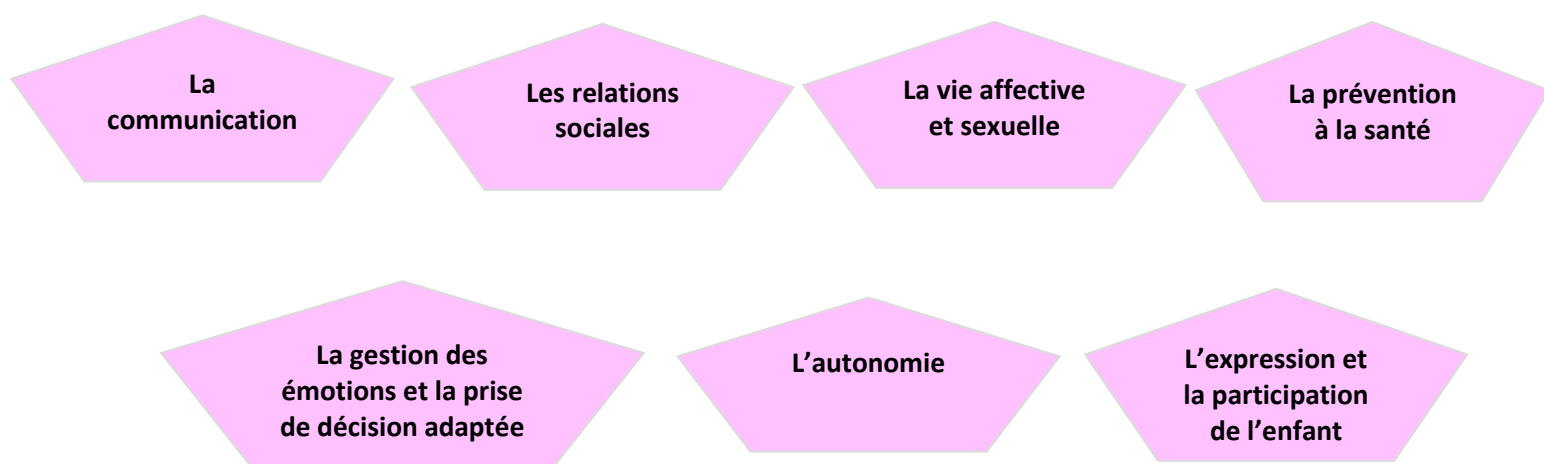
⁷⁵ Cf. Fiche action n°2 : « Favoriser l'autodétermination, la participation et l'épanouissement de l'enfant en soutenant les environnements du quotidien ».



Les prestations sont délivrées au fil de la journée de l'enfant à l'IME et sous forme de projet d'activité coconstruit et réalisés en équipe pluridisciplinaire. Elles sont déployées principalement en groupe et plus exceptionnellement de façon individuelle selon les capacités et les besoins de l'enfant.

Elles ont pour objectif de développer les capacités des enfants à s'exprimer, à inter agir ensemble, à prendre soin d'eux, à se protéger pour être les plus autonomes possible dans leurs actions et dans l'expression de leurs choix.

Les prestations délivrées se déploient autour de différentes thématiques de domaines de la nomenclature SERAFIN-PH



Différents ateliers et activités sont mis en place pour soutenir le développement des capacités des enfants.

Des ateliers sensoriels et sensori-moteurs : Prendre conscience de son corps, entrer en relation. S'apaiser, lâcher prise, développer des compétences motrices pour que l'enfant prenne confiance en lui. Il devient acteur, il « habite » son propre corps.

Ces ateliers visent donc d'une part à augmenter la disponibilité de l'enfant en lui permettant de répondre à ses besoins sensoriels et moteurs. D'autre part, ils le soutiennent pour prendre soin de lui et développer sa capacité à se bouger dans son environnement. Cela peut concerner la piscine, la gymnastique, les ateliers de cuisine, de « patouille » sensorielle ou encore le snoezelen...

Des ateliers de communication : Communiquer, s'exprimer dans ses différents environnements, faire des choix. Se faire comprendre participe aussi à la gestion des émotions et donc contribue à l'apaisement et au bien-être.

Ces ateliers visent d'une part à apprendre comment communiquer par la parole, le geste ou encore différents supports de communication : par image, photo, pictogramme, gestes (pour exemple le Makaton) en utilisant la Communication Alternative et Améliorée (CAA).

Ils visent d'autre part à faciliter l'expression de ses besoins, de ses pensées ou de ses envies. En fonction de l'enfant, cela peut l'aider à répondre à des besoins essentiels (« je veux de l'eau », « je veux aller aux toilettes ») ou raconter aux autres ce qu'il a envie de partager (« pendant mon week-end, je suis allé à la plage », « tu sais, moi j'aime jouer au foot », « je ne veux pas que tu me touches »).

Au-delà des ateliers d'apprentissage à la communication, des temps d'expression sont proposés et des temps centrés sur les émotions (reconnaitre, comprendre son émotion et l'émotion de l'autre).

Des ateliers d'habiletés sociales : Reconnaître les situations relationnelles, dire qui je suis et créer une relation avec l'autre.

Les ateliers d'habiletés sociales visent à apprendre à l'enfant à adapter ses comportements en fonction du contexte dans lequel il évolue. L'enfant est accompagné à comprendre certains concepts liés aux relations et/ou aux normes sociales (le respect, l'intimité, l'amitié, le consentement...).

Pour cela, l'enfant est également soutenu dans la découverte de lui-même et des autres (« C'est quoi un garçon ? C'est quoi une fille ? », « C'est quoi cette émotion ? Pourquoi elle apparaît ? », « qu'est-ce que je peux faire si je suis en colère ? », « Comment je peux entrer en relation avec l'autre ? »).

Cela aide aussi l'enfant à grandir en tant qu'individu : exprimer qu'il est, ce dont il a besoin pour participer et partager une approche différente de la relation.

Cela peut être appris au travers de jeux de société, de la médiation animale, des groupes d'expression sur la Vie Relationnelle Affective Intime et Sexuelle (VRAIS), ou d'activités inclusives à l'école, à la bibliothèque, au théâtre, ...

L'école pour les enfants de l'IME

La scolarisation participe en soutenant les apprentissages en langage oral, langage écrit, numération, découverte du monde et aussi, enrichissement du lexique par mots ou pictogrammes, ..., et en s'adaptant au niveau de chaque enfant à soutenir le développement des enfants.

L'internat

L'internat est ouvert du lundi soir au vendredi matin. Il accueille des enfants de l'IME mais également des enfants de l'IME de ROSENDAEL.

L'internat n'est pas une solution d'hébergement mais un outil éducatif qui participe à la réussite d'objectifs identifiés lors de la construction du projet personnalisé. Ils visent des objectifs d'autonomie pour prendre soin de soi, de ses effets personnels, de son espace chambre et de vivre ensemble : partager un même lieu, jouer ensemble, En ce sens, l'enfant contribue activement aux tâches matérielles de la vie collective.

Du choix d'une recette à la confection de ceux-ci tout en réalisant les achats ou d'une sortie, ou d'un jeu, chaque projet est l'occasion pour lui d'exprimer ses souhaits, de s'épanouir et développer des compétences nouvelles qui pourront l'aider à prendre part pleinement au domicile des activités familiales. Un lien spécifique avec l'enfant, les parents et les professionnels est formalisé dans un objectif de valorisation de l'enfant.

Les ateliers prévention santé

Ils sont assurés par les infirmières qui proposent des ateliers d'habituation aux soins, l'hygiène buccodentaire, les soins d'hygiène et de confort, l'estime de soi, l'équilibre alimentaire...

Des actions d'éducation à la santé telles que les préparations aux examens médicaux ou rendez-vous externes (imagerie, ECG, EEG, bilan sanguin, dentiste...), ou des soins divers qui permettent à l'enfant de mieux appréhender l'acte ou encore de développer son autonomie (coupe d'ongles, gestion des menstruations, prise des médicaments...).

La médiation animale

Naturellement réconfortant et apaisant, un animal familier minutieusement éduqué est un facilitateur qui permet des interactions avec l'enfant. Sa communication non verbale mais riche lui permet d'être compris de tous et de favoriser la relation en suscitant des réactions de détente et de plaisir.

La séance de médiation se construit en binôme avec l'éducatrice formée à cette pratique et se déroule dans une salle dédiée.

A partir des besoins sensoriels et locomoteurs de l'enfant et des objectifs du projet personnalisé et surtout d'une évaluation individuelle, basée sur l'appétence de l'enfant à être en relation avec l'animal, le travail mené consistera à travailler les interactions et prendre les décisions adaptées.

Le projet VRAIS (Vie relationnelle, affective, intime et sexuelle)

La vie intime relève du droit au respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité, de la sécurité et du droit d'aller et venir librement. Cela dépasse le cadre de la vie affective et sexuelle (VAS).

L'enfant porteur de handicap est vulnérable. Son corps est souvent exposé et soumis à l'adulte de qui il dépend pour assurer ses soins d'hygiène, d'élimination, mais également lors d'activités telles que la piscine, baignade en mer...

Les activités de groupe sont peu propices à l'expression des sentiments, des émotions pour l'autre, aux relations affectives. Néanmoins le besoin existe.

C'est pourquoi, de nombreuses actions sont menées auprès des enfants dans l'accompagnement au quotidien : poser des mots lors de l'aide aux toilettes, lors d'un changement de protection, lors de l'habillage, Des groupes d'expression sont aussi organisés pour les enfants.

Pour soutenir les enfants, la thématique de la « VRAIS » est abordée avec l'entourage proche des enfants. L'IME recherche l'implication de chacun des **4P** dans la mise en œuvre du projet. Il accompagne l'enfant et ses parents dans une démarche préventive et éducative.

VII. LE PILOTAGE ET LES FONCTIONS SUPPORTS

1. LE PILOTAGE

➤ **Le processus Direction vise à coordonner les différents processus et services de l'établissement en cohérence avec le PAG et le PE au bénéfice des enfants accompagnés et dans une démarche d'amélioration continue.**

La gestion et l'animation du projet de l'IME est sous la responsabilité de la Direction par délégation du Directeur Général et du Président de l'association. La Direction fait partie du comité de direction générale de l'association et du comité de suivi enfance. La Direction met en œuvre les politiques de l'association.

Un administrateur référent assure le lien entre les enfants, les familles, les professionnels et le conseil d'administration. L'administrateur participe aux instances de participation collective/groupes d'expression et aux rencontres avec le comité de parents. Il est également présent dans les moments forts de l'IME.

La direction représente et participe à la dynamique des réseaux du territoire principalement dans le champ d'action en lien avec le projet de l'IME pour l'association.

Elle s'appuie sur les services ressources du siège : la Direction de l'Accompagnement, la Direction des Ressources humaines, la Direction financière et la Direction Qualité/Sécurité/Environnement.

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

La Direction (0,50 ETP) s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire⁷⁶ dont les actions sont soutenues et dynamisées par une équipe de Direction qui se compose de 4 chefs de service (3,20 ETP). Une chargée de mission (0,40 ETP) est présente pour soutenir le déploiement des projets en lien avec le projet d'établissement, suivre les indicateurs et contribuer aux réflexions d'amélioration continue en lien avec l'accompagnement des enfants et en respect des évolutions des réglementations. Sa mission, tout comme celle de la Direction, est partagée avec l'IME de Rosendaël.

Les chefs de service se répartissent au sein des différents services présents à l'IME : un premier service de groupes d'enfants les plus jeunes, un second de groupes de plus grands, une unité dite « le Petit Navire » pour les enfants en situation de polyhandicap, l'internat, l'UEMA⁷⁷ et l'EMAS⁷⁸. Ils veillent à la qualité, à l'accueil et à la sécurité des personnes et des biens et sont pleinement engagés dans le déploiement du projet d'établissement auprès des équipes dont ils organisent le temps de travail.

Les psychologues viennent compléter l'équipe de direction. Ils se distinguent par leurs approches complémentaires et leurs spécialisations en neuropsychologie et en psychologie clinique pour enfants. Les psychologues travaillent en étroite collaboration : à l'interne, avec l'équipe éducative de l'IME et les autres professionnels de l'association et en externe avec les familles, les partenaires médico-sociaux (CRA, EDAP, CHD), l'Éducation Nationale et d'autres intervenants comme les éducateurs au domicile. Ils participent également à des projets interdisciplinaires pour améliorer les pratiques et l'accompagnement des enfants. Cette position leur permet d'être une véritable ressource pour renforcer la cohérence des décisions de la direction avec la réalité du terrain.

LA CARTOGRAPHIE DES REUNIONS ET LES TEMPS DE PREPARATION

Différentes réunions sont mises place afin d'assurer la dynamique du management par la qualité et les transmissions d'informations nécessaires à l'organisation des services ainsi que le respect des attendus réglementaires d'accompagnement.

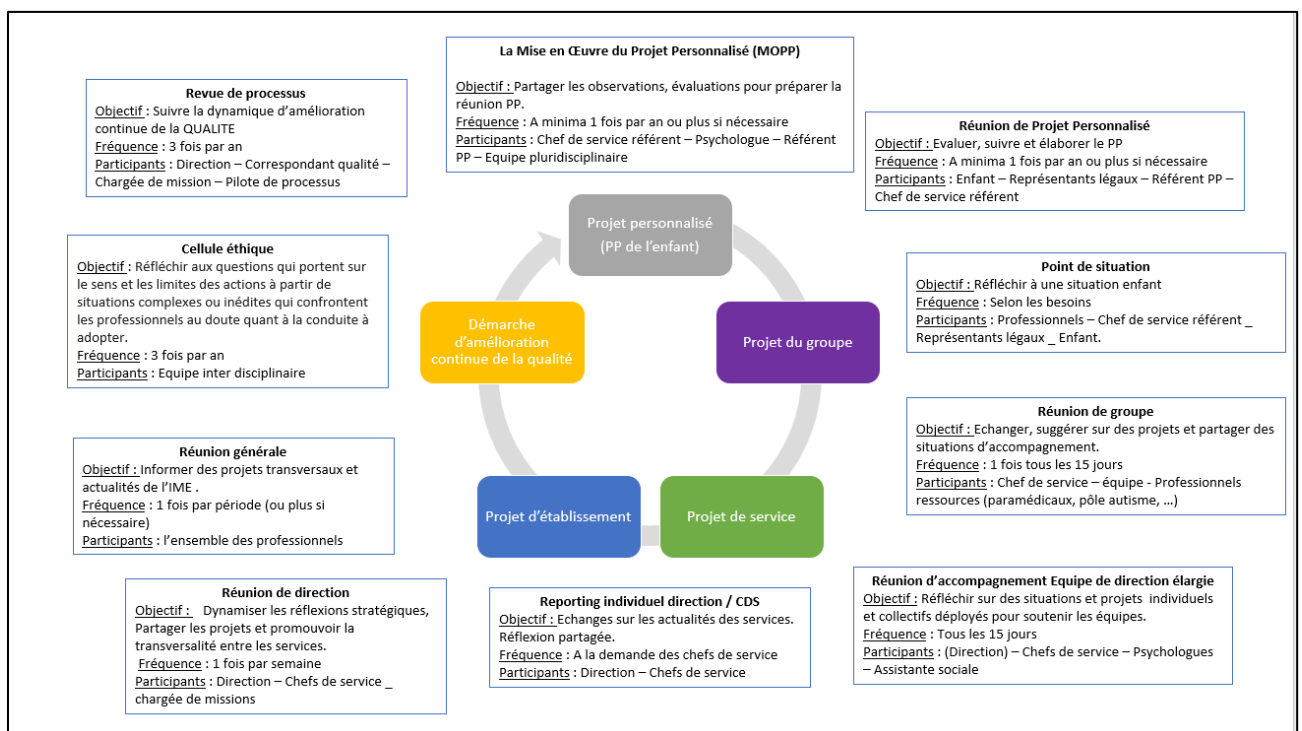
⁷⁶ Annexe n°4. Organigramme de l'IME au 1^{er} septembre 2024.

⁷⁷ Projet de l'UEMA/ <https://www.papillonsblancs-dunkerque.fr/wp-content/uploads/2022/05/Projet-de-service-UEMA-Novembre-21.pdf>

⁷⁸ Projet de l'EMAS/ <https://www.papillonsblancs-dunkerque.fr/emas-equipe-mobile-dappui-a-la-scolarisation/>

A ces réunions s'ajoutent des temps de préparation, de réflexion hors encadrement d'enfants, permettant aux professionnels de réaliser les écrits inhérents à leur mission (observations, évaluation-bilan, projet personnalisé, projets d'activité en interne ou en externe avec des partenaires, ...).

Des temps de réflexion selon les actualités de l'IME viennent compléter les temps de réunions institutionnels : travaux en lien avec l'amélioration continue (ré écriture du PE, ..., traitement de fiches de dysfonctionnement, ..., actualisation d'une procédure, ...), les COPIL relatifs aux moments festifs tels que la fête de Noël, le carnaval, la kermesse et les COPIL en lien avec les fiches actions du PE.



Ces temps de réunions nécessitent d'être questionnés régulièrement, tant sur la forme que sur le fond, afin de garantir une optimisation et une efficacité de ces temps de travail⁷⁹.

Le dialogue social entre les professionnels et la Direction au sein de l'IME s'appuie sur le CSE enfance (comité socio-économique) dont 4 professionnels de l'IME font partie. 2 d'entre eux sont représentants de proximité (RP) au sein de l'IME pour favoriser des échanges directs et concrets sur les conditions de travail des professionnels. Un accord d'entreprise au niveau associatif pose le fonctionnement des instances.

⁷⁹ Cf fiche action n°4 « Développer la politique RH en lien avec la politique associative et l'évolution du projet d'établissement »

Les risques pour la santé et la sécurité sont identifiés dans le DUERP ainsi que les mesures de prévention existante et à renforcer. L'analyse des accidents de travail fait l'objet d'une analyse conjointe entre la direction et les représentants de proximité ; la majorité des accidents du travail à l'IME étant en lien avec l'hétéro agressivité des enfants Les réflexions sur l'analyse des accidents du travail sont à poursuivre avec les parties prenantes ainsi que l'adaptation du PAPRIACT (Programme Annuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail) avec les référents sécurité⁸⁰.

2. LES PROCESSUS SUPPORT

Des processus support contribuent à la gestion et au bon fonctionnement de l'IME :

- Communication et système d'information
- Ressources humaines
- Ressources techniques
- Ressources financières
- Les transports
- La restauration

LA COMMUNICATION ET LE SYSTEME D'INFORMATION

➤ Ce processus vise à

- **Assurer une communication interne et externe efficace (professionnels, enfants, familles, partenaires...).**
- **Sécuriser et faciliter la circulation des données et informations au sein de l'établissement dans le respect de la confidentialité attendue.**

L'établissement assure l'accueil et un accueil téléphonique du lundi au vendredi en journée. Un transfert d'appel est assuré vers l'équipe de direction d'astreinte en dehors de ces horaires du lundi au vendredi. Un message peut être laissé sur un répondeur pendant le week-end et les périodes de fermetures de l'établissement.

⁸⁰ Fiche action n°4 « Développer la politique RH en lien avec la politique associative et l'évolution du projet d'établissement ».

Lundi, mardi, jeudi : 8h15 à 12h30 / 13h à 17h
Mercredi : 8h30 / 12h30
Vendredi : 8h15 à 12h30 / 13h à 16h

Dans le cadre de transmission de justificatif d'absence ou pour toutes autres demandes ou informations, le moyen de communication est l'adresse mail de l'établissement : imedubancvert@papillonsblancs-dunkerque.fr

Le hall d'accueil permet les affichages obligatoires ainsi que des actualités, informations relatives à la vie de l'établissement, de l'association et du territoire.

Un secrétariat administratif est chargé d'assurer l'accueil téléphonique et physique et d'orienter les personnes. Ce service assure la communication interne et externe : il est en relation quotidienne avec les enfants, les familles, les professionnels et les partenaires. La transmission des informations générales et communes se réalisent sous plusieurs formes : panneaux d'affichage, mails, courriers, téléphone ou communication orale.

Le secrétariat administratif est également en charge de la création et de la gestion des dossiers administratifs des personnes accueillies sur le logiciel IMAGO DU (création, actualisation des informations administratives, ...). Il est une ressource dans la bonne application des recommandations en termes de RGPD. Il est force de proposition dans l'évolution de l'ensemble des moyens de communication au sein de l'IME et avec les 4P.

LES RESSOURCES HUMAINES

- **Ce processus vise à organiser les ressources humaines et promouvoir des actions auprès des professionnels pour assurer le déploiement du PE et une qualité de vie au travail.**

L'analyse des ressources humaines

L'équipe de professionnels de l'IME du Banc Vert se compose de professionnels qui représentent 17 corps de métiers différents⁸¹. La présence de l'équipe pluridisciplinaire est une véritable force pour croiser les regards sur les accompagnements des enfants. Pour autant, la structuration du travail en

⁸¹ Annexe n°4. Organigramme septembre 2024.

équipe nécessite une exigence particulière pour viser l'efficacité et utiliser la plus-value de l'analyse de tous les professionnels⁸².

Au 31/12/2024⁸³, l'effectif de professionnels de l'IME est de 94 professionnels, CDI et CDD confondus pour 84 ETP (équivalent temps plein).

La répartition des CDI- CDD est stable sur les 3 dernières années :

| | CDI – ETP | CDD – ETP |
|------------|-----------|-----------|
| 31/12/2022 | 40,34 | 15,25 |
| 31/12/2023 | 40,64 | 15,89 |
| 31/12/2024 | 41,24 | 15,05 |

Le constat de CDD principalement sur le service éducatif. Les explications sont diverses : remplacement systématique de toute absence (sur les motifs suivants : remplacement de congés, de maladie, de délégations, ...) et postes en surcroit.

En moyenne sur les 3 dernières années, le ratio total (tous professionnels confondus) est de 0,74 professionnel par enfant (hors UEMA/EMAS).

Le ratio d'encadrement (professionnels de l'accompagnement socio-éducatif, paramédical et médical est de 0,55 professionnel par enfant (hors UEMA/EMAS).

Au regard des données de la CNSA⁸⁴, on constate un écart de + 0,22 entre les ratios de l'IME du Banc Vert (tous services confondus) et ceux identifiés au niveau national pour les IME (tout public confondu). Cet écart s'identifie principalement au niveau des encadrements socio-éducatifs (+ 8,49 ETP) et des professionnels paramédicaux et médicaux (+ 3,61 ETP). Il est à mettre en lien avec l'agrément historique de l'IME et son évolution.

Sur la base des bilans sociaux⁸⁵, une analyse des indicateurs à partir de l'effectif des salariés de l'IME montre sur les 3 dernières années :

- Un effectif global de salariés en augmentation, notamment avec la création de l'EMAS (en 2022) et de postes en surcroit sur le service éducatif pour accompagner les situations complexes d'enfants. Au 31/12/2024, 3 postes en surcroit et 1 poste financé par CNR.

⁸² Cf. Fiche action n°4 « Développer la politique RH en lien avec la politique associative et l'évolution du projet d'établissement ».

⁸³ Indicateurs au 31/12/24 issus du bilan social associatif 2024

⁸⁴ Données issues du rapport d'analyse des comptes administratifs des ESSMS 2017-2018 de la CNSA.

⁸⁵ Indicateurs au 31/12/24 issus du bilan social associatif 2024

- Une stabilisation depuis 2 années des absences longues durées de professionnels.
- Une augmentation des arrêts de travail en 2024 en lien avec :
 - Des accidents du travail en conséquence de l'hétéro agressivité des enfants envers les professionnels,
 - De relations interpersonnelles conflictuelles
 - Des relations professionnelles conflictuelles au regard d'appropriation divergente des cadres structurants l'accompagnement avec le déploiement de pratiques et postures professionnelles différentes.
- Une augmentation des arrêts de travail pour l'équipe de direction.
- Une stabilisation et une fidélisation depuis 2 années des CDD principalement sur le service éducatif. Au 31/12, 16 CDD (contre 17 en 2023 et 18 en 2022).
- Un turn over important sur les professions paramédicales depuis 2022.
- Des postes vacants en orthophonie, psychomotricité de façon récurrente en adéquation avec les tensions de recrutement sur le territoire.

Concernant l'ancienneté, l'ensemble « des générations » sont représentées.

L'accompagnement des professionnels vers de nouvelles compétences ⁸⁶

L'évolution des besoins des enfants nécessite une collaboration étroite entre d'une part, les professionnels de différents champs qui gravitent autour de l'enfant (éducatif, social, paramédical, médical) et d'autre part, une prise en compte de l'environnement familial et social de l'enfant.

Concrètement, plusieurs domaines de compétences nécessitent d'être développés :

- **L'approche pluridisciplinaire et collaborative** : capacité à travailler en équipe avec des professionnels de différents champs (médical, paramédical, éducatif, social), partage d'informations et de compétences pour un accompagnement global de l'enfant, respect des rôles et des compétences de chacun, communication et relation interpersonnelle.
- **Capacité à communiquer avec l'enfant en tenant compte de ses besoins spécifiques** : écoute active et bienveillance, adaptation du langage et des supports de communication.
- **Capacité d'adaptation et de flexibilité** : capacité à s'adapter aux besoins et aux situations individuelles des enfants, réactivité face aux imprévus, créativité et recherche de solutions innovantes, prévention et gestion des comportements.

⁸⁶ Annexe n°5. Plan de formation 2025

- **Réflexivité et éthique professionnelle** : capacité à analyser ses pratiques et à les questionner, respect des droits et de la dignité des enfants en situation de handicap, maintien d'une posture professionnelle et bienveillante⁸⁷.
- **Des compétences spécifiques** : mise en place de programmes d'intervention individualisés, utilisation d'outils et de technologies adaptés, maîtriser des outils et technologies spécifiques pour faciliter la communication, l'apprentissage et l'autonomie des enfants, veiller à l'accessibilité des outils et des technologies.
- **Collaboration avec les familles et les partenaires** : implication des familles dans le projet d'accompagnement de l'enfant, collaboration avec les enseignants, les professionnels de santé et les autres partenaires.

Les plans annuels de formation sont un véritable levier de développement de compétences en faveur du public accompagné et aussi de la Qualité de Vie et Conditions de Travail des professionnels. La QVCT sera un axe important du projet d'établissement de l'IME dans les années à venir. Elle vise à réduire l'impact du travail au quotidien sur le bien-être des professionnels. Les risques professionnels sont identifiés dans le DUERP, document unique d'évaluation des risques professionnels ainsi que les mesures correctrices à mettre en œuvre⁸⁸.

Deux espaces de rencontre réguliers entre le professionnel et son supérieur hiérarchique sont conformément mis en place : l'Entretien Périodique d'Evaluation (EPE) et l'Entretien Professionnel (EP). Ces 2 entretiens sont mis en œuvre à minima tous les 2 ans. Ces entretiens sont menés sur la base d'une trame conjointe. Cette dynamique permet

- D'évaluer la réalisation des missions attendues, les compétences de savoir être, savoir-faire et identifier les objectifs/projets du professionnel ainsi que les moyens de réalisation nécessaire (formation, ...).
- D'échanger sur des souhaits de mobilité et/ou de promotion.

En complément⁸⁹ :

- Des Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles (GAPP) seront organisées afin de soutenir l'analyse et l'évolution des pratiques professionnelles :

⁸⁷ Cf. Fiche action n°1 « Déployer une stratégie en matière de bientraitance et d'éthique/Sécuriser les pratiques professionnelles ».

⁸⁸ Cf. Fiche action n°4 « Développer la politique RH en lien avec la politique associative et l'évolution du projet d'établissement ».

⁸⁹ Cf. Fiche action n°4 « Développer la politique RH en lien avec la politique associative et l'évolution du projet d'établissement ».

- Les appuis techniques seront poursuivis en partenariat avec le CRA.

LES RESSOURCES FINANCIERES

➤ **Ce processus vise à assurer la gestion des ressources financières de l'établissement en lien avec les objectifs attendus dans le cadre du CPOM.**

Le budget de l'IME est attribué par dotation globale allouée par l'Agence Régionale de Santé, l'ARS sur la base de la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'association des Papillons Blancs de Dunkerque en qualité d'organisme gestionnaire. Le CPOM 2020-2024 a été prorogé pour l'année 2025. Un CPOM engage l'association sur les attendus du plan régional de santé (PRS) dans le cadre tant sur le plan de la qualité d'accompagnement des usagers que sur l'évolution de son offre de service sur son territoire.

Le coût des accompagnements des enfants et de fonctionnement est assurée à 100% par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) des personnes accompagnées. Seules les fournitures scolaires et quelques participations (de 2 à 30 euros) peuvent être sollicitées pour des activités de loisirs. Elles sont spécifiées sur l'annexe financière du contrat de séjour.

En 2025, le budget de fonctionnement⁹⁰ de l'IME du Banc Vert était de 4 789 000 euros. Il se compose de trois groupes : le groupe 1 pour les dépenses liées à l'exploitation courante (électricité, prestations d'activités, achats, ...), le groupe 2 pour les dépenses liées au personnel (salaires, ...) et le groupe 3 pour les dépenses liées à la structure (amortissements liés aux investissements, ...).

Les efforts de gestion consentis ont permis une diminution de la perte entre 2023 et 2024. L'ambition pour 2025 est d'atteindre l'équilibre bien qu'une insuffisance de financement des mesures SEGUR/LAFORCADE à hauteur de 35 000 euros persiste. Les énergies font office d'une attention particulière en matière d'économies. Les charges du personnel constituent plus de 70% des charges globales et font l'objet d'un suivi continu.

⁹⁰ Source. Direction financière de l'association

| IME Banc Vert | 2022 | 2023 | 2024 | Diff. | Var. | budget 2025 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------------|
| Produits gpe 1 - tarification | 4 510 | 4 731 | 4 789 | 58 | 1% | 4 764 |
| Produits gpe 2 - autres prod. Expl. | 7 | 6 | 58 | 52 | 867% | 6 |
| Produits gpe 3 - financiers / exception. | 219 | 157 | 278 | 121 | 77% | 0 |
| Total produits | 4 735 | 4 893 | 5 125 | 232 | 4,7% | 4 770 |
| Charges gpe 1 - exploitation courante | 603 | 615 | 623 | 8 | 1% | 691 |
| Charges gpe 2 - personnel | 3 498 | 3 596 | 3 634 | 38 | 1% | 3 562 |
| Charges gpe 3 - structure | 637 | 727 | 883 | 156 | 21% | 516 |
| Total charges | 4 738 | 4 938 | 5 140 | 202 | 4,1% | 4 769 |
| Résultat net | -3 | -45 | -15 | 30 | -- | 1 |
| Résultat N-2 incorporé | | | | 0 | | |
| Dép. non opp. & rés. compensation | | | | | | |
| Résultat administratif | -3 | -45 | -15 | 30 | -- | 1 |
| Investissements | 100 | 49 | 38 | -11 | | 180 |

Les enjeux, comme pour l'ensemble du secteur médico-social, seront en lien avec l'impact de la réforme de la convention collective, encore impossible à évaluer à ce jour et l'application d'un nouveau modèle tarifaire SERAFIN-PH.

Le budget de l'établissement peut être complété par :

- Des Appels à Manifestations d'Intérêts (AMI) : à titre d'exemple, suite à la constitution d'un dossier de candidature, l'IME a obtenu un financement dans le cadre d'un AMI sur la Qualité de Vie au Travail (QVT) en juillet 2022 ou encore le financement d'une aide pour embaucher un contrat d'apprentissage d'AMP.
- Des Appels A Projets (AAP) : l'UEMA (2019) et l'EMAS (2021) ont été autorisées suite aux dépôts de dossiers de candidature.
- Des Crédits Non Reconductibles (CNR) : au 31.12.2023, 2 situations d'enfants ont obtenu une réponse favorable pour une durée d'un an pour un accompagnement individuel et un transport.

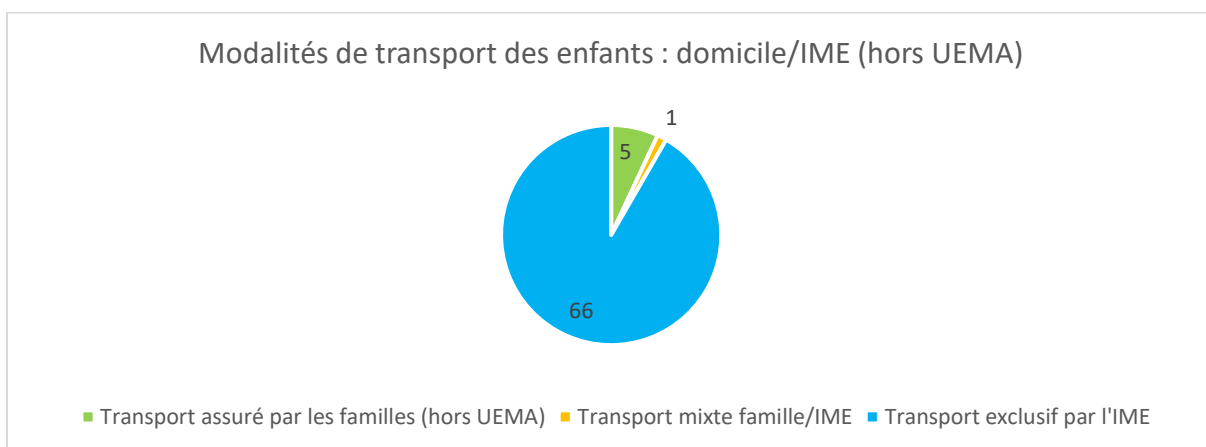
Il convient ainsi de poursuivre une veille continue sur l'évolution de l'offre de service notamment par la publication d'AMI ou d'AAP sur les projets innovants⁹¹.

⁹¹ Cf. Fiche action n°3 : « Garantir un parcours individualisé sans rupture ».

LES TRANSPORTS

→ Ce processus vise à organiser des circuits collectifs et assurer les conditions de sécurité dans le cadre des transports des enfants (domicile/IME ou activités extérieures/IME).

Comme pour tout enfant en âge de scolarisation, dans la mesure du possible, ce sont les parents qui accompagnent leur enfant à l'IME. Cependant, cette modalité ne représente pas la majorité des déplacements⁹² :



Le territoire : l'origine géographique des enfants



⁹² Données issues d'IMAGO DU au 31.12.2023

En se basant sur l'effectif 2023, il est constaté que 90% des enfants accompagnés résident sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD).

L'IME met en place des circuits de transport collectif : un grand bus (pour les quartiers de Petite Synthe, St Pol/mer, Basse Ville, et la commune de Grande Synthe) et des véhicules 9 places. Des points de rassemblement sont définis selon les domiciliations des enfants. Les transports sont assurés par des professionnels de l'IME ou par des prestataires. Les circuits sont organisés à chaque rentrée scolaire et réfléchis de façon à réduire le temps pour venir à l'IME. Le budget alloué au transport est en augmentation et en dépassement constants. Il est un enjeu de négociation du CPOM avec l'ARS.

Les particularités des enfants demandent une vigilance accrue pour assurer la sécurité des déplacements. Des moyens matériels (harnais, harnais haute sécurité, bloc ceinture) sont parfois nécessaires. Pour le grand bus, des accompagnateurs sont présents.

Les familles peuvent être aussi sollicitées pour assurer le transport de leur enfant si la sécurité ne peut être garantie dans le transport. L'équipe de l'IME et la famille pourront alors définir cet objectif dans le PP de l'enfant.

L'IME possède un parc de véhicules pour permettre la mise en place d'activités à l'extérieur de l'IME. Un plan de circulation sur le site est établi. L'entretien et le suivi des véhicules est assuré par l'agent de maintenance de l'IME en collaboration avec le service comptable de l'IME.

LA RESTAURATION

- **Ce processus vise à réaliser des repas équilibrés et variés, en respect des conditions d'hygiène et de sécurité de la restauration collective.**

Chaque jour, les repas sont préparés par l'équipe de cuisine sous la responsabilité de cuisiniers (2 ETP). Les repas des enfants accueillis au Petit Navire sont directement préparés par une maitresse de maison (1 ETP) ainsi que les régimes prescrits sur ordonnance⁹³ et les besoins spécifiques sur la texture des repas des enfants accueillis à l'IME.

Certains enfants bénéficient de repas préparés⁹⁴ à la maison.

⁹³ Sauf particularités individuelles. Les repas sont alors fournis par les représentants légaux.

⁹⁴ Procédure : Comment transporter un repas entre la maison et l'IME ?

Les cuisiniers sont attentifs à proposer des menus établis au regard des préférences des enfants tout en appliquant les principes de prévention en santé ainsi que les attendus de la loi EGALIM⁹⁵. Les enfants expriment directement leurs préférences, souhaits aux cuisiniers lors des repas et aussi instance collective de participation. Dans un souci de recherche de qualité des produits, l'IME a choisi d'adhérer au projet de création d'un dispositif d'achats groupés au sein de l'association et de création d'un poste de diététicienne qui peut être sollicitée à la demande des cuisiniers.

Ces dynamiques s'inscrivent dans une logique de développement durable, en favorisant des circuits courts, une alimentation plus responsable et une réduction du gaspillage alimentaire.

L'hygiène alimentaire est un point crucial. En ce sens, une animatrice sécurité alimentaire du service qualité associatif soutient les professionnels de cuisine dans la mise en place des cadres réglementaires. Un plan de maîtrise sanitaire (PMS) est mis en place au sein de l'IME. Il reprend l'ensemble des mesures préventives et d'autocontrôles de l'environnement et de la chaîne de production alimentaire pour garantir la qualité des repas servis. Ils s'appuient sur des procédures fondées sur les principes d'analyse des dangers (HACCP) afin de les prévenir, et la traçabilité de tous les produits et de leur transformation. Des contrôles réguliers à partir de prélèvements sont assurés par un laboratoire indépendant. La Direction des Services Vétérinaires (DSV) peut réaliser à tout moment une inspection afin de contrôler l'hygiène, la conformité de la cuisine ainsi que l'analyse de la qualité des produits et leur provenance. La dernière inspection à l'IME s'est déroulée en 2023. Le rapport était satisfaisant.

Le service des repas est organisé à 12h. Selon le projet personnalisé de l'enfant et le projet de son groupe, les enfants ont la possibilité de manger : soit au réfectoire, soit en cuisine éducative ou à l'école (Classe externalisée). Des adaptations peuvent être mises en place de type couverts adaptés, set de table personnalisé, L'enfant peut bénéficier d'un accompagnement individuel au petit réfectoire dans le cadre d'un objectif spécifique.

Suite à l'état des lieux du CRA en 2020, un groupe de professionnels a pu réfléchir sur le temps du repas. Des enjeux ont été identifiés à partir du continuum « accompagnement éducatif » et « repas plaisir » : comment structurer davantage les axes de travail éducatif lors du repas tout en favorisant le plaisir de l'enfant à manger ? A l'issue de ces groupes de travail, l'outil « fiche récap repas » a été proposé afin de garder la cohérence des attendus. Cette fiche individuelle vise à identifier les habitudes de l'enfant avant, pendant et après le repas.

⁹⁵ Loi EGALIM. LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

En parallèle des réflexions sur l'aménagement du réfectoire sont en cours afin d'offrir des espaces de repas plus adaptés aux particularités sensorielles des enfants⁹⁶.

LES RESSOURCES TECHNIQUES

➤ **Ce processus vise à assurer et entretenir la sécurité matérielle des personnes et des biens**
L'hygiène et l'entretien des locaux

Ils sont assurés par une équipe d'agents d'entretien et de maintenance (6,36 ETP). Ils garantissent la qualité et l'entretien des espaces de vie, des véhicules et des espaces verts. Pour les travaux les plus importants, des entreprises extérieures sont sollicitées.

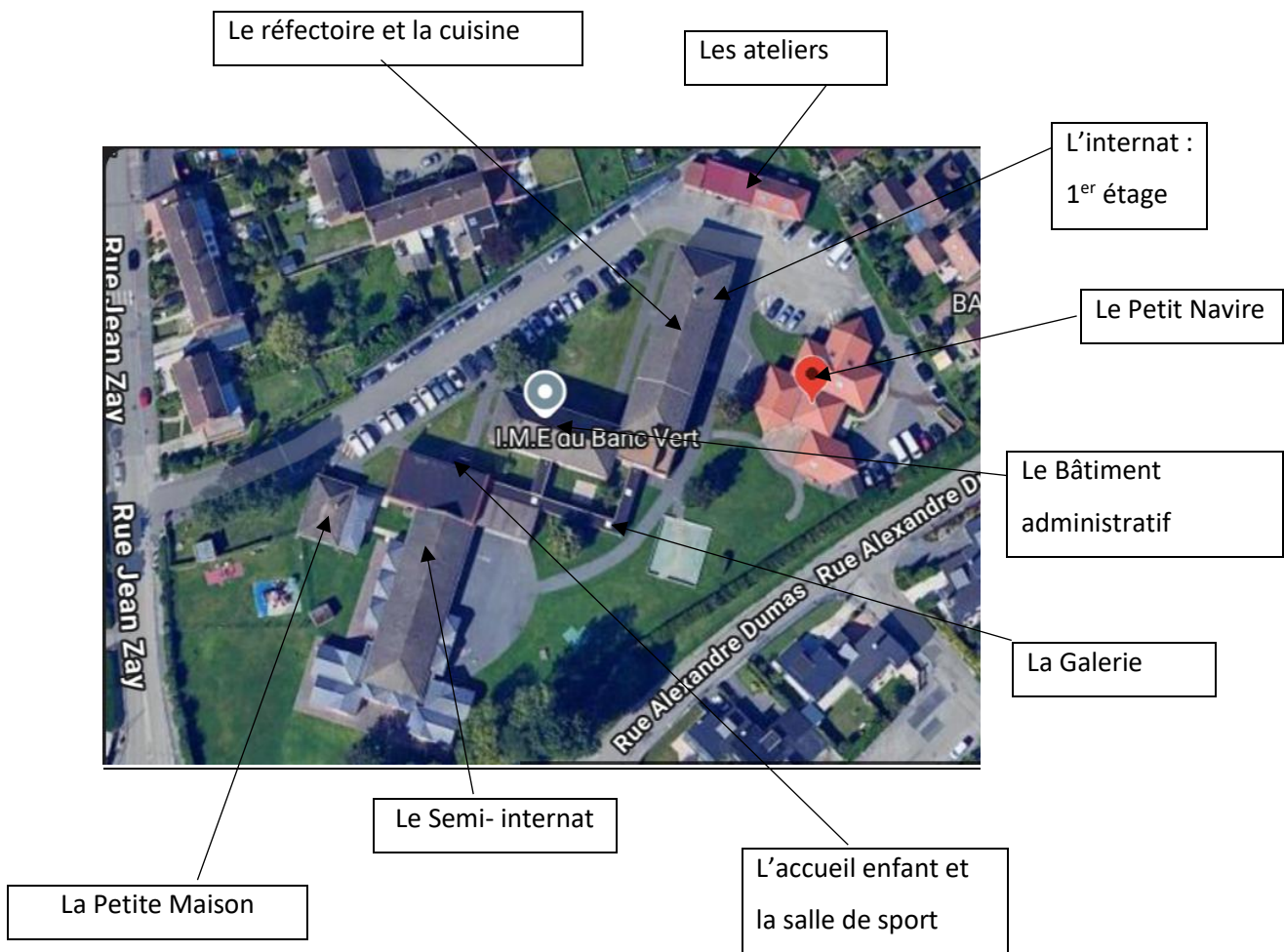
Le déploiement du processus « Environnement » est à réaliser afin d'identifier les objectifs et structurer ses actions. Celles-ci permettront de poursuivre la sensibilisation des enfants accompagnés à la démarche de développement durable (comme le tri des déchets, la recherche d'économie d'énergie...). Des réflexions seront partagées avec le service QSE de l'association afin de soutenir la démarche.

Des contrôles sont mis en place en respect des cadres réglementaires. Ils concernent les domaines relatifs aux installations électriques, gaz-chauffage-cuisson, aire de jeux et système de protection incendie. Ils sont assurés par des prestataires extérieurs indépendants. Un contrôle non satisfaisant fera l'objet d'une réflexion avec l'animateur qualité sécurité environnement du secteur enfance, le directeur technique et immobilier de l'association, la comptable et la direction de l'IME afin de prendre les mesures correctrices.

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) constitue une ressource de financement des équipements et des travaux d'entretien ou de rénovation nécessaires à la conformité des installations, à l'amélioration de l'accompagnement des enfants et des conditions de travail des professionnels.

⁹⁶ Cf. Fiche action n°1 « Déployer une stratégie en matière de bientraitance et d'éthique/Sécuriser les pratiques professionnelles ».

Les locaux de l'IME



Le site de l'IME du Banc Vert dispose de plusieurs espaces répartis dans différents bâtiments qui communiquent entre eux par une galerie. Des toilettes sont réparties dans l'ensemble des bâtiments. Des espaces verts sont aménagés et clôturés afin que les enfants puissent bénéficier de récréation.

La Petite Maison : présente plusieurs salles d'activités et une salle de réunion et de travail pour les professionnels.

Le Semi-internat : se compose de 10 espaces- groupes qui sont nommés par une couleur (vert, bleu, rose, jaune, gris, orange, marron, violet, rouge et blanc), d'une salle de médiation animale, d'une cuisine pédagogique, d'une salle hypo sensorielle d'apaisement pour les enfants et d'une salle de travail pour les professionnels.

Le bâtiment principal :

- Au rez de chaussée : d'une zone d'accueil, un bureau de secrétariat d'accueil, un bureau de secrétariat RH-Paie, les bureaux des chefs de service, le bureau de la Direction, l'infirmier et deux espaces classes.
- Au 1^{er} étage, des salles de rééducation (psychomotricité, ergothérapie, orthophonie), un espace classe, les bureaux des psychologues, le bureau du médecin et de l'assistante sociale, le bureau de la chargée de projet, les vestiaires des agents d'entretien des locaux, une salle de réunion et le bureau de l'EMAS.

Dans la prolongation du bâtiment principal :

- Au rez de chaussée : une salle de réunion, le réfectoire, un petit réfectoire, la cuisine, la lingerie, les vestiaires des cuisiniers et le bureau de la comptable.
- Au 1^{er} étage : l'internat se compose de chambres individuelles ou collectives (selon le choix des enfants), de trois salles de bains, de salles d'activités et d'un espace de vie.

Le Petit Navire : se compose d'une salle de vie, d'une salle commune d'activités, d'une cuisine, d'espaces de rééducation, d'une infirmerie, d'une salle de classe, d'un espace de toilettes et de changes et d'un espace snoezelen.

L'IME a été construit au début des années 70. De nombreux travaux ont été menés sur ces dernières décennies. Un projet est actuellement en cours pour la mise en conformité de l'accessibilité avec la mise en place d'un ascenseur d'accès au premier étage du bâtiment central et la modernisation de l'espace accueil-salle d'activités motrices de l'IME⁹⁷.

⁹⁷ Cf. Fiche action n°1 « Déployer une stratégie en matière de bientraitance et d'éthique/Sécuriser les pratiques professionnelles ».

VIII. CONCLUSION

L'IME du Banc Vert s'inscrit aujourd'hui comme une étape primordiale dans le parcours de vie des enfants accueillis. Pour la majorité d'entre eux, il s'agit du premier accompagnement en établissement médico-social et pour les parents, une « solution » après de nombreuses années d'errance et d'isolement face aux difficultés de leur enfant. L'admission à l'IME du Banc Vert peut être un soulagement mais aussi une source d'inquiétude et de questionnement. *L'enfant « ne va plus dans une école ordinaire »*, il est dorénavant accueilli à l'IME, il bénéficiera d'un projet personnalisé mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire sous l'animation d'un référent de projet. Il bénéficiera également d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). Il faut s'approprier un nouvel environnement dont les parents découvrent également les spécificités et les limites.

Il est essentiel d'écouter les souhaits de l'enfant, les attentes des parents et de prendre le temps de la découverte du projet de l'IME pour garantir l'élaboration d'un projet personnalisé qui prendra sens pour tous.

C'est uniquement dans ces conditions que l'accompagnement proposé par l'IME sera perçu comme une chance de valorisation, d'épanouissement et de promotion de la citoyenneté à part entière par l'enfant et sa famille.

L'IME continue à s'ouvrir, à construire des accompagnements partagés, séquencés, évolutifs pour proposer une réponse individualisée au plus proche des besoins de l'enfant. C'est en ce sens que le projet veut poursuivre son évolution et s'inscrire dans un dynamique de parcours sur le territoire. Soutenir l'enfant au bon moment de façon souple, réactive et coordonnée est aujourd'hui un enjeu et le sera encore plus demain. En ce sens, l'IME a participé au diagnostic de l'offre de service sur le territoire⁹⁸ et s'engage pleinement dans les réflexions et actions d'évolution au sein de l'association : accompagnement en dispositif, répit des aidants, plateformes ressources, etc... et est attentive aux différents appels à projets relatifs au soutien des environnements du droit commun : transformation des EMAS en Pôle d'appui à la scolarisation, évolution de l'EDAP de territoire en équipe d'aide au diagnostic...

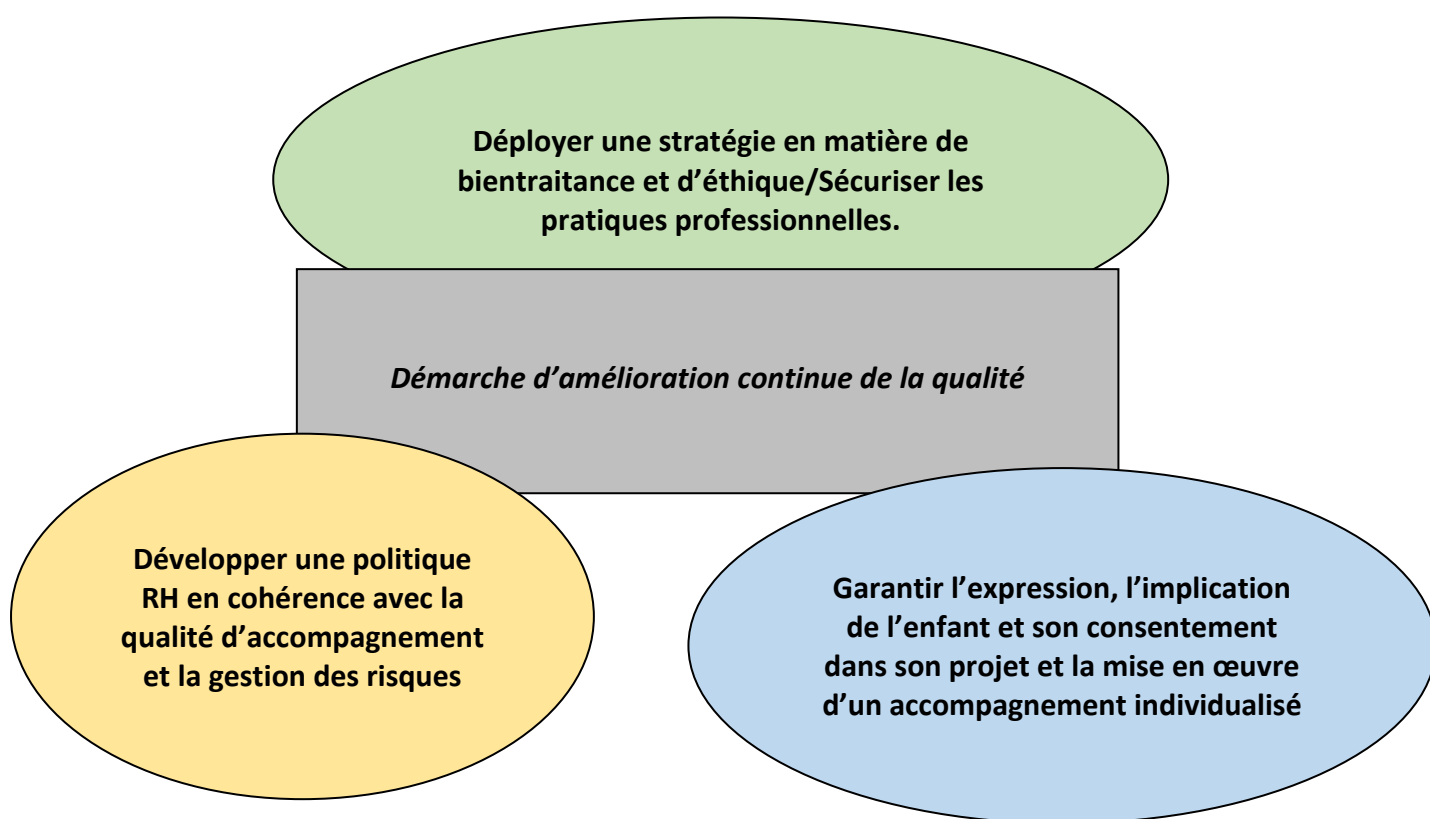
Tout au long du processus de ré écriture du projet d'établissement, les enjeux identifiés liés au contexte réglementaire, aux évolutions des besoins du public et aux attendus affirmés par le nouveau référentiel HAS d'évaluation externe ont soulevé des débats, des questionnements et mis en évidence l'évolution nécessaires des pratiques professionnelles tant dans un objectif de qualité d'accompagnement que d'amélioration des conditions de travail.

Aussi, trois grandes thématiques inter agissent ensemble et s'articulent avec la dynamique de démarche d'amélioration continue.

Les 4 fiches actions relatives aux évolutions du projet d'établissement les intégreront pleinement.

⁹⁸ Diagnostic mené par le réseau Neurodev en 2023-2024

IX. LE PROJET DE L'IME : PERSPECTIVES D'EVOLUTION



FICHE ACTION N°1 : Déployer une stratégie en matière de bienveillance et d'éthique/Sécuriser les pratiques professionnelles.

FICHE ACTION N°2 : Favoriser l'autodétermination, la participation et l'épanouissement de l'enfant en soutenant les environnements du quotidien.

FICHE ACTION N°3 : Garantir un parcours individualisé sans rupture.

FICHE ACTION N°4 : Développer la politique RH en lien avec la politique associative et l'évolution du projet d'établissement.

FICHE ACTION N°1 : Déployer une stratégie en matière de bienveillance et d'éthique/Sécuriser les pratiques professionnelles

| OBJECTIFS | MOYENS A METTRE EN ŒUVRE | INDICATEURS | ECHÉANCES | PILOTES |
|--|---|---|---------------------------------|--|
| Définir et déployer une stratégie en matière de bienveillance | Rédiger et actualiser la cartographie des risques de maltraitance | Nombre de réunions Création et actualisation régulière de la cartographie | 1 ^{er} trimestre 2026 | Chargée de mission projet |
| | Transmettre le guide associatif "lutte et prévention des risques de maltraitance" à l'accueil du salarié et l'aborder systématiquement dans l'entretien d'intégration | Le document "accueil sécurité" mentionne la remise du guide L'échange est tracé dans le document "entretien d'intégration" | 1 ^{er} trimestre 2026 | Secrétariat RH Chef de service |
| | Organiser des actions de sensibilisation à la bienveillance | Nombre de sessions organisées | En continu | DRH Direction |
| | Organiser une conférence sur les Violences Éducatives Ordinaires (VEO) à destination des professionnels de l'IME | Conférence organisée Nombre de professionnels présents | 3 ^{ème} trimestre 2026 | Direction Chargée de missions projets |
| | Favoriser l'expression de la personne accompagnée sur sa perception de la bienveillance | Le sujet est une thématique dans les groupes d'expression et de participation | Une fois par année à minima | Direction |
| | Favoriser la participation des Représentants légaux sur le sujet de la bienveillance | Le sujet est abordé dans les groupes d'expression et de participation | Une fois par année à minima | Direction |
| Soutenir les professionnels aux questionnements éthiques | Evaluation des risques en lien avec les droits des enfants Les partager avec l'enfant et ses parents | Nombre de réflexions reportées dans IMAGO DU/Séance pluridisciplinaire. | En continu | L'équipe Chef de service |
| | Poursuivre des réflexions sur la "prévention et gestion des comportements" | | | L'équipe Chef de service |
| | Perpétuer les réunions "éthique et bienveillance" au sein de l'IME | Nombre de réunions et de comptes rendus | 3 fois/an | Psychologue |
| | Sensibiliser et former les professionnels | Nombre de sessions réalisées (plan de formation inter associatif) | 1 fois/an | Service de la DRH |
| | Mettre en place des GAPP | Nombre de sessions réalisées | En continu | Direction |
| Faire évoluer la cellule éthique et bienveillance | Analyser les FEG (à froid) | Comptes rendus | 3 fois/an | Psychologue |
| | Baser le sujet des réunions éthiques et bienveillance au regard des déclarations faites au travers de ces fiches (éthique à froid) | Comptes rendus | 3 fois/an | Psychologue |

| | | | | |
|--|---|--|---------------------------------|--|
| | Organiser un groupe d'expression et de participation sur les thématiques de la bientraitance et de l'éthique avec les 4P | Inscription à l'ODJ d'un groupe d'expression et de participation | 1 fois/an | Direction |
| Garantir la confidentialité et la protection des informations et données relatives à l'enfant | Renforcer l'utilisation d'IMAGO DU | Augmentation de la complétude des dossiers | 2 fois/an | Direction |
| | Mettre en place un outil de communication sécurisé entre l'IME et les représentants légaux | Nombre de fiches créées | En continu | Les équipes |
| | Former /Sensibiliser les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données | Nombre de sessions de sensibilisation/formation | En continu | Direction |
| Aménager un cadre de vie adapté et respectueux des droits fondamentaux (en rapport avec les locaux) | Poursuivre et actualiser la signalétique au sein de l'IME | Conformité et adaptation de la signalétique et des affichages | En continu | Chargée de mission projet |
| | Mise en place de l'ascenseur | Réalisation des travaux | 3 ^{ème} trimestre 2026 | Responsable immobilier associatif Direction |
| | Rénover la salle de sport | | | |
| | Rénover l'accueil enfant | | | |
| | Redéfinir l'utilisation des espaces au sein de l'IME | Mise en œuvre effective de façon progressive | 1 ^{er} trimestre 2028 | Equipe pluridisciplinaire |
| | Mettre à disposition des espaces d'apaisement et de bien-être sur le groupe et en dehors du groupe | Mise en œuvre effective | 1 ^{er} trimestre 2026 | |
| | Identifier et utiliser des espaces en dehors de l'IME | Nombre de convention de mise à disposition de locaux | En continu | |

FICHE ACTION N°2 : Favoriser l'autodétermination, la participation et l'épanouissement de l'enfant en soutenant les environnements du quotidien

| OBJECTIFS | Moyens à mettre en œuvre | INDICATEURS | ECHEANCES | PILOTES |
|--|--|--|---------------------------------|---|
| Développer la compréhension, l'expression et la participation de l'enfant | Généraliser la passation du COMVOOR ⁹⁹ à l'admission | Evaluation-preuve dans le dossier unique de l'enfant | 3 ^{ème} trimestre 2027 | Chef de service paramédical |
| | Diversifier les moyens de communication | Nombre de moyens de communication existants mis à disposition | En continu | Equipe pluri disciplinaire Chef de service paramédical |
| | Proposer à l'enfant d'exprimer des choix au quotidien | Nombre de supports preuves de l'effectivité des propositions réalisées | En continu | Equipe pluri disciplinaire Chef de service |
| | Garantir la participation effective de tous les enfants à la réunion du projet personnalisé | Nombre de supports preuves - document PP | En continu | Référent PP Chef de service |
| | Mettre en place des groupes d'expression (internat, semi-internat, UEMA, Petit Navire) | Nombre de participation effective aux groupes d'expression | Tous les 2 mois | Direction |
| | Soutenir la participation des enfants dans les groupes d'expression | Nombre de participation effective aux groupes d'expression | Tous les 2 mois | Direction |
| | Promouvoir l'utilisation des fiches d'expression "je suis content" "je ne suis pas content" | Nombre de fiches d'expression rédigées | En continu | Equipe pluri disciplinaire Correspondant qualité |
| | Rendre accessible les enquêtes de satisfaction à tous les enfants | Nombre de réponses formalisées | 3 ^{ème} trimestre 2026 | Equipe pluri disciplinaire Correspondant qualité |
| | Participer à des instances et activités collectives de droit commun | Nombre de séances planifiées sur l'emploi du temps de l'enfant | 3 ^{ème} trimestre 2027 | Equipe pluri disciplinaire Chef de service |
| Favoriser une posture d'alliance entre les parents et les professionnels | Mettre en place une démarche de recueil des besoins des enfants en tenant compte de son environnement quotidien (domicile) | Recueil-preuve dans le dossier unique de l'enfant | En continu | Equipe pluri disciplinaire Chef de service |
| | Poursuivre les réflexions sur la notion de référent du projet personnalisé | Evolution de la notion de référent et de la procédure PP | 4 ^{ème} trimestre 2026 | Chargée de mission projets |
| | Formaliser une démarche d'évaluation des capacités de l'enfant qui inclut : l'enfant (Auto-évaluation, l'entourage proche et les professionnels) | Nombre de séances pluridisciplinaires en présence des enfants et des parents | En continu | Equipe pluri disciplinaire Chef de service |

⁹⁹ Le COMVOOR est un test qui permet une évaluation clinique des compétences de communication réceptive des personnes qui ne communiquent pas ou peu verbalement.

| | | | | |
|--|---|---|-------------------------|---|
| | Partager avec l'enfant, ses parents l'évaluation des risques et convenir du droit à l'essai | Recueil-preuve dans le dossier unique de l'enfant - projet personnalisé | En continu | Equipe pluri disciplinaire Chef de service |
| | Mettre en place des activités partagées avec les familles en lien avec les centres d'intérêts des enfants | Nombre de participation des familles aux activités partagées | En continu | Equipe pluri disciplinaire Chef de service |
| | Mettre en place des groupes d'expression des parents sur les principes d'auto-détermination et de valorisation de rôles sociaux | Nombre de participation effective aux groupes d'expression | Au minimum une fois/ans | Chargée de mission projets Direction |
| | Proposer des espaces de soutien à la parentalité | Nombre de parents engagés | En continu | Assistante sociale Psychologues |
| | Soutenir les parents dans l'accès à des réponses diversifiées de demandes de répit | Recueil-preuve dans le dossier unique de l'enfant Nombre d'actions soutien/répit proposées | En continu | Assistante sociale |
| Identifier, Développer des environnements capacitants pour tous les enfants | Identifier les habitudes et les centres d'intérêts de l'enfant | Recueil-preuve dans le dossier unique de l'enfant | En continu | Equipe pluridisciplinaire |
| | Sensibiliser l'entourage proche de l'enfant au modèle de développement du handicap | Nombre de session de sensibilisation | Au minimum une fois/ans | Psychologue Direction |
| | Identifier les facteurs de réussite d'un environnement capacitant (activité, personnes, matériel et lieu) | Fiche projet existante | En continu | Equipe pluridisciplinaire Chef de service |
| | Adapter les espaces d'accueil (groupe) en environnements capacitants | Suivi des travaux engagés dans l'adaptation des locaux | En continu | Direction Direction des travaux |
| | Développer des environnements capacitants en dehors de l'IME en milieu inclusif (partenaires) | Nombre de conventions signées avec des partenaires | En continu | Chargée de missions projets |
| | Soutenir les parents dans l'adaptation du domicile pour favoriser l'autonomie de l'enfant | Nombre d'intervention à domicile | En continu | Equipe pluridisciplinaire |
| | Faire valoir le droit à la scolarisation pour tous les enfants | Evolution du nombre d'enfants scolarisés Evolution des modalités de la convention de l'UE | En continu | Chargée de missions projets Direction |

Fiche action n°3 : Garantir un parcours individualisé sans rupture

| OBJECTIFS | MOYENS A METTRE EN ŒUVRE | INDICATEURS | ECHÉANCES | PILOTES |
|---|---|--|---------------------------------|---|
| Apporter une réponse adaptée et modulable | Participer aux réunions de coordination en amont à l'admission (ESS, CMP, CAMSP...) | Nombre de participation | En continu | Chef de service |
| | Poursuivre l'adaptation du processus d'admission pour identifier les besoins des enfants | Adaptation de la procédure d'admission | En continu | Chef de service |
| | Favoriser le maillage avec les acteurs du territoire pour construire des projets d'accueil et/ou d'accompagnement en réponse aux besoins des enfants. Plus particulièrement avec les SESSADs. | Nombre de projets/conventions avec des acteurs du territoire | En continu | Chef de service Direction |
| | Promouvoir l'accueil partiel et modulable pour pallier aux ruptures de parcours | Nombre de contrat de séjour ou DIPC selon ces modalités | En continu | Direction |
| | Favoriser le maintien de la scolarisation à l'école | Nombre de "convention d'immersion" individuelle Augmentation du nombre d'enfants accueillis en UEE/ Convention fonctionnement UE | 1er trimestre 2026 | Direction |
| Garantir la cohérence de parcours au sein de l'IME | Harmoniser les grilles d'évaluation par domaines SERAFIN | Nombre de documents déposés sur IMAGO DU | 4 ^{ème} trimestre 2026 | Chargée de projets Chef de service |
| | Formaliser les critères en lien avec les objectifs du PP pour décider d'un changement de groupe | Evolution du document "projet de groupe" | 2 ^{ème} trimestre 2027 | Chargée de projets Chef de service |
| | Actualiser les PP dès qu'un objectif est atteint (ne pas attendre la réunion annuelle PP) | Nombre de réunion PP | En continu | Référent de PP |
| | Systématiser les bilans des conventions avec les partenaires et prestataires/objectifs fixés initialement | Nombre de bilans formalisés | 3 ^{ème} trimestre 2026 | Pilote des projets Chef de service |
| | Etre proactif sur la recherche de nouveaux partenaires et prestataires | Nombre de nouvelles conventions signées | En continu | Equipe pluridisciplinaire |
| Soutenir et accompagner la poursuite de parcours | Formaliser une procédure reprenant les étapes de "sortie" de l'IME | Procédure existante | 1er trimestre 2026 | Chargée de projet Correspondante qualité Assistante sociale |
| | Proposer une présentation aux enfants et aux familles des établissements et services existants | Nombre de rencontres (suivi IMAGO) | En continu | Assistante sociale Chef de service |
| | Poursuivre les projets collectifs et individuels de découverte pour les enfants des "IME ados" sur le territoire | Nombre de projets formalisés et effectifs | En continu | Equipe pluridisciplinaire Chef de service |
| | Anticiper et soutenir la mise en place de démarche RAPT si nécessaire | Nombre d'interpellation auprès de la cellule RAPT de la MDPH | En continu | Assistante sociale |

| | | | | |
|--|--|--|--------------------------------|--|
| | Répondre, en accord avec les représentants légaux, aux sollicitations des partenaires après la sortie de l'enfant de l'IME | Nombre de transmission ciblée "service de suite" sur IMAGO | En continu | Assistante sociale |
| Positionner l'IME comme un acteur incontournable de l'évolution de l'offre de service sur le territoire | Rendre plus visible la dynamique d'ouverture de l'IME sur le territoire | Organiser une porte ouverte de l'IME | 31/12/2026 | Chargée de mission projets |
| | Actualiser le projet de service de l'UEMA | Projet de service actualisé | 1 ^{er} trimestre 2026 | Equipe de l'UEMA Chargée de mission projets Direction Chef de service |
| | Actualiser la procédure d'admission de l'UEMA au regard des évolutions attendues par l'ARS et l'Education Nationale | Procédure d'admission de l'UEMA actualisée | 1 ^{er} trimestre 2026 | Chargée de mission projets Direction Chef de service |
| | Participer aux groupes opérationnels de synthèse/dispositif RAPT | Nombre d'implication dans des PAG | En continu | Direction Chef de service |
| | Poursuivre l'engagement de l'IME dans les groupes EMAS et UEMA à l'UDAPEI | Nombre de participation effective de professionnels | En continu | Equipe pluridisciplinaire Chef de service Direction |
| | Poursuivre l'engagement de l'IME dans les dynamiques régionales portées par l'ARS | Nombre de participation effective | En continu | Direction |
| | Poursuivre l'engagement de l'IME au sein de l'EDAP | Nombre de temps professionnel mis à disposition | En continu | Equipe pluridisciplinaire Direction |
| | Redynamiser l'engagement de l'association dans la dynamique du réseau NeurodeV sur le territoire | Nombre de participation/nombre de sollicitation | En continu | Direction Chargée de mission projets |
| | Poursuivre le travail en réseau avec les acteurs du territoire pour identifier les réponses à apporter aux enfants âgés de 3 à 6 ans | Nombre de participation effective aux réunions | En continu | Direction Chargée de mission projets |
| | Assurer une veille sur l'évolution de l'offre. AMI et AAP sur des projets innovants | Nombre de dossiers déposés | En continu | Chargée de missions projets Direction |
| | Participer et être proactif dans le projet d'évolution de l'offre de service au sein de l'association | Nombre de participation aux réunions | En continu | Chargée de missions projets Direction |

FICHE ACTION N°4 : Développer la politique RH en lien avec la politique associative et l'évolution du projet d'établissement

| OBJECTIFS | MOYENS A METTRE EN OEUVRE | INDICATEURS | ECHÉANCES | PILOTES |
|---|---|---|---|---|
| Renforcer la démarche de prévention des risques professionnels | Poursuivre les réflexions sur l'analyse des accidents du travail avec les parties prenantes | Formalisation d'une procédure | 1er trimestre 2026 | Animateur QSE Référénts sécurité Direction |
| | Actualiser le DUERP avec les parties prenantes | Nombre de réunions | En continu | Animateur QSE Référénts sécurité Direction |
| | Adapter le PAPRIACT en fonction avec les référents sécurité | Nombre de réunions | En continu | Animateur QSE Référénts sécurité Direction |
| | Renforcer la participation des professionnels aux formations OMEGA-SST-AFGSU | Nombre de professionnels formés | En continu | Service DRH Direction |
| | Mettre en place un dispositif "relai" en cas de difficultés avec un enfant | Effectivité du dispositif au sein de l'IME | 1er trimestre 2026 | Chef de service Chargée de mission projets |
| | Faire évoluer la cartographie des réunions (fond-forme) au sein de l'IME | Nombre de bilans et évolution mises en œuvre | 1er trimestre 2026 | Chef de service Chargée de mission projets |
| | Reprendre les GAPP | Effectivité de l'action | 1 ^{er} trimestre 2026 | Service RH Direction |
| Promouvoir une politique favorisant la qualité de vie au travail | Définir des modalités de travail adaptées pour garantir la qualité de vie au travail | Créer un COPILOT QVCT Nombre d'actions mises en place | 1er trimestre 2026 En continu | Direction |
| | Valoriser les expériences et les savoirs faire des professionnels au sein de l'association et sur le territoire | Mise en place d'une organisation/communication Organiser une porte ouverte | 1 ^{er} trimestre 2026 3 ^{ème} trimestre 2026 | Chargée de missions projets |
| | Faire des fiches de Dysfonctionnements un outil incontournable de la QVCT au quotidien | Nombre de temps de réflexion partagée Actions mises en place | En continu | Chargée de missions projets Correspondant qualité |
| | Interroger l'organisation du temps de travail | Nombre d'instances de réflexion sur la thématique | En continu | DRH Direction secteur enfance |
| | Développer le processus « Environnement » | Nombre de réunions avec le pilote de processus | En continu | Direction Correspondant qualité |
| | Développer les actions en lien avec le développement durable (optimisation des achats, gestions des déchets) | Nombre d'actions en lien avec la thématique du développement durable | En continu | Animateur QSE Référénts sécurité Direction |

| | | | | |
|--|---|---|------------------|--|
| Renforcer l'appropriation des principes fondamentaux d'accompagnement | Poursuivre les formations sur l'utilisation d'IMAGO DU | Nombre de participants-professionnels IME/Chargée de mission Via Soft | au minimum 3/ans | Secrétariat RH |
| | Poursuivre les formations associatives sur l'autodétermination et la Valorisation des rôles sociaux | Nombre de professionnels formés | En continu | Service DRH Direction |
| | Poursuivre la sensibilisation associative à la bientraitance et l'éthique | Nombre de professionnels sensibilisés | En continu | Service DRH Direction |
| Développer les compétences des professionnels en lien avec les évolutions du PE | Poursuivre les appuis techniques du CRA | Nombre d'intervention du CRA | En continu | Secrétariat RH Direction |
| | Poursuivre les formations en lien avec la parentalité | Nombre de professionnels formés | En continu | Secrétariat RH Direction |
| | Sensibiliser au modèle du développement du handicap/ PAG | Nombre de professionnels sensibilisés | En continu | Service DRH Direction |
| | Poursuivre les formations sur la prévention et la gestion des comportements défaits et/ou inadaptés | Nombre de professionnels formés | En continu | Secrétariat RH Direction |
| | Poursuivre les formations visant à renforcer les compétences spécifiques en termes d'évaluation de techniques d'accompagnement sur les champs de la communication, de la participation sociale et de la VRAIS | Nombre de professionnels formés | En continu | Secrétariat RH Direction |
| | Recueillir et diffuser les retours d'expérience de formations de tous les professionnels et les diffuser | Nombre d'intervention des professionnels/ ODJ des réunions | En continu | Equipe pluri disciplinaire Les chefs de service |

X. ANNEXES

ANNEXE 1 : RESULTATS DES REFLEXIONS DU COPIL SUR LES DROITS


| Les droits... | Les réponses des membres du COPIL... |
|--|--|
| <p style="text-align: center;">Le droit au bien-être</p> <p style="text-align: center;"><i>Le droit de mener une vie pleine et décente dans des conditions qui garantissent leur dignité, leur autonomie et facilite la participation active.</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Respect du rythme de chaque enfant.</i> - <i>Prise en compte des besoins spécifiques de chaque enfant.</i> - <i>L'épanouissement de l'enfant.</i> - <i>Le vivre ensemble : être dans un collectif en tant qu'individu.</i> |
| <p style="text-align: center;">Le droit à la sécurité</p> <p style="text-align: center;"><i>Le droit d'être protégé contre toutes les formes de violence et de brutalité physique ou mentale, contre l'abandon et contre les négligences.</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sécurité morale (bienveillance, intimité...).</i> - <i>Adaptation de l'environnement aux besoins des enfants.</i> - <i>Sécurité physique des enfants (mise en danger) /importance des environnements</i> |
| <p style="text-align: center;">Le droit à la scolarité</p> | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Accès pour tous quel que soient les capacités de l'enfant.</i> - <i>Enseignement adapté à tous.</i> - <i>Inclusion.</i> - <i>Cohérence avec le projet de vie de l'enfant.</i> |
| <p style="text-align: center;">Le droit à la santé</p> | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Accès aux soins à l'IME / accompagnement par une équipe pluridisciplinaire au quotidien de l'enfant.</i> - <i>Prévention : alimentation, soutien dans la préparation aux examens médicaux.</i> - <i>Dynamique partenariale : enfant, famille, professionnels et partenaires (médecins spécialisés, orthophonistes, orthopédistes...)</i> - <i>Adaptation des soins : prise en compte de la douleur ? adaptations individuelles ?</i> |
| <p style="text-align: center;">Le droit à la citoyenneté</p> <p style="text-align: center;"><i>Le droit à la liberté d'expression, de rechercher, recevoir et répandre des informations par tous moyens d'expression selon son choix.</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Prise en compte de la parole de l'enfant en tant que citoyen et la parole de ses représentants légaux.</i> - <i>Adaptation des modalités de communication pour chaque enfant.</i> - <i>Possibilité de s'exprimer librement dans le respect de chacun.</i> - <i>Outils d'expression : espaces d'expression. Pour exemple : CVS, fiches d'expression, groupe de paroles, ...</i> |
| <p style="text-align: center;">Le droit aux loisirs</p> | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Inclusion.</i> - <i>Faire vivre des expériences à l'enfant (à l'extérieur de l'IME) avec des partenaires de droit commun (sensibilisation au handicap).</i> - <i>Prise en compte des souhaits des enfants.</i> - <i>Adaptations des loisirs en famille et dans le droit commun (conditions selon les besoins des enfants).</i> |

| | |
|------------------------------|--|
| Le droit à la famille | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Soutien à l'environnement familial de l'enfant (parents, fratrie...).</i> - <i>Soutien dans l'adaptation des conditions de vie au quotidien (logement par exemple).</i> - <i>Lien familles-IME pour le projet de vie de l'enfant (cohérence).</i> |
|------------------------------|--|

ANNEXE 2 : LES MODALITES DE RECUEIL DES ATTENTES ET BESOINS AUPRES DES 4P

| LES ENFANTS | LES FAMILLES ET LES FRATRIES |
|--|---|
| <p>Au regard des différentes modalités de communication des enfants (verbaux, pictogrammes, photos, ...), un questionnaire a été envoyé aux éducateurs des groupes pour adapter les modalités de recueil auprès des enfants, en respect de leurs capacités. Soit l'enfant répondait directement aux questions posées, soit un professionnel répondait avec des observations factuelles sur les habitudes de l'enfant. Par exemple : « Est-ce que tu aimes les temps de récréation ? Quelles activités aimes-tu faire ? »</p> | <p>Envoi d'un questionnaire aux familles par envoi postal (possibilité de répondre sur le format papier ou en ligne via un QR code). Pour les familles dont l'enfant est accompagné par l'IME le questionnaire visait à recueillir l'avis des familles sur le respect ou non des droits des enfants à l'IME. Pour les familles dont l'enfant est en vue d'une potentielle admission, le questionnaire visait à identifier la priorité des attentes sur une potentielle admission à l'IME. Un questionnaire à destination des fratries a également été envoyé.</p> |
| LES PROFESSIONNELS | LES PARTENAIRES |
| <p>Pour les professionnels, un questionnaire a été proposé dans le but d'identifier ce qui fonctionnait bien et les points à améliorer pour garantir l'accès aux différents droits.</p> | <p>Envoi d'un questionnaire en ligne (pas sur une approche « droits de l'enfant » mais sur la collaboration IME/partenaire et les perspectives à venir). Différents partenaires : scolaire, parcours de l'enfant (en amont ou en poursuite de parcours), social, loisirs, santé....</p> |

ANNEXE 3 : FICHE FONCTION D'UN COMPORTEMENT

| | | | |
|---|--------------------------------------|-----------------|----------------------|
|  IME du Banc Vert | IMPRIME | IMP 04 01 00 05 | INDICE 1 13.03.24 |
| | Fiche « Fonction d'un comportement » | | |

Nom – Prénom de l'enfant : _____
 Nom – Prénom du professionnel(le) : _____

| | | | |
|--------|--------|---------|---------|
| Date : | Lieu : | Heure : | Durée : |
| | | | |

1. Que s'est-il passé juste avant l'apparition du comportement cible : *Plusieurs choix possibles*

| | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> L'enfant est seul, il n'est pas sollicité <input type="checkbox"/> Je ne parle pas à l'enfant <input type="checkbox"/> Il a accès à l'activité qu'il souhaite <input type="checkbox"/> Je refuse quelque chose <input type="checkbox"/> Autres : _____ | <input type="checkbox"/> Je parle à l'enfant <input type="checkbox"/> Je lui demande/propose quelque chose <input type="checkbox"/> Il n'a pas accès à l'activité qu'il souhaite <input type="checkbox"/> Un événement inhabituel/soudain <input type="checkbox"/> Je ne sais pas |
|---|---|

Précision(s) concernant ce qu'il s'est passé juste avant : _____

2. Description du comportement : *Synthétiser précisément les faits : se mord la main droite*

3. Que s'est-il passé juste après l'apparition du comportement cible : *Plusieurs choix possibles*

| | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> L'enfant est seul, il n'est pas sollicité <input type="checkbox"/> L'enfant est isolé (autre lieu, chaise) <input type="checkbox"/> Je l'ignore <input type="checkbox"/> Il a accès à l'activité qu'il souhaite <input type="checkbox"/> Je refuse quelque chose <input type="checkbox"/> Je lui retire quelque chose (objet/activité) <input type="checkbox"/> Je retire ma consigne <input type="checkbox"/> Je ne sais pas | <input type="checkbox"/> Je parle à l'enfant <input type="checkbox"/> Je le réprimande <input type="checkbox"/> Je lui demande/propose quelque chose <input type="checkbox"/> Il n'a pas accès à l'activité qu'il souhaite <input type="checkbox"/> Un événement inhabituel/soudain <input type="checkbox"/> Je maintiens ma consigne <input type="checkbox"/> Autres : _____ |
|---|---|

Précision(s) concernant ce qu'il s'est passé juste après : _____

4. Face à cette situation, je me suis senti(e) en difficulté :

| | | | | |
|----------------------|---------------------|------------------------------|-----------------|----------------------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Pas du tout d'accord | Plutôt pas d'accord | Ni d'accord, ni pas d'accord | Plutôt d'accord | Tout à fait d'accord |

| | | | |
|---|--------------------------------------|-----------------|----------------------|
|  IME du Banc Vert | IMPRIME | IMP 04 01 00 05 | INDICE 1 13.03.24 |
| | Fiche « Fonction d'un comportement » | | |

PLANS D'ACTION

| Quoi ? | Qui ? | Quand ? | Réalisé ? | Commentaires |
|--------|-------|---------|-----------|--------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Document de travail

ANNEXE 5 : PLAN DE FORMATION 2025

| FORMATIONS IME DU BANC VERT 2025 | | | | |
|----------------------------------|---|---|------------------------|-------------|
| TYPE DE BUDGET | INTITULE | OBJECTIF DE LA FORMATION | NOMBRE DE PARTICIPANTS | COUT TOTAL |
| CIFA | Aide et soutien à la parentalité (report 2024) | Initier le participant à utiliser les ressources du ou des parents pour créer un contexte de collaboration plutôt que de concurrence, ceci afin d'aider l'enfant pour lequel ils sont mandatés. | 6 | 5 739,68 € |
| CIFA | Connaître les troubles des patients PC pour adapter une pratique bientraitante au quotidien (report 2024) | <ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les équipes à rendre l'environnement professionnel favorable à la diffusion des recommandations de bonnes pratiques professionnelles. > Accompagner la mise en place de pratiques recommandées. > Faire monter en compétences les équipes. > Mettre du sens sur les outils recommandés. | 8 | 5 730,00 € |
| CIFA | Communiquer avec les personnes TSA | <ul style="list-style-type: none"> > Connaître les grandes fonctions de la communication. > Connaître et comprendre les troubles de la communication réceptive et expressive présents chez la personne avec TSA. > Évaluer le niveau de compréhension de la communication visuelle. > Connaître les différents outils pour favoriser la communication (réceptive et expressive) de la personne avec TSA. > Utiliser ses savoirs pour faciliter la communication de la personne avec TSA (création et mise en place d'outils individualisés). > Prendre en compte les outils de communication dans le projet individualisé de la personne. | 7 | 4 645,52 € |
| CIFA | Enfants et écrans : conseils pratiques pour le quotidien | Situer les enjeux conceptuels et épistémologiques de la révolution technologique actuelle et ses conséquences sur le développement de l'enfant. Tenir compte des principes d'usage des écrans et du numérique. Appliquer les recommandations en matière de santé. Utiliser des outils et méthodes d'usage des écrans pour les enfants avec ou sans troubles d'apprentissage. | 3 | 885,00 € |
| CIFA | L'eau comme médiateur thérapeutique | Découvrir comment utiliser l'eau comme médiateur thérapeutique en donnant du sens et de la continuité aux accompagnements et en utilisant un « chemin méthodologique » sécurisant pour ouvrir sur des espaces vivants et créatifs. | 6 | 5 938,53 € |
| CIFA | VRS - Autodétermination des personnes | Cette formation vise dans un premier temps à permettre aux participants de comprendre et de mettre en application lors de leurs interventions, les modèles suivants : la valorisation des rôles sociaux et le processus de situation de handicap. Dans un second temps, elle vise à découvrir le concept d'autodétermination et la pertinence d'y recourir pour les personnes en situation de handicap, puis à s'approprier les différentes facettes du concept d'autodétermination pour le mobiliser dans les pratiques d'accompagnement. | 6 | 6 600,00 € |
| ETABLISSEMENT | Analyse / appui aux pratiques | <ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les équipes à rendre l'environnement professionnel favorable à la diffusion des recommandations de bonnes pratiques professionnelles. > Accompagner la mise en place de pratiques recommandées. > Faire monter en compétences les équipes. > Mettre du sens sur les outils recommandés. | Sur les groupes | 22 400,00 € |
| ETABLISSEMENT | Ecole à feu | <ul style="list-style-type: none"> > Etre capable de prévenir les occupants en cas d'incendie en fonction de l'organisation dans l'entreprise ou l'établissement. > Etre capable de faire alerter ou alerter les secours extérieurs en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement. > Etre capable, en cas d'incendie sur son lieu de travail et en attendant l'arrivée des secours, de se mettre en sécurité tout en respectant l'organisation en place. > Etre capable, en cas de départ de feu sur son lieu de travail, d'utiliser un extincteur approprié en respectant les précautions à prendre. | 29 | 1 459,80 € |
| ETABLISSEMENT | GSU niveau 1 | Acquérir des connaissances nécessaires pour permettre l'identification d'une situation d'urgence vitale ou potentielle et la réalisation des gestes d'urgence adaptés à cette situation. Etre en capacité de participer à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle. | 5 | 1 250,00 € |
| ETABLISSEMENT | GSU niveau 2 | Acquérir les connaissances nécessaires pour permettre l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, seul ou en équipe, y compris le guidage à distance pour la réalisation des gestes d'urgence, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe spécialisée. Etre en capacité de participer à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle. | 2 | 860,00 € |
| ETABLISSEMENT | MATU - Maitre d'apprentissage | <ul style="list-style-type: none"> > Définir la fonction, les spécificités (juridiques, méthodologiques...) et les enjeux d'accueil de stagiaire ou d'apprenti. > Elaborer des outils associés à la fonction d'accueil. > Savoir accompagner la découverte et le repérage du stagiaire ou apprenti au sein d'une organisation complexe. > Savoir engager la fonction de transmission par la mise en situation de travail et mener un entretien réflexif. > Formaliser le processus d'évaluation. > Analyser sa pratique en situation de transfert de compétences. | 1 | 480,00 € |
| INTER ETABLISSEMENT | Recyclage AFGSU Niveau 2 | Au terme de la formation, le participant aura acquis les connaissances permettant l'identification d'une situation d'urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale. (Arrêté du 30/12/2014 modifié Art. 5). | 1 | - |
| INTER ETABLISSEMENT | TEAMS / ONEDRIVE | Présenter le cloud, ses objectifs, les gains attendus et écarter les doutes et le flou qui existe entre les différents outils disponibles : <ul style="list-style-type: none"> > Le cloud : principes et concepts. > Une interface utilisateur exploitable sur plusieurs périphériques et en différents lieux. > Les différences entre Programmes (installé sur l'ordinateur), Web App (site Web) et Applications (sur mobiles et tablettes). | 1 | - |
| INTER ETABLISSEMENT | MAC SST | Rappel sur : les rôles du SST, l'obligation de porter secours, les limites de la responsabilité, les AT de son secteur et l'organisation de la prévention en entreprise et les personnes qu'elle implique. | 2 | - |
| INTER ETABLISSEMENT | OMEGA | <ul style="list-style-type: none"> > Identifier les situations à risque au sein de leur milieu de travail. > Choisir et prendre les dispositions nécessaires pour une protection physique appropriée. > Communiquer efficacement avec leurs collègues de travail, le groupe d'intervention d'urgence dans l'objectif de résoudre la crise. > Renforcer la qualité de vie au travail et optimiser les compétences mobilisées. > Sélectionner et appliquer le mode d'intervention verbal et psychologique le plus approprié. > Mettre en oeuvre la pacification, une démarche centrée sur la personne. | 2 | - |
| INTER ETABLISSEMENT | Recyclage HAB-ELEC | Effectuer en toute sécurité des manœuvres d'exploitation d'ordre électrique en BT. Effectuer des remplacements à l'identique de petits appareillages électriques (ampoules, prises, interrupteurs...) hors tension et des raccordements hors tension. | 1 | - |